

République de Guinée
« Travail-Justice-Solidarité »

Ministère de l'Economie et des Finances

SECRETARIAT PERMANENT / DSRP

Groupe Genre

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES COLLABORATEURS	5
LISTE DES PARTICIPANTS/TES À L'ATELIER DE VALIDATION GPD.....	6
LISTE DES SIGLES.....	7
LISTE DES TABLEAUX.....	9
INTRODUCTION	10
1. INTÉGRATION DE LA DIMENSION POPULATION DANS LA SRP	11
1.1 PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE	11
1.2 PRINCIPAUX PROBLÈMES	12
1.3 POLITIQUE ET PROGRAMME MIS EN PLACE	13
1.3.1 <i>Politique de Population</i>	13
1.3.2 <i>Programmes de Population</i>	14
1.3.3 <i>Analyse de la performance des principaux programmes</i>	15
1.4 OBJECTIFS ET STRATÉGIES.....	15
1.4.1 <i>But et objectif du programme</i>	15
1.4.2 <i>Résultats attendus</i>	16
1.4.3 <i>Actions et indicateurs de suivi</i>	16
2. POPULATION, GENRE, MACRO-ÉCONOMIE ET CROISSANCE.....	18
2.1 POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET CADRES DES DÉPENSES À MOYEN TERME (CDMT).....	18
2.1.1 <i>Politique budgétaire</i>	18
2.1.3 <i>Objectif de protection sociale</i>	19
2.1.4 <i>Renforcement de la micro-finance</i>	20
2.1.5 <i>Politique de développement touristique</i>	20
2.2 EFFETS DE LA MACRO-ÉCONOMIE SUR LES POPULATIONS	20
2.3 OBJECTIFS ET STRATÉGIES	21
2.3.1 <i>Objectifs opérationnels</i>	22
2.3.2 <i>Résultats attendus</i>	22
2.3.3 <i>Actions et indicateurs de suivi</i>	23
3. POPULATION, GENRE, SECTEUR PRIVÉ ET EMPLOI	24
3.1 PRINCIPAUX TEXTES DE POLITIQUES ET PROGRAMMES.....	24
3.1.1 <i>Déclaration de Politique de l'Emploi</i>	24
3.1.2 <i>Programme Cadre pour le Soutien et le Développement du Secteur Privé</i>	24
3.2 CONSTATS ET ANALYSES	25
3.2.1 <i>Données générales</i>	26
3.2.2 <i>Secteur privé formel</i>	28
3.2.3 <i>Fonction publique</i>	30
3.2.4 <i>Secteur informel</i>	31
3.2.5 <i>Situation de chômage</i>	31
3.2.6 <i>Obstacles à l'insertion des femmes et des groupes défavorisés sur le marché du travail</i> 31	
3.3 OBJECTIFS ET STRATÉGIE.....	32
3.3.1 <i>Objectifs opérationnels</i>	32
3.3.2 <i>Résultats attendus</i>	33
3.3.3 <i>Actions et indicateurs de suivi</i>	34
4. POPULATION, GENRE ET INFRASTRUCTURES	37
4.1 POPULATION, GENRE ET ÉNERGIE.....	37
4.1.1 <i>Politique et programmes</i>	37
4.1.1.1 <i>Électricité</i>	37
4.1.1.2 <i>Énergies traditionnelles</i>	37

4.1.1.3	Énergies nouvelles et renouvelables	38
4.1.2	<i>Constats et analyses</i>	39
4.1.3	<i>Objectifs et stratégies</i>	41
4.1.3.1	Objectifs opérationnels	41
4.1.3.2	Résultats attendus	42
4.1.3.3	Actions et indicateurs de suivi	42
4.2	POPULATION, GENRE ET TRANSPORTS	44
4.2.1	<i>Politique et programmes</i>	44
4.2.2	<i>Constats et analyse</i>	45
4.2.3	<i>Objectifs et stratégie</i>	46
4.2.3.1	Objectifs opérationnel	46
4.2.3.2	Résultats attendus	46
4.2.3.3	Actions et indicateurs de suivi	47
4.3	POPULATION, GENRE, EAU, ASSAINISSEMENT ET HABITAT	48
4.3.1	<i>Politique et programme</i>	48
4.3.2	<i>Constats et analyse</i>	49
4.3.2.1	Eau et assainissement	49
4.3.2.2	Habitat	50
4.3.3	<i>Objectifs et stratégie</i>	50
4.3.3.1	Objectifs opérationnels	50
4.3.3.2	Résultats attendus	51
4.3.3.3	Actions et indicateurs de suivi	51
5.	SECTEURS SOCIAUX	53
5.1	POPULATION, GENRE ET ÉDUCATION	53
5.1.1	<i>Politiques et programmes</i>	53
5.1.1.1	Enseignement pré-universitaire (primaire ou élémentaire)	53
5.1.1.2	Enseignement supérieur	54
5.1.1.3	Enseignement Technique et Formation Professionnelle	55
5.1.1.4	Éducation non formelle	55
5.1.2	<i>Constats et analyses</i>	56
5.1.2.1	Accès à l'éducation formelle	56
5.1.2.2	Accès à l'éducation non formelle	57
5.1.2.3	Accès à l'emploi	57
5.1.2.4	Obstacles	58
5.1.3	<i>Objectifs et stratégies</i>	58
5.1.3.1	Objectifs opérationnels	58
5.1.3.2	Résultats attendus	59
5.1.3.3	Actions et indicateurs de suivi	59
5.2	POPULATION, GENRE ET SANTÉ	61
5.2.1	<i>Politique et programmes</i>	61
5.2.2	<i>Constats et analyse</i>	64
5.2.2.1	Mortalité maternelle	64
5.2.2.2	Malnutrition	64
5.2.2.3	VIH/SIDA	65
5.2.2.4	Pratiques de violence	65
5.2.2.5	Faible accès aux services de santé	66
5.2.2.6	Faible qualité des soins et services	67
5.2.2.7	Coût élevé des soins et services	68
5.2.2.8	Manque d'information	69
5.2.2.9	Manque de contrôle	69
5.2.3	<i>Objectifs et stratégie</i>	70
5.2.3.1	Objectifs opérationnels	70
5.2.3.2	Résultat attendus	71
5.2.3.3	Actions et indicateurs de suivi	71
6.	POPULATION, GENRE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT	74
6.1	POLITIQUE ET PROGRAMMES	74
6.1.1	<i>Politique et programmes du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage</i>	74
6.1.2	<i>Politique et programmes du secteur de la pêche artisanale</i>	76
6.1.3	<i>Politique et programme du secteur de l'environnement</i>	76
6.2	CONSTATS ET ANALYSES	77
6.2.1	<i>Groupes sociaux vulnérables</i>	77
6.2.2	<i>Manque d'accès aux ressources productives</i>	78

6.2.3	<i>Manque de contrôle et d'accès aux bénéfices</i>	79
6.3	OBJECTIFS ET STRATÉGIE	84
6.3.1	<i>Objectifs opérationnels</i>	84
6.3.2	<i>Résultats attendus</i>	84
6.3.3	<i>Actions et indicateurs de suivi</i>	85
7.	POPULATION, GENRE, GOUVERNANCE ET PROCESSUS PARTICIPATIF	87
7.1	POLITIQUE ET PROGRAMMES	87
7.2	CONSTATS ET ANALYSES	89
7.2.1	<i>Représentation féminine dans les instances décisionnelles</i>	89
7.2.2	<i>Représentation féminine dans les instances de la société civile</i>	90
7.3	OBJECTIFS ET STRATÉGIE	92
7.3.1	<i>Objectifs opérationnels</i>	92
7.3.2	<i>Résultat attendus</i>	92
7.3.3	<i>Actions et indicateurs de suivi</i>	93
	CONCLUSION	96
	DOCUMENTS CONSULTÉS	98

LISTE DES COLLABORATEURS

Ce document de travail a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Il est le fruit de la collaboration entre :

les membres du Groupe thématique Genre, Population et Développement :

- Madeleine Milimono, MASPFE, Division Entrepreneuriat
- Dr Namory Camara, Ministère de la Santé
- Ibrahima Baldé, MESRS
- Aïssata Traoré, CE.GES/MESRS
- Dominique Lenaud, METFP
- Mariama Sidibé, SEP/MEF
- Ousmane Korka Diallo, MAE/SNPRV
- Nyama Condé, MAE/ Elevage
- Saran Camara, Ministère de la Pêche
- Khadiatou Ndiaye, Ministère des Mines et Environnement
- Abdoulaye Camara, MASPFE/PCGeD/Communication
- Dr. Kamissa Sano, MASPFE/PCGeD/Santé
- Maïmouna Diallo, consultante indépendante
- Marie Touré, DNPf
- Passy Kourouma, MEPU/Comité d'équité
- Aïssatou Koné, PCGeD/DNPf
- Boubacar Barry, SEP
- Bafodé Keita, MASPFE, Direction de l'enfance, Président du Groupe
- Aïcha Camara, ONG Conseil, jeunesse et francophonie, Co-présidente du Groupe
- Alhassane Sampil, DNPf
- Mohamed Dianké Waly Mané,
- Binta Nabbé

et les consultantes chargées par l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) de l'appui au DSRP pour les aspects de Genre.

Suzanne Champagne, Consultante ES / ACDI

Marie Yvonne Curtis, Consultante GeD / BACC

LISTE DES PARTICIPANTS/TES À L'ATELIER DE VALIDATION GPD

N°	Noms et prénoms	Services/organisations
1	Mohamed Dianké Waly Mané	DNPF/MASPFE
2	Alhassane Sampil	DNPF/MASPFE
3	Camara Aïssata Traoré	CEGES/MESRS
4	Hadja Passy Kourouma	Comité Equité/MEPU
5	Diay Faoutmata Diaraye	DNPF/MASPFE
6	Kadiatou NDiaye	CNE/MMGE
7	Maimouna Diallo	Consultante BACC
8	Saran Camara	DN Pêche Maritime
9	Dr Namory Camara	MSP
10	Dr Kamissa Sano	PCGeD /MASPFE
11	Abdoulaye Beye	Groupe Communication Culture
12	Lenaud Dominique Deen	MET/FP
13	Diallo Ousmane Korka	SNPRV/MAE
14	Diallo Madeleine Milimono	DNPF/MASPFE
15	Gnama Condé	DN Elevage / MAE
16	Mohamd Kaba	AGUIPE Groupe Secteur privé
17	Kadiatou Bah	FAWE / Directrice ENI Dubréka
18	Dr Jeanne Manguet	Coord. Projet MGF/GTZ
19	Fatou Issa Traoré	GIGED/Union Européenne
20	Dr Mamadou Pathé Kouyaté	Sabou Guinée
21	Koné Aïssatou Touré	DNPF/MASPFE
22	Diallo Telli	Consultant Groupe Macro
23	Moriba Ramos Camara	MAE/ Groupe Développement rural
24	Sékou Condé	Groupe Secteurs sociaux
25	Hawa Condé	Directrice commune ASPPE
26	Fatoumata Camara	Directrice commune Matoto
27	Hadja Fatoumata Touré	Directrice commune Matam
28	Top Sinkon Marie Odette	Directrice commune Kaloum
29	Hadja Maïmouna Touré	Directrice Commune Ratoma
30	Hadja Aïssata Camara	Coordinatrice régionale promotion féminine
31	Diaka Kébé	DNIP/MEF
32	Sangaré Fatou Keira	Directrice Exécutive COFEG
33	Idrissa NDiaye	GEGUIPAH
34	Sow Aïssatou Billy	Consultante Genre FAO
35	Binta Nabbé	ASPEE
36	Ismaël Boiro	SP/DSRP
37	Boubacar Barry	SP/Population
38	Boubacar Bhoïe Barry	Groupe Infrastructure de base
39	Fabrice Boussalem	CP/PNUD
40	Aïcha Camara	Groupe GPD
41	Bafodé Keita	Groupe GPD
42	Mariam Sidibé	SP/Groupe GPD
43	Marie Touré	DNPF/MASPFE / Groupe GPD
44	M Falcone	Groupe Gouvernance
45	Marie Yvonne Curtis	Consultante Ged du BACC
46	Suzanne Champagne	Consultante ES de l'ACDI

LISTE DES SIGLES

AGUIPE	Agence Guinéenne de promotion de l'Emploi
AMORE/ETFP	Appui à la Mise en Œuvre de la Réforme de l'Enseignement Technique et Professionnel
BOT	Build Operate and Transfer
CCFAD	Comité de Coordination de Formation et d'Appui aux Débarcadères
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
Crd	Communautés Rurales de Développement
CE.GES	Cellule de Réflexion et de Sensibilisation à la Dimension Genre et Équité entre les Sexes
CERESCOR	Centre de Recherche Scientifique et Océanographique de Rogbane
CVEP	Comité Villageois d'Entretien des Pistes
CICM	Centre International de Crédit Mutuel
COGETEP	Comité Genre et Équité dans l'Enseignement Technique et Professionnel
CONEBAT	Commission Nationale de l'Éducation de Base pour Tous
CNPRH	Commission Nationale de Population et des Ressources Humaines
CUD	Communauté urbaine de développement
DAOP	Direction Appui aux Organisations Paysannes
DENR	Division des Énergies Nouvelles et Renouvelables
DNEH	Direction Nationale des Énergies et Hydrocarbures
DNS	Direction Nationale de la Santé
DPF	Déclaration de Politique Foncière
EAP	Enquête Agricole Permanente
EDSG	Enquête Démographique et de Santé en Guinée
EIBC	Enquête Intégrale Budget Consommation
ENELGUI	Entreprise Nationale d'Électricité de Guinée
ENI	École Nationale des Instituteurs
FAP	Fonds d'Appui à la Population
FER	Fonds d'entretien routier
FMIG	Formation Initiale des Maîtres en Guinée
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population et le Développement
IEC	Information, Éducation, Communication
LPESRS	Lettre de Politique en Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
LPSEA	Lettre de Politique Sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MASPFÉ	Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion Féminine et de l'Enfance
MEPU	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire
MERSR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MIT	Moyen Intermédiaire de Transport
MRNE	Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie
MSP	Ministère de la Santé Publique
NFQE	Projet Niveaux Fondamentaux de Qualité et d'Équité
OMT	Organisation Mondiale du Travail
ONEPP	Opération Nationale d'évaluation des Programmes de Population
OPIP	Office de Promotion des Investissements Privés

PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PADSE	Programme d'Appui au Développement du Secteur Économique
PAMED	Programme d'Amélioration d'Existence des Débarcadères
PADES	Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur
PADEULAC	Programme d'Amélioration de l'Environnement Urbain et de l'Assainissement de Conakry
PASAL	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PASE	Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Éducation
PCGED	Programme Cadre Genre et Développement
PCGEDA	Programme Cadre Genre et Développement Agricole
PC-PDRCSOC	Programme Cadre Promotion de la Décentralisation et Renforcement des Capacités de la Société Civile
PCSDSP	Programme Cadre pour le Soutien et de Développement du Secteur Privé
PDS	Programme de Développement Sanitaire
PEAE	Projet d'Équité et d'Amélioration des Écoles
PE	Point d'Eau
PEV/SSP/ME	Programme Élargi de Vaccination/Soins de Santé Primaires/Médicaments Essentiels
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PNAE	Programme National d'Action pour l'environnement
PNDH	Programme National de Développement Humain
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNLS	Programme National de Lutte contre le SIDA
PNPF	Politique Nationale de Promotion Féminine
PNSA	Projet National des Services Agricoles
PPSG	Projet Population Santé Génésique
PRCI	Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles
PRSE	Projet de Restructuration des Services de l'Élevage
PSR	Projet Santé de la Reproduction
PTMR	Programme des Transports en Milieu Rural
SAG	Stratégie d'Assistance à la Guinée
SOGEL	Société Guinéenne d'Électricité
SNA	Service Nationale de l'Alphabétisation
SNAPE	Service National d'Aménagement des Points d'Eau
SR	Santé de la Reproduction
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TDCI	Troubles dus à la carence en iode

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Cadre opérationnel, population, genre et pauvreté
TABLEAU 2	Répartition des enveloppes budgétaires, par secteur en pourcentage
TABLEAU 3	Cadre opérationnel GED, Secteur macro-économie
TABLEAU 4	Répartition de la population féminine active occupée, âgée de 10 à 69 ans, selon la profession
TABLEAU 5	Population active non agricole par groupes de profession et selon le milieu urbain
TABLEAU 6	Répartition de la population féminine occupée selon le niveau d'instruction
TABLEAU 7	Récapitulatif des entreprises et des travailleurs déclarés, selon la branche d'activité, la nationalité et le sexe
TABLEAU 8	Participation des femmes au secteur privé formel, selon les régions
TABLEAU 9	Répartition de la population féminine active occupée, âgée de 15 à 69 ans, selon la situation dans la profession
TABLEAU 10	Structure de l'emploi public par hiérarchie, selon le sexe
TABLEAU 11	Cadre opérationnel GED, Secteur privé et emploi
TABLEAU 12	Cadre opérationnel GED, Secteur énergie
TABLEAU 13	Cadre opérationnel GED, Secteur transport
TABLEAU 14	Cadre opérationnel GED, Secteur eaux, assainissement et habitat
TABLEAU 15	Cadre opérationnel GED, Secteur éducation
TABLEAU 16	Cadre opérationnel GED, Secteur santé
TABLEAU 17	Catégories sociales pauvres : identification, caractéristiques et situation de pauvreté dans le secteur de l'agriculture
TABLEAU 18	Catégories sociales pauvres : identification, caractéristiques et situation de pauvreté dans le secteur de l'élevage
TABLEAU 19	Catégories sociales pauvres : identification, caractéristiques et situation de pauvreté dans le secteur de la pêche
TABLEAU 20	Catégories sociales pauvres : identification, caractéristiques et situation de pauvreté dans le secteur de l'environnement
TABLEAU 21	Cadre opérationnel GED, Développement rural et environnement
TABLEAU 22	Cadre opérationnel GED, Gouvernance et processus participatif

INTRODUCTION

Les objectifs de réduction de la pauvreté qui sont fort louables et indiscutables peuvent toutefois mener à une mise en œuvre qui, non seulement ne rejoint pas tous les pauvres, mais risque de les faire basculer dans encore plus de pauvreté. Le terme de féminisation de la pauvreté est de plus en plus utilisé pour décrire l'accroissement de la pauvreté chez les femmes. Force est de reconnaître que les facteurs économiques ne sont pas seuls en cause. La rigidité des rôles dévolus par la société aux hommes et aux femmes, l'insuffisance d'accès des femmes à l'emploi et aux revenus, aux infrastructures de base, aux services et soins de santé, à l'éducation et à la formation technique et professionnelle, aux ressources productives et au pouvoir fragilisent leur situation et la sécurité financière de leur famille.

L'analyse selon le genre fournit des outils pour répondre aux enjeux d'un objectif de réduction de la pauvreté de façon égalitaire et favoriser l'investissement de ressources en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, afin que les femmes aussi puissent être de réelles bénéficiaires et participantes aux moyens de réduction de la pauvreté qui les touche particulièrement. La prise en compte de la différence de situation entre les groupes de population et, à l'intérieur de ceux-ci, entre les hommes et les femmes, est fondamentale afin d'identifier les mesures nécessaires pour que chaque groupe ait accès aux ressources du développement selon ses besoins, sa situation et ses capacités.

Le présent texte est divisé en sept sections. La première rappelle la nécessité d'intégrer la dimension « population » au diagnostic de pauvreté afin de faire ressortir la variété des groupes et la façon dont la pauvreté les affecte. Les six autres appliquent le principe de transversalité de l'analyse de genre au document stratégique de réduction de la pauvreté. Ainsi chacun des secteurs retenus par le DSRP fait l'objet d'une analyse de genre, comme suit :

- Population, genre, macro-économie et croissance
- Population, genre, secteur privé et emploi
- Population, genre et Infrastructures
- Population, genre et secteurs sociaux
- Population, genre, développement rural et environnement
- Population, genre, gouvernance et processus participatif

Les sections infrastructures et secteurs sociaux comportent des divisions thématiques, soit énergie, transport, eau, assainissement et habitat pour les infrastructures, et éducation et santé pour la les secteurs sociaux.

Chacune des sections fait l'objet d'une analyse systématique qui examine les politiques et programmes, qui établit des constats en matière d'accès et de contrôle différenciés entre les femmes et les hommes aux ressources du secteur et identifie des objectifs opérationnels qui visent à égaliser les rapports entre les femmes et les hommes, dans la quête de meilleures conditions de vie.

1. INTÉGRATION DE LA DIMENSION POPULATION DANS LA SRP

1.1 PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Au même titre que les diagnostics et analyses sectorielles s'avèrent indispensables pour bien identifier les problématiques propres à chaque secteur et, partant, les solutions les plus appropriées, une stratégie de réduction de la pauvreté ne peut faire l'économie d'un diagnostic de population. Il est clair que la pauvreté en Guinée recouvre des dimensions humaines diverses qu'il faut rigoureusement diagnostiquer.

La carte sociale de la pauvreté¹ a révélé que celle-ci est grandement un phénomène rural bien que les zones urbaines ne soient pas pour autant épargnées. Des poches de pauvreté se retrouvent à la grandeur du pays. C'est pourquoi il a été admis que la recherche de stratégies de lutte contre la pauvreté nécessite la découverte des spécificités régionales où des diversités naturelles, socio-économiques et culturelles influencent la situation de pauvreté des populations qui y résident.

La reconnaissance de régions ou zones où des groupes de population sont plus vulnérables que d'autres renvoie à la reconnaissance que dans une région ou zone donnée des groupes d'individus sont aussi plus vulnérables que d'autres. Ce sont des groupes socio-professionnels : agriculteurs sans terre, travailleurs de l'informel, vieillards, personnes handicapées contraintes à la mendicité, prostituées, jeunes, apparemment sans autre avenir que la délinquance, et femmes qui se retrouvent dans des rapports de genre qui les subordonnent, tant au niveau du ménage que dans la société en général. Toutes ces personnes sont différemment affectées par le contexte de pauvreté. En dépit des droits consacrés dans les textes nationaux et internationaux, ces groupes de personnes ne disposent pas des moyens de satisfaire leurs besoins fondamentaux (habitat, alimentation suffisante et de qualité, santé, soins spécialisés, éducation et formation technique, emploi et revenus).

Il est certain que la faiblesse des ressources allouées aux secteurs sociaux contribue à maintenir tous ces groupes d'individus à l'écart de la vie sociale, économique et politique. Pourtant, une collaboration constante avec les groupes défavorisés est prioritaire, puisque l'obtention d'un développement durable ne peut advenir sans que les causes de la pauvreté ne soient traitées. Les processus d'exclusion et de discrimination aggravent les conditions déjà précaires et les situations injustes des pauvres et des défavorisés. En effet, sans une bonne compréhension de la situation différenciée des groupes de population, certains groupes déjà pauvres risquent de basculer dans les statistiques des plus pauvres.

La manière dont subsistent et vivent les agriculteurs, les pêcheurs, les éleveurs, les entrepreneurs de l'informel et les salariés est influencée par les politiques de développement. Comprendre la façon dont les femmes et les hommes sont impliqués dans les différents types d'unités de production est nécessaire. Les mode d'accès et de contrôle différenciés des femmes et des hommes des ressources de développement a une incidence sur les avantages que les femmes et les hommes pourront tirer des programmes et des projets de réduction de la pauvreté. La prise en compte des groupes de population et à

¹ Keita, M, L. et Youla, Diénabou, **La dimension sociale de la pauvreté. Analyse à l'échelle des sous-préfectures basées sur des données de recensement**, Conakry, 2000.

l'intérieur de ceux-ci, des rapports de genre, permettra aux planificateurs de mieux appréhender la manière dont ils cherchent à satisfaire leurs besoins fondamentaux. Planifier en tenant compte de la diversité des groupes et de la problématique femmes-hommes en l'inscrivant dans la globalité du contexte socio-économique conduit à des politiques caractérisées par une répartition plus équitable des ressources du développement. Du coup, la pauvreté s'en trouve atténuée.

C'est donc de tous ces groupes de population dont il s'agit d'évaluer les situations respectives en vue de contribuer à les améliorer. C'est pourquoi, chacune des analyses sectorielles s'intéresse aux groupes vulnérables et, à l'intérieur, aux différences entre les femmes et les hommes.

1.2 PRINCIPAUX PROBLÈMES

De 1983 à 1996, la population guinéenne, en s'accroissant de 3,1% par an, a connu son plus fort taux de croissance depuis l'enquête socio-démographique de 1955. Ainsi, à ce rythme de croissance, la population de la Guinée avoisinerait 8 000 000 en 2002 et doublerait tous les 22 ans. Une telle augmentation laisse prévoir un accroissement de la demande de services sociaux de base dans un contexte économique et social de plus en plus difficile.

L'Opération Nationale d'Evaluation des Programmes de Population (ONEPP) conduite en février 2000 par la Commission Nationale de Population et des Ressources Humaines (CNPRH) et le FNUAP, montre que les problèmes de l'avenir en matière de Population en Guinée sont nombreux et divers. Les plus importants sont les suivants :

- La paupérisation accentuée des populations en dépit des réformes économiques menées depuis 1986 qui est la résultante de plusieurs facteurs dont, la forte pression démographique sur les ressources disponibles, la faiblesse des investissements dans les secteurs générateurs de revenus, le chômage urbain alimenté par des effectifs de plus en plus importants de jeunes sans travail.
- La dégradation de l'environnement due à la croissance démographique, à la persistance des pratiques culturelles sur brûlis, aux feux de brousse et aux coupes anarchiques et abusives. Il faut noter que les relations population et environnement ont aggravées par l'afflux massif de réfugiés surtout dans le sud de la Guinée où l'on note une déforestation abusive.
- L'analphabétisme de la majorité des guinéens surtout, au sein de la population rurale et plus particulièrement au niveau des femmes.
- Le faible rendement du système éducatif même si, par ailleurs, des progrès réels ont été enregistrés en matière de la scolarisation en 1983 et 2000 ;
- L'utilisation encore marginale des services de santé sexuels et de la reproduction ;
- Le niveau encore élevé de la fécondité et, cela, malgré l'accroissement ces dernières années de la prévalence contraceptive ;

- Le mauvais état sanitaire de la population qui se traduit par des taux de mortalité maternelle et infantile qui, quoiqu'en baisse, figurent parmi les plus élevés de l'Afrique sub-saharienne.
- Les rapports de genre inéquitables car la culture et les croyances accordent la première place à l'homme qui est le chef de la famille et le décideur pour la femme et les enfants.
- Les multiples problèmes liés à la satisfaction des besoins des populations réfugiées et déplacées dont le nombre est important.
- L'augmentation du SIDA qui devient une préoccupation réelle malgré une large sensibilisation.

De l'examen de problèmes ci-dessus relevés en matière de population, la pauvreté ne se définit pas uniquement en termes de revenus monétaires, elle implique également l'insuffisance ou l'absence des capacités d'exercer ces droits et d'assurer ses responsabilités vis à vis des questions majeures de population : reproduction, fécondité, nuptialité, migrations, entre autre².

1.3 POLITIQUE ET PROGRAMME MIS EN PLACE

1.3.1 Politique de Population

Pour apporter des solutions aux divers problèmes mentionnés plus haut et au déséquilibre entre l'accroissement démographique et les capacités de l'économie, la Guinée a adopté par décret N° 92/144/PRG/SGG du 4 juin 1992 une Politique Nationale de Population. Celle-ci, révisée en 1996 en vue de tenir compte des recommandations de la CIPD a « jusqu'à présent, bénéficié d'un important arsenal juridique et réglementaire qui lui assure une légitimité et une légalité indispensable ».³

Cette politique de population axée sur la valorisation des ressources humaines avec un accent particulier sur la dimension démographique est fondée sur les orientations ci-après :

- Maîtrise de la croissance démographique afin qu'elle ne constitue pas une contrainte pour le développement socio-économique et que la pression sur les ressources soit atténuée ;
- Amélioration du statut de la femme afin qu'elle contribue plus activement au développement socio-économique ;
- Promotion de l'IEC en matière de population ;
- Protection des groupes vulnérables ;

² FNUAP, **Rapport de l'ONEP**, Conakry, février 2000

³ Banque Mondiale –FNUAP, **Rapport de mission**, Conakry, Août – Septembre 1999.

- Protection et préservation de l'Environnement afin de garantir aux générations futures un avenir décent ;
- Amélioration des capacités institutionnelles et techniques des services chargées de collecte, d'analyse et d'intégration des données socio-économiques ⁴

1.3.2. Programmes de Population

La Politique de Population a été traduite sur le terrain par un Programme National de Population pour la période 1995-2000. Ce programme comprend des sous programmes relatifs aux six (6) orientations ci-dessus. Parmi les plus importants l'on retient :

- **Le Programme Cadre Genre et Développement** mis en œuvre par le Ministère de la Promotion Féminine et de l'Enfance et appuyé entre autres par le PNUD et le FNUAP. Son objectif principal est, la mise en œuvre de la politique nationale de promotion féminine. Dans ce cadre, le programme réalise l'une des grandes orientations de la Politique Nationale de Population à savoir « amélioration du statut de la femme afin qu'elle contribue plus activement au développement socio-économique ».
- **Le Programme Santé de la Reproduction** dont l'objectif est d'accroître l'utilisation des services de Santé de la Reproduction à travers l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services, l'élévation du niveau des connaissances et de pratiques en SR, en particulier chez les jeunes et le renforcement des capacités institutionnelles de mise en œuvre des programmes et stratégies en SR. Ce programme est principalement financé par le FNUAP, la Banque Mondiale, l'USAID, la GTZ.... Sa mise en œuvre s'inscrit dans la logique des orientations de la Politique de Population relatives à la maîtrise de la croissance démographique, amélioration du statut de la femme, protection des groupes vulnérables et appui institutionnel.
- **Le Programme Population et Stratégie de développement** qui vise la collecte des informations démographiques et sanitaires et l'intégration de la Politique de Population dans les plans sectoriels de développement. Ce programme qui inclut la coordination des activités en matière de population à travers le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Population et des Ressources Humaines est appuyé principalement par le FNUAP et la Banque Mondiale.
- Enfin, **le Programme Plaidoyer** dont l'objectif est de contribuer, au moyen d'IEC, à la promotion des droits de la personne donc de la femme. Ce programme est aussi financé par le FNUAP et la Banque Mondiale.

⁴ Déclaration de Politique de Population de la Guinée ,Conakry, mai 1993.

1.3.3 Analyse de la performance des principaux programmes

Dans le cadre de l'élaboration de son cinquième Programme de coopération avec la Guinée, le FNUAP a réalisé une opération nationale d'évaluation des programmes de Population.

Dans le rapport élaboré à cet effet et disponible au Secrétariat d'Etat au Plan, l'on peut lire la conclusion ci-après : « sur la ligne des objectifs du programme d'action adopté en 1994 au Caire, des progrès significatifs ont été réalisés entre 1997 et 2001 en Guinée. Cependant, certains des indicateurs recommandés pour évaluer de tels progrès n'ont pas fondamentalement changé pendant la période, c'est le cas du taux de croissance du PIB, le taux d'alphabétisation des Populations, la proportion de participation féminine au Parlement. La proportion des grossesses entre 15 et 19 ans a, quant à elle, augmenté ». ⁵

Tous ces problèmes restent actuels et leur éradication entre logiquement dans le cadre de la réduction de la pauvreté des populations en Guinée.

1.4 OBJECTIFS ET STRATÉGIES

En matière de population et, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les actions prioritaires seront centrées sur la contribution à la promotion des droits de la femme, à la mise en place d'un cadre favorable au développement humain et à l'amélioration à l'accès et de la qualité des services de base. Ainsi les actions à initier « accorderont la priorité :

- Au développement des services de SR de qualité pour toutes les populations de Guinée avec un accent particulier aux besoins des femmes, des adolescents, des jeunes, des populations déplacées et réfugiées ;
- Au renforcement des capacités techniques et institutionnelles d'exécution et de gestion des programmes de Population y compris le PGGED ;
- A la promotion du statut de la femme, de l'égalité et de l'équité de genre » ⁶

1.4.1 But et objectif du programme

Le programme de Population est une partie intégrante du DRSP. En effet, le but du programme est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers des actions de lutte contre la pauvreté. Compte tenu des actions prioritaires dégagées, les objectifs opérationnels suivants :

Contribuer à l'amélioration de la performance des politiques et programme de population intégrant les questions d'égalité, d'équité et de genre.

⁵ Rapport DNEP, p. 18

⁶ ONEP, p. 60

1.4.2 Résultats attendus

Ils sont au nombre de 3 :

Résultat 1 :

La capacité de mettre en œuvre et de gérer la politique de population en intégrant la dimension genre est renforcée.

Résultat 2 :

La capacité de gérer leur reproduction est accrue.

Résultat 3 :

Les droits des femmes en matière de protection de leur santé de reproduction sont mieux connus et défendus

1.4.3 Actions et indicateurs de suivi

Le tableau 1 ci-dessous propose un cadre qui présente les différentes actions à engager pour améliorer la performance de la Politique de Population.

TABLEAU 1

Cadre opérationnel population, genre et pauvreté

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions à entreprendre	Indicateurs de suivi
<p>Contribuer à l'amélioration des performances de la Politique de Population</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité de mettre en œuvre et de gérer la politique de population en intégrant la dimension genre est renforcée. • La capacité de gérer leur reproduction est accrue • Les droits des femmes en matière de protection de leur santé de reproduction sont mieux connus et défendus 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités techniques des cadres de la CNPRH et de ses structures décentralisées • Mettre en place une base de données de population dans chaque région • Mettre en place des mécanismes de suivi-évaluation de l'application de la politique • Sensibiliser les femmes et les hommes aux problèmes accélérés de la population et aux effets néfastes sur la santé des femmes. • Coordonner les actions avec celles des programmes de santé en cours. • Appuyer les organisations de femmes dans l'élaboration de plaidoyer en faveur de l'application des droits des femmes en matière de reproduction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de cadres et de structures renforcées • Qualité des actions de renforcement • Taux d'accroissement de la population • Fonctionnalité des bases de données • Qualité des données saisies • Qualité des programmes de sensibilisation • Diminution des grossesses rapprochées et/ou mettant en danger l'intégrité physique des femmes • Nb d'actions menées conjointement avec les services de santé de la reproduction

2. POPULATION, GENRE, MACRO-ÉCONOMIE ET CROISSANCE⁷

2.1 POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET CADRES DES DÉPENSES À MOYEN TERME (CDMT)

2.1.1 Politique budgétaire

Le principe de la politique budgétaire repose sur un effort d'amélioration de la gestion des dépenses publiques qui a démarré avec le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) en 1998. Le CDMT prévoit une réallocation des dépenses au profit des secteurs prioritaires dans la lutte contre la pauvreté visant ainsi un accès équitable aux services publics⁸, comme suit :

TABLEAU 2

Répartition des enveloppes budgétaires,
par secteur en pourcentage

Secteurs	Pourcentage				
	2000	2001	2002	2003	2004
Développement rural	36,92	34,78	29,97	29,97	29,97
Mines, indust., énerg., eau	21,48	6,88	7,16	7,16	7,16
Infrastructures	16,06	26,57	25,92	25,92	25,92
Social	19,47	26,26	31,64	31,64	31,64
Administ., autres	3,01	1,67	1,76	1,76	1,76
Total	100%	100%	100%	100%	100%

On voit que le développement rural occupe une part importante du budget. C'est lorsque que ces données sont désagrégées par sous-secteur que l'analyse est intéressante.

Ainsi, dans le tableau détaillé qui figure dans le récent Cadrage macro-économique⁹ l'agriculture l'emporte sur les autres secteurs agricoles, avec plus de la moitié de l'enveloppe, pour chaque année. Dans le secteur mines, industrie, eau et énergie, c'est l'énergie qui reçoit la meilleure part. En matière d'infrastructures, les travaux publics prennent plus de la moitié du budget. L'urbanisme et l'habitat font piètre figure. Dans le secteur social, la santé publique et l'enseignement pré-universitaire se partagent la grosse part du budget. Le budget de ce secteur pourrait vraisemblablement contribuer à favoriser un meilleur accès des femmes aux services sociaux, tels que l'éducation et la santé, si tant est que ces services soient eux-mêmes améliorés, en terme de qualité de prestations spécifiques aux besoins et intérêts des femmes. Ces spécificités, liées aux rapports de genre, sont explicitées dans les chapitres subséquents. (Malheureusement, il est reconnu

⁷ Cette section est largement inspirée du Bureau of Applied Research in Anthropology of the University of Arizona, **Analyse socio-économique selon le genre. Guide d'application au niveau macro**, Tucson, Arizona, 1998.

⁸ DSRP – Groupe thématique macro-économie et intégration régionale, **Document stratégique**, p. 3

⁹ **Cadre macro-économique. Mise en œuvre du CDMT**, Conaky, septembre 2001, p. Annexe 4.

qu'un faible pourcentage du budget est véritablement alloué aux programmes sectoriels dans les structures décentralisées¹⁰).

Une lettre circulaire du Ministre de l'Économie et des Finances adressée aux autorités déconcentrées¹¹, permet d'espérer que la déconcentration budgétaire de 2001 sera effective. Si la politique budgétaire avait comme résultat l'augmentation des revenus des structures, tant décentralisées (communautés rurales de développement) que déconcentrées (préfectures), on pourrait espérer que les régions les plus pauvres en bénéficieraient et, conséquemment, les femmes, au même titre que les hommes. Toutefois, des mesures devraient être prises pour favoriser cette égalité, étant donné que les femmes sont très peu présentes dans les structures locales, comme il en est discuté à la section 2.6 Gouvernance, renforcement des capacités et processus participatif.

2.1.3 Objectif de protection sociale

Il est certain que l'État guinéen, comme la plupart des États, fait face, en matière de macro-économie, à deux grands objectifs, soit : favoriser la croissance économique et assurer la protection sociale. Une façon de concilier les deux est de mettre les gens au travail. Une politique fiscale qui allège le fardeau des entreprises moyennant l'embauche des travailleurs se conjugue souvent avec le recours à l'approche HIMO en matière de travaux publics.

En matière d'embauche, on sait que les femmes sont moins qualifiées que les hommes, de sorte qu'elles ne pourraient pas bénéficier autant d'une politique fiscale favorable aux employeurs. Par ailleurs, les entreprises féminines de l'informel gagneraient à intégrer le formel afin d'avoir accès à des lignes de crédits plus substantielles.

On peut se demander si l'approche haute intensité de main d'œuvre (HIMO), qui est retenue pour le développement des infrastructures à coûts maîtrisés, ne défavorisera pas l'embauche des femmes, si une sensibilisation des responsables en matière de « genre et accès à l'emploi » n'accompagne pas cette approche. Il est vrai que, dans les cas où la main d'œuvre n'est pas salariée, mais rémunérée en nature, les femmes qui participent aux travaux, selon la division sexuelle du travail (par exemple, transport de l'eau) bénéficient autant que les hommes des compensations alimentaires. C'est dans les cas où le travail est rémunéré que les femmes sont moins reconnues comme capables d'effectuer des travaux traditionnellement réservés aux hommes. Pourtant, il n'empêche que des exemples témoignent de la capacité des femmes de s'activer dans des tâches « apparemment » masculines (les concasseuses de granite de Manéah). Par conséquent, il est recommandé qu'une attention soit donnée à un équilibre entre les hommes et les femmes en matière d'accès à un revenu, dans tous les cas de travaux publics HIMO.

Quant aux mesures visant à favoriser l'accès aux produits de consommation de base tels le riz, la farine et les huiles, les produits pharmaceutiques et fournitures scolaires en les exonérant de la TVA, on devrait s'attendre à ce qu'elles réduisent la charge économique des ménages pauvres et, en particulier, des femmes qui ont souvent la responsabilité économique des ménages, en cas de chômage ou de revenus insuffisants du mari.

¹⁰ *Ibidem.*

¹¹ Ministre de l'Économie et des Finances, **Lettre circulaire**, Conakry, mai 2001 .

Compte tenu que les CRD sont habilités à gérer les ressources fiscales, il y a une ouverture pour une gestion de proximité permettant l'identification et la solution des besoins des pauvres du milieu rural. Encore faut-il que les ressources des CRD soient suffisantes.

2.1.4 Renforcement de la micro-finance

La micro-finance est sans nul doute un moyen de lutter contre la pauvreté en mettant à la disposition des petits producteurs et petits commerçants des lignes de crédits appropriées.

Certes la Banque centrale exerce déjà un suivi des institutions de micro-finance, offrant des services financiers de proximité ». L'accès à un crédit, à n'en pas douter, est de toute première importance. Cela ne peut que favoriser l'accès à des possibilités de revenus, moyennant toutefois que d'autres facteurs assurant l'équité de genre soient réunis.

2.1.5 Politique de développement touristique

La Guinée dispose d'un plan stratégique pour le développement du tourisme, préparé par l'organisation mondiale du tourisme (OMT).¹² Le document identifie bien le potentiel touristique de la Guinée de même que les conditions nécessaires à sa mise en valeur.

Il est trop tôt pour se prononcer sur une éventuelle politique de développement touristique à laquelle songe le Gouvernement comme création d'emplois et de revenus. Les contraintes sont déjà trop nombreuses, notamment en matière de sécurité et d'infrastructures. Par ailleurs, si le développement touristique devait favoriser autant les femmes que les hommes, il faudrait qu'un examen soit fait des potentialités d'un partage équitable de ces ressources de développement. Une ouverture pourrait s'offrir aux femmes autant qu'aux hommes dans le domaine de l'hôtellerie. Les conditions actuelles de formation technique et professionnelle sont, à toutes fins pratiques déplorable. Le Centre National de Formation en Tourisme et Hôtellerie (CENFOTH), dont l'origine remonte aux années 80 dans le cadre d'un projet du PNUD, dispose d'à peu près aucune ressource pour assurer une formation convenable. La Réforme de l'enseignement technique et professionnelle a bien identifié le tourisme comme filière porteuse. Mais pour l'heure, il reste beaucoup de mesures à prendre et de travaux à accomplir avant que l'on puisse espérer une augmentation significative du tourisme.

2.2 EFFETS DE LA MACRO-ÉCONOMIE SUR LES POPULATIONS

On croit généralement que les politiques macro-économiques sont socialement neutres. Dans les faits, elles peuvent avoir des effets très différenciés sur les ménages et les individus, eux mêmes tributaires des rôles sociaux et des charges familiales établies en regard des rapports de genre. Les effets peuvent être extrêmement différents sur les femmes et sur les hommes dans la mesure où ceux-ci :

- ont un accès inégal aux marchés et aux ressources productives (terre, crédit, main d'œuvre, etc.);

¹² **Plan stratégique pour le développement du tourisme**, OMT, Ministère du tourisme, de l'hôtellerie et de l'artisanat.

- ont des objectifs de production différents et une utilisation des revenus à des fins différentes de consommation;
- se heurtent à des contraintes différentes en ce qui concerne les activités économiques qu'ils peuvent entreprendre et les emplois qu'ils peuvent obtenir.

Rapportées aux conditions de vie des différents groupes de population, dont les femmes et les enfants, les performances macro-économiques, dues au désengagement de l'État et de la promotion du secteur privé, deviennent contrastées. Il faut se rappeler comment le programme d'ajustement structurel a durement frappé les travailleurs salariés des centres urbains. La fermeture de nombreuses entreprises étatiques a occasionné du coup la suppression de milliers d'emplois. Au moins pour deux d'entre elles – Entreprise de Tabac et d'Allumettes de Guinée (ENTAG) et Usine Textiles de Sanoya - une forte proportion du personnel était féminin. Des unités étaient même dirigées par des femmes. La perte de revenu a affecté les ménages. De plus, non seulement leurs opportunités de percevoir des revenus ont été diminuées, mais leurs charges ont été augmentées du fait de leurs responsabilités des personnes indigentes. Les femmes n'ont pas manqué de se reconvertir en venant grossir le secteur informel. On peut voir là un exemple d'adaptation des femmes à leur environnement économique, comme on peut aussi y voir une insécurisation du revenu.

Le budget de l'État affecte différemment les particuliers de façon directe et indirecte. De façon directe, il y a le filet social et les programmes de distribution. Du côté du filet social, il n'y a pratiquement que les personnes âgées qui retirent des prestations d'aide sociale sous forme de pensions de retraite. La Caisse de sécurité sociale ne rejoint que les travailleurs du secteur privé. Les services fournis directement aux individus sont les programmes de distribution alimentaire (destinés aux réfugiés dont 4% sont des femmes chefs de famille, via le Programme alimentaire mondial et le Haut Commissariat aux Réfugiés), les programmes de santé publique et les investissements en infrastructures de base. De ce côté, des investissements peuvent être considérés comme profitant directement à des groupes de population dont les femmes font grandement partie : les maraîchéculteurs. En effet, en raison de l'importance des moyens requis pour l'aménagement des bas fonds, l'État intervient de manière à viabiliser les zones et permettre aux populations de les exploiter. Cette intervention qui a plus profité aux filières riz, coton, café, huile de palme et hévea a, à ce jour, davantage profité aux planteurs. Naturellement, les populations et en particulier les femmes en bénéficient du fait qu'elles développent le maraîchage en marge de ces filières. Mais des appuis particuliers ne leur ont pas été donnés. Quant aux dépenses qui affectent les particuliers par le biais des marchés, il s'agit des prix des produits de première nécessité exempt, de la TVA dont il a été question précédemment.

2.3 OBJECTIFS ET STRATÉGIES

Étant admis que les politiques macro-économiques ont des effets différenciés sur les divers groupes de population et, en particulier, distinctement sur les femmes et les hommes, force est aussi d'admettre que ces effets sont difficiles à prévoir. Il est certain que, dans le contexte de réduction de la pauvreté, les politiques se doivent d'être conçues et mises en œuvre de telle sorte qu'elles reflètent une prise de conscience des effets différenciés possibles sur les groupes de population. Par conséquent, le succès des politiques macro-économiques de réduction de pauvreté est tributaire de la qualité de l'évaluation des

impacts anticipés. Cela pourrait se faire en identifiant les domaines de conflits et les solutions pouvant les atténuer. Deux activités sont envisageables : la désagrégation par groupes sociaux et par sexe des effets des politiques macro-économiques et la mesure de l'impact des options politiques.

De plus, comme il a été diagnostiqué dans les chapitres sectoriels, la pauvreté se présente comme un cercle vicieux dans lequel elle enserme les groupes vulnérables, dont les femmes, car elle est à la fois la cause et la conséquence. Ainsi la pauvreté est la cause de l'analphabétisme et de la sous-scolarisation, la malnutrition, l'état de santé précaire et la mortalité précoce, le sous-développement économique rural et urbain, les conditions d'habitat déplorables, la dégradation de l'environnement et l'aggravation des IST¹³ et VIH-SIDA. En même temps, la pauvreté a comme conséquence tout ce qui vient d'être énuméré. Par conséquent, il est certain que les priorités des dépenses publiques ont une incidence directe sur la réduction ou l'aggravation de la pauvreté. Il est clair que prioriser les investissements dans le capital humain, soit dans les services essentiels de la santé et de l'éducation/formation technique et professionnelle, formelle et non formelle, accessibles à tous les groupes de population, est une urgence. De plus, comme il est démontré dans les chapitres sectoriels, le développement rural passe par des investissements dans les infrastructures de production et infrastructures d'allègement de la pénibilité du travail des femmes. En milieu urbain, le développement de l'emploi passe par la micro-entreprise et nécessite des facilités techniques et financières.

2.3.1 Objectifs opérationnels

Les deux objectifs opérationnels de l'intégration des aspects sociaux et de genre dans la macro-économie sont les suivants :

- Atténuer les déséquilibres entre la croissance, la réduction de la pauvreté et l'équité sociale et de genre.
- Lutter contre la pauvreté investissant dans la formation technique, les infrastructures de production et de commercialisation, de santé et de micro-finance afin d'améliorer les capacités intellectuelles, physiques, techniques et financières des groupes vulnérables.

2.3.2 Résultats attendus

Conformément aux objectifs opérationnels, les résultats attendus se libellent ainsi :

Résultat 1 :

Les déséquilibres entre croissance, réduction de la pauvreté et équité sociale et de genre sont atténués par l'adoption d'une politique d'évaluation systématique des impacts différenciés des politiques macro-économiques sur les groupes vulnérables.

¹³ Infections sexuellement transmises

Résultat 2 :

Les groupes vulnérables ont développé des capacités intellectuelles, physiques, techniques et financières leur permettant de lutter contre la pauvreté.

2.3.3 Actions et indicateurs de suivi

Le Tableau 3 ci-dessous propose un cadre opérationnel qui intègre la dimension genre et développement pour le secteur macro-économie en identifiant des actions porteuses et des indicateurs de suivi :

TABLEAU 3

**Cadre opérationnel GED
Secteur macro-économie**

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions à entreprendre	Indicateurs de suivi
Atténuer les déséquilibres entre la croissance, la réduction de la pauvreté et l'équité sociale et de genre	Les déséquilibres entre croissance, réduction de la pauvreté et équité sociale et de genre sont atténués par l'adoption d'une politique d'évaluation systématique des impacts différenciés des politiques macro-économiques sur les groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none">• Désagréger par groupes sociaux et par sexe les effets des politiques macro-économiques• Mesurer l'impact des options politiques sur les groupes vulnérables et les femmes• Atténuer les impacts par des programmes sectoriels qui prennent en compte le genre	<ul style="list-style-type: none">• État des données désagrégées• Mesures prises pour atténuer les effets négatifs sur ces groupes• Application concrètes des mesures
Lutter contre la pauvreté investissant dans la formation technique, les infrastructures de production et de commercialisation, de santé et de micro-finance afin d'améliorer les capacités intellectuelles, physiques, techniques et financières des groupes vulnérables	Les groupes vulnérables ont les capacités intellectuelles, physiques, techniques et financières de lutter contre la pauvreté	<ul style="list-style-type: none">• Investir dans l'éducation en identifiant les stratégies qui permettent aux femmes et aux hommes des groupes vulnérables d'en bénéficier• Investir dans la santé en favorisant l'accessibilité des soins et services de qualité aux groupes vulnérables• Investir dans l'appui technique et financier aux activités économiques des milieux ruraux et urbains• Élargir la couverture sociale à l'ensemble de la population	<ul style="list-style-type: none">• Groupes de population visés et touchés• % d'augmentation des effectifs formés et/ou diplômés, selon le genre• % de diminution des maladies et des infections les plus affligeantes et de la mortalité précoce, selon le genre• % d'augmentation des micro-entreprises rurales et urbaines fonctionnelles, selon le genre• % de diminution du temps des femmes aux travaux domestiques• Augmentation de la consommation de biens et services, selon le genre• Amélioration de l'alimentation, selon le genre• Augmentation du crédit-épargne, selon le genre• % des ménages bénéficiant d'au moins une couverture sociale

3. POPULATION, GENRE, SECTEUR PRIVÉ ET EMPLOI

D'entrée de jeu, soulignons deux points :

- Cette sous-section s'intéresse à l'emploi en milieu urbain, compte tenu que la problématique de l'emploi en milieu rural fait l'objet de la section 2.5 Développement rural et environnement. Même si quelques chiffres sont avancés à des fins comparatives, il ne sont pas discutés.
- Le terme emploi a ici une définition large, car il concerne toute personne exerçant une activité, régulière ou non, dans le secteur formel ou informel. Cet emploi peut être considéré par type d'occupation agricole ou non agricole. Par non agricole, il faut entendre les professionnels, techniciens, administration, ventes et services, travail manuel qualifié ou non. En somme, « emploi » est pris dans le sens d'activité économique, quelle qu'elle soit.

3.1 PRINCIPAUX TEXTES DE POLITIQUES ET PROGRAMMES

3.1.1 Déclaration de Politique de l'Emploi

La Déclaration de Politique de l'Emploi est en formulation depuis 1998. Elle est toujours à l'état embryonnaire. Le document provisoire a identifié des éléments de contenu encore très ténus.

3.1.2 Programme Cadre pour le Soutien et le Développement du Secteur Privé

Le Programme Cadre pour le Soutien et le Développement du Secteur Privé (PCSDSP) a été élaboré en septembre 1998 par le Gouvernement guinéen avec le soutien du PNUD et de l'ONUDI. Ce document rappelle en introduction le processus de développement national qui s'est opéré en Guinée depuis l'avènement de la Deuxième République, tant au plan macro-économique qu'au plan de l'environnement et de l'investissement privé. Ce secteur a été encouragé d'abord par l'engagement du Gouvernement à mener une politique libérale de développement économique, puis par la mise en place de structures démocratiques (institutions démocratiques, cour d'arbitrage), de structures de promotion et d'encadrement des investissements privés (Office de promotion des Investissements Privés, Chambres de Commerce et Industrie, patronat) ainsi que par la promulgation des textes et codes régissant les activités économiques.

Après avoir présenté la situation du secteur privé guinéen d'une manière générale (typologie des entreprises, cartographie, potentiels, besoins) puis les principaux partenaires ou groupes cibles, parmi lesquels figurent les femmes des divers secteurs d'activités, le programme cadre définit les grandes lignes, à savoir la problématique, les stratégies et objectifs de ses deux principales composantes : 1) l'assainissement de l'environnement des affaires (juridique, financier, institutionnel, environnemental et humain) ; 2) l'amélioration des performances sectorielles (développement rural, pêche, mines, industrie, informel, services).

Il est à noter que dans la valorisation des ressources humaines, une attention est accordée aux groupes spécifiques, dont les femmes. Une brève analyse sur les contraintes à l'intégration de ces dernières dans le milieu professionnel des affaires est faite et cela concerne notamment la non concertation au niveau institutionnel, le taux élevé de l'analphabétisme et les préjugés socioculturels. Trois objectifs spécifiques sont proposées avec les activités y afférent. Il s'agit de :

- Favoriser l'accès de la femme à l'entrepreneuriat et la croissance de sa productivité et de son revenu par :
 - a) la formation à la gestion et à l'organisation des femmes ;
 - b) la scolarisation des filles et l'alphabétisation des adultes ;
 - c) la sensibilisation des filles et des femmes pour choisir des métiers non traditionnels.
- Développer l'accès des femmes aux structures de financement par :
 - a) le renforcement des capacités des intermédiaires financiers à gérer des petits montants ;
 - b) l'accueil spécialisé des femmes dans les banques et établissements financiers ;
 - c) la flexibilité pour les garanties.
- Faire la promotion des activités économiques des femmes par :
 - a) le développement d'une base de données axées sur les activités économiques des femmes ;
 - b) l'appui aux ONG féminines pour réaliser des volets promotion de la femme entrepreneur ;
 - c) la promotion et le soutien des initiatives portant sur l'allégement des corvées.

On peut seulement regretter que l'approche genre n'ait pas été adoptée dans le PCSDSP de manière intégrée, c'est-à-dire pour toutes les composantes, qu'elles soient transversales ou sectorielles.

3.2 CONSTATS ET ANALYSES

Les objectifs énoncés dans le Programme Cadre pour le Soutien et le Développement du Secteur Privé (PCSDSP), tombent à point nommé. Le programme Cadre Genre et Développement (PCGED) a déjà fait le point sur la problématique des femmes et de l'emploi. Les constats rejoignent ceux du PCSDSP. Cette sous-section reprend donc en partie cette analyse et l'actualise à l'aide d'une documentation supplémentaire. Il est manifeste que la féminisation de la pauvreté a tout à voir avec le **manque d'accès** à des activités économiques suffisamment rémunératrice.

3.2.1 Données générales

À l'occasion de la Journée Nationale des Femmes en août 2000, l'état de la situation des femmes dans l'emploi était présenté comme suit, par le Ministère des Affaires sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE).¹⁴

- Taux d'activités des femmes âgées de 10 à 69 ans : 62 %
 - Milieu urbain : 34%
 - Milieu rural : 75%
- Taux d'activité des femmes selon le secteur d'activités et le milieu :
 - Urbain : Primaire : 11%
 - Secondaire : 01%
 - Tertiaire : 88%
 - Rural : Primaire : 94%
 - Secondaire : 02%
 - Tertiaire : 6%

Comme le montre le Tableau 4 suivant, la population féminine est surtout active dans les métiers d'agricultrices de subsistance, d'ouvrières agricoles et de vendeuses.

TABLEAU 4

Répartition de la population féminine active occupée, âgée de 10 à 69 ans, selon la profession

Profession	Nombre	%
Infirmières / sages femmes	1 487	0,1%
Professeurs / secondaire	1 161	0,1%
Institutrices	4 139	0,3%
Gestionnaires	2 165	0,2%
Secrétaires / dactylo	3390	0,2%
Personnel de restaurant	2 976	0,2%
Services particuliers	2 962	0,2%
Vendeuses	162 258	11,5%
Agricultrices / ouvrières agricoles	128 435	9,1%
Éleveurs	9 909	0,7%
Agricultrices de subsistance	1 002 818	71,1%
Travailleuses dans mines et carrières	5 535	0,4%
Artisanes / ouvrières	44 613	3,2%
Vendeuses ambulantes	15 063	1,1%
Nettoyeuses et blanchisseuses	3 324	0,2%

Source : Kaba I et Youla, D, **Les activités économiques des femmes en Guinée**, Conakry, 2000.

¹⁴ Kaba I brahima, Youla Diénabou, **Les activités économiques des femmes en Guinée**, présentation du 27 août 2000, Conakry. Signalons que la faiblesse de ce document réside dans la non citation des sources. Les chiffres fournis peuvent cependant servir de référence et d'ordre de grandeur pour donner une vue d'ensemble de la situation des femmes en matière d'emploi.

Lorsque les données sont ventilées selon le milieu, il ressort clairement, comme il fallait s'y attendre, que la population féminine urbaine est surtout présente dans les métiers de vendeuses et d'artisanes / ouvrières. En revanche, c'est l'agriculture de subsistance qui occupent la très grande majorité des femmes du milieu rural.

Considérant les emplois non agricoles, une comparaison entre les hommes et les femmes établit que ces dernières occupent plus que les hommes des emplois non qualifiés. Le Tableau 6 suivant en fait état.

TABLEAU 6

Population active non agricole par groupes de profession et selon le milieu urbain

Profession	F	H
Professionnel / techn. / Adm.	10%	52%
Ventes et services	75%	14%
Travail manuel non qualifié	15%	34%

Source : Kaba I et Youla, D, **Les activités économiques des femmes en Guinée**, Conakry, 2000.

Il est manifeste que, quel que soit le milieu de résidence, les femmes sont majoritairement concentrées dans les secteurs du commerce et des services comparativement aux hommes qui occupent surtout des postes professionnels et administratifs en égalité avec des postes non qualifiés, selon le milieu de résidence.

Considérant la répartition de la population féminine occupée selon le niveau d'instruction, force est de reconnaître que l'analphabétisme ne rend pas les femmes inactives. En effet, la situation se présente comme suit :

TABLEAU 6

Répartition de la population féminine occupée selon le niveau d'instruction

Niveau de scolarité	Taux d'occupation
Analphabétisme	93%
Primaire	2%
Secondaire	3%
Professionnel	1%
Supérieur	1%

Source : Kaba I et Youla, D, **Les activités économiques des femmes en Guinée**, Conakry, 2000.

Toutes les statistiques convergent dans le même sens. Malgré leur poids quantitatif, les femmes ne représentent que 10% de la population active du secteur moderne. En milieu urbain, le manque de formation des femmes explique partiellement leur pénalisation en matière d'emploi. Mais ne les confine pas pour autant à l'inertie, puisqu'il a été reconnu que la majorité des femmes ont une activité génératrice de revenu. C'est dire tout le potentiel

qu'elles représentent comme force de travail pour lutter contre la pauvreté lorsque des actions bien ciblées sont dirigées vers elles.

3.2.2 Secteur privé formel

L'Agence Guinéenne de la Promotion de l'Emploi (AGUIPE) a répertorié les entreprises, établissements et sociétés du secteur privé ayant au minimum 5 employés jusqu'à plus de 1 000 employés. Le Tableau 7 suivant, reprend quelques données, ventilées par sexe.

TABLEAU 7

**Récapitulatif des entreprises et des travailleurs déclarés,
selon la branche d'activité, la nationalité et le sexe**

Branches d'activités	Nb entreprises	Guinéens			Étrangers			Total
		F	H	Total	F	H	Total	
B1	32	268	2 554	2 822	1	33	34	2 856
B2	14	276	4 712	4 988	14	137	151	5 139
B3	28	77	1 345	1 422		59	59	1 481
B4	7	184	1586	1770	3	31	34	1 804
B5	32	33	1004	1 037	1	69	70	1 107
B6	101	216	831	1 047	1	97	98	1 145
B7	17	135	633	7 68	10	28	38	806
B8	10	195	589	784	1	18	19	803
B9	93	198	2 047	2 245	70	185	255	2 500
Total	334	1582	15 251	16 883	101	657	758	17 641

Source : AGUIPE, 2000

Légende :

B1	Agriculture, élevage, sylviculture, chasse, pêche	B6	Commerce, restauration, hôtel
B2	Industrie extractive	B7	Transport, entreprise de communications
B3	Industrie manufacturière	B8	Banques, assurances, affaires, immobilier
B4	Électricité, gaz, eau	B9	Prestations de service
B5	Bâtiment, travaux publics		

Les données montrent clairement que les femmes sont surtout embauchées dans le secteur agricole, dans l'industrie extractive et dans la restauration, hôtel et commerce. Elles sont très peu nombreuses dans la construction et dans l'industrie manufacturière. Les statistiques se recoupent pour montrer que, dans le secteur privé formel, les femmes ne représentent que 11% des salariés du tertiaire et 2% du secondaire.

Si l'on compare le taux de participation des femmes au secteur privé formel, selon les régions, il ressort le Tableau 8 suivant :

TABLEAU 8**Participation des femmes au secteur privé formel, selon les régions**

Régions	F salariées	Total salariés	% femmes
Conakry	670	4953	13%
Labé	152	961	15%
Kindia	475*	6548	7%
N'zérékoré	509	3114	16%
Kankan	117	2065	5%
Total	1923	17641	

* 241 femmes sont dans le secteur minier

Source : AGUIPE, 2000

Alors que le nombre total d'emplois est supérieur dans la région de Kindia, c'est là où les femmes sont le moins représentées. Le plus gros employeur étant l'industrie extractive, on pouvait s'attendre à ce que les femmes y soient moins présentes comparativement aux hommes. Il n'empêche que sur un total de 475 femmes salariées, 241, soit 50% le sont dans cette catégorie d'emploi.

En regard de la participation féminine active totale, le taux des femmes salariées du secteur public est très faible. Le Tableau 9 suivant le démontre.

TABLEAU 9**Répartition de la population féminine active occupée, âgée de 15 à 69 ans, selon la situation dans la profession**

Situation	%
Employeur	0,1%
Salariée publique	1,2%
Salariée mixte	0,2%
Salariée privée	0,5%
Indépendante	51,1%
Apprentie	1,8%
Aide familiale	45,1%
Coopérative	0,1%

Source : Kaba I et Youla, D, **Les activités économiques des femmes en Guinée**, Conakry, 2000.

Encore une fois, la catégorie d'emploi «travailleuse indépendante» ressort comme la catégorie dans laquelle les femmes sont le plus représentées, avec tout ce que cela peut vouloir dire comme insécurité et faiblesse des revenus.

Une étude récente sur la situation des femmes travailleuses en Guinée, donne un aperçu de leur situation dans le secteur privé.¹⁵

Les femmes professionnelles y sont rares. On y rencontre des femmes avocates (4/70), des femmes huissiers (3/41) et des femmes notaires (1/5). Dans les écoles privées, sur un effectif de 4121 enseignants, on compte 408 femmes, soit 10% du personnel enseignant. Dans le secteur de l'hôtellerie, comme au Novotel, par exemple, sur 38 chefs de service, on dénombre 7 femmes, soit 18%. Dans les sociétés de transit et de manutention, comme GETMA, 2 postes de responsabilité sur 13 sont détenus par des femmes, soit 15%. SOTELGUI, dans le secteur parapublic, compte 7 postes de direction dont 1 femme, 52 chefs de service dont 6 femmes, 67 chefs de section dont 9 femmes, soit 13% de taux de responsabilisation féminine.

La Guinée a déjà ratifié 52 Conventions internationales portant sur les droits fondamentaux au travail. En principe, la Guinée doit, comme tous les autres pays signataires, rendre des comptes à l'Organisation Internationale du Travail de son application en droit et en fait. Il y a fort à parier que la très grande majorité des travailleurs ignorent toutes ces conventions. On peut se demander comment ils pourraient s'en prévaloir, s'ils en aient connaissance. Ce sont généralement les syndicats qui défendent les droits des travailleurs. Le syndicalisme est peu répandu. Il y a lieu d'encourager la syndicalisation des entreprises en vue de garantir le respect des droits des travailleurs.

3.2.3 Fonction publique

Sur les 51 000 agents de la Fonction publique, 11 373 seulement sont des femmes. Ainsi, dans le secteur public, comme dans le privé, les Guinéennes sont peu représentées dans les effectifs salariés et sont surtout regroupées au sein de la catégorie des cadres moyens et des agents d'exécution, comme en fait foi le Tableau 9 ci-après.

En effet, la structure de l'emploi montre que dans la Fonction publique les femmes ne représentent que 22% des effectifs, répartis comme suit : contractuelles (20%), agentes d'exécution (37%), cadres moyens (24%) et cadres de conception (14%).

TABLEAU 10

Structure de l'emploi public par hiérarchie, selon le sexe

Structure hiérarchique	Hommes	Femmes
Hiérarchie A (32%)	86%	14%
Hiérarchie B (40%)	76%	24%
Hiérarchie C (17%)	63%	37%
Postes contractuels	79%	20%

Source : Kaba I et Youla, D, **Les activités économiques des femmes en Guinée**, Conakry, 2000.

¹⁵ Kourouma, S. et Traore M. **Situation des femmes travailleuses de Guinée : Accès aux instances de prise de décision et aux postes de responsabilité**, Rapport final. Conakry, 2000.

3.2.4 Secteur informel

Compte tenu de la faiblesse du secteur privé, des mesures de réduction des effectifs de la Fonction publique et du manque de formation des femmes, la majorité d'entre elles qui représentent tout de même 42% de la population active n'ont d'autre choix que de s'investir dans l'économie populaire, pour subvenir aux besoins vitaux de la famille. Il est difficile d'établir une comparaison avec les hommes ou même de discuter davantage de la situation particulière des femmes dans le secteur informel, compte tenu du manque d'information. Des données éparses permettent seulement de confirmer leur forte présence dans les domaines de services, du commerce et de l'artisanat. De plus, et malgré l'implantation, ces dernières années, de plusieurs intermédiaires financiers (Crédit Rural, Fonds d'Appui aux initiatives de Base, Crédit Mutuel de Guinée, PRIDE, Centre International de Crédit Mutuel de France (CICM), le Réseau des caisses populaires *Yetemali*, il semble bien qu'elles continuent à rencontrer des difficultés pour assurer le financement de leurs activités.

Une prochaine étude sur la place et l'importance des femmes dans le secteur informel permettra de mieux documenter la problématique.

3.2.5 Situation de chômage

Il est difficile de situer les femmes en rapport avec le chômage car il faudrait pour cela que des statistiques fiables existent et que les femmes y soient inscrites. Étant données que les femmes sont majoritairement actives dans le secteur informelle, elles échappent aux statistiques. On sait cependant que le chômage affecte sévèrement les diplômées de l'Enseignement Supérieur. En 1992, 87 % des filles étaient à la recherche d'un premier emploi comparativement à 61% des garçons. La situation s'est quelque peu aggravée selon les dernières statistiques.

Cette différence est renforcée par le fait qu'il y a pourtant moins de filles diplômées que de garçons. Une des raisons parfois avouées, parfois inavouées, pour préférer une main d'œuvre masculine est l'absentéisme des femmes dû aux grossesses et à leurs responsabilités en matière de soins de santé de la famille.

3.2.6 Obstacles à l'insertion des femmes et des groupes défavorisés sur le marché du travail

Une étude menée par le Ministère de l'Économie et des Finances et financée par le PNUD¹⁶ a mis à jour quelques formes d'exclusion liées au sexe et à l'âge. Selon cette étude, les principaux facteurs expliquant la faible participation des femmes au marché du travail, en dehors des activités agricoles traditionnelles, sont les suivants :

- persistance de la division sexuelle du travail, même dans les milieux urbains scolarisés;
- discrimination en matière d'accès à une formation autre que secrétariat;
- éviction des femmes âgées des programmes de perfectionnement en emploi;
- préjugés défavorables à l'endroit des personnes handicapées et/ou malades;

¹⁶ Ministère de l'Économie et des Finances, **Rapport de synthèse des focus groupes sur l'exclusion sociale au niveau du marché du travail en Guinée**, Direction Nationale de la Statistique, Conakry, 2000.

- appartenance ethnique et / ou stratification sociale;
- manque de moyens financiers pour accéder aux concours ou démarrer une entreprise;
- manque d'appui technique;
- concurrence des produits importés;
- manque de qualifications techniques;
- faible niveau de scolarité;
- corruption et favoritisme.

En somme, les femmes demeurent tributaires de la représentation populaire qui les confine dans des rôles de production subalternes ou encore qui les ghettoïsent dans des emplois traditionnellement féminins associés à leurs rôles de soins et services et qui offrent peu d'opportunités.

Si des obstacles liés à la faiblesse de l'économie de marché empêchent les femmes, tout comme les hommes, d'accéder à des emplois rémunérateurs, le contexte socio-culturel joue en la défaveur d'un accès égal à l'emploi entre les femmes et les hommes.

3.3 OBJECTIFS ET STRATÉGIE

Les femmes, majoritairement moins scolarisées et moins formées techniquement que les hommes, ont de la difficulté à s'insérer sur le marché du travail formel. Le secteur privé étant encore peu développé, les opportunités d'embauche des femmes comme salariées sont minces. Par conséquent, la meilleure stratégie paraît être le renforcement des capacités des femmes à consolider leur présence ou à intégrer le marché du travail, à titre de travailleuses autonomes qualifiées ou d'entrepreneures de micro-entreprises.

Par ailleurs, comme il est manifeste qu'à qualifications égales, les femmes ont moins de chance d'être embauchées que les hommes dans des emplois techniques traditionnellement réservés aux hommes, des démarches doivent aussi être faites, d'une part, pour encourager les femmes à investir les secteurs porteurs et, d'autre part, pour intégrer l'égalité entre les sexes en emploi.

Ainsi, deux axes stratégiques d'intervention se dessinent : la micro-entreprise et le domaine technique et professionnel du secteur privé.

3.3.1 Objectifs opérationnels

Il va de soi que l'objectif général est d'accroître le revenu des femmes par l'accès aux moyens de production. Ces moyens de production sont le crédit et la technique, les équipements et la formation appropriée, en ce qui a trait à la micro-entreprise, tant dans le secteur informel que formel. Les moyens de production liés à l'embauche concernent essentiellement la formation technique et professionnelle et les appuis pour l'accès à l'emploi dans le secteur formel.

Les objectifs opérationnels, qui reprennent pour l'essentiel ceux du PCGED en les résumant, tiennent compte des contingences du milieu du travail formel et informel et du contexte socioculturel, se libellent comme suit :

Axe 1 : Micro-entreprise

- Faciliter l'accès des femmes au marché du travail via des appuis techniques (comprenant la formation sur mesure) et financiers à l'entrepreneuriat individuel et/ou collectif.¹⁷
- Améliorer le niveau d'organisation des femmes.

Axe 2 : Spécialisation technique et professionnelle

- Favoriser l'accès des femmes aux secteurs d'emploi porteurs par l'accès à une formation adéquate et des appuis institutionnels en matière de recherche d'emploi, d'insertion et de mobilité professionnelle.

Axe 3 : Défense des droits des travailleurs

- Améliorer la prise en compte des droits des femmes en tant que travailleuses, au même titre que les hommes en favorisant l'accès des femmes aux organisations de défense des droits des travailleurs.

Ces objectifs s'harmonisent à ceux déjà retenus par le PCSDSP et le PCGED.

3.3.2 Résultats attendus

Conformément aux objectifs opérationnels, les résultats attendus sont les suivants :

Résultat 1 :

- Des femmes créent et améliorent la croissance de leurs entreprises individuelles et/ou collectives par l'acquisition de compétences techniques et l'accès au crédit¹⁸

Résultat 2 :

- Les femmes produisent et commercialisent plus facilement grâce à leur insertion dans des groupements bien structurés

Résultat 3 :

- Les femmes augmentent leur participation aux emplois techniques et professionnels du secteur privé et public.¹⁹

¹⁷ Deux des objectifs opérationnels du PCGED se trouvent ici réunis, soit : « accroître les revenus des femmes par un accès aux moyens de production » et « accroître leurs capacités techniques en entrepreneuriat »

¹⁸ Ce résultat est conforme aux résultats du PCGED, soit « la rentabilité et la productivité des unités économiques des femmes sont accrues » et « les connaissances et compétences sont accrues.

¹⁹ Ce résultat est conforme aux résultats du PCGED, soit « l'accès des femmes à des emplois rémunérateurs est accru ».

Résultats 4 :

- Les droits des femmes, autant que des hommes, sont droits défendus par les organisations syndicales et respectés par la partie patronale.

3.3.3 Actions et indicateurs de suivi

Le Tableau 11 ci-dessous propose un cadre opérationnel qui intègre la dimension genre et développement pour le secteur privé et l'emploi, en identifiant des actions porteuses et des indicateurs de suivi

TABLEAU 11

**Cadre opérationnel GED
Secteur privé et emploi**

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions à entreprendre	Indicateurs
Faciliter l'accès des femmes au marché du travail via des appuis techniques et financiers à l'entrepreneuriat individuel et/ou collectif	Des femmes créent et améliorent la croissance de leurs propres micro-entreprises individuelles et ou collectives par l'acquisition de compétences techniques, l'accès au crédit	<ul style="list-style-type: none"> • Produire des études d'identification (1) des besoins en vue de la création de micro-entreprises (2) des obstacles à la commercialisation. • Sensibiliser les femmes à l'importance de l'épargne et mettre en place des mécanismes de collecte de l'épargne. • Offrir aux femmes des formations en technique de production, en marketing et en gestion d'entreprise et, si besoin, en alphabétisation. • Mettre des fonds de crédits et de garantie à la disposition des femmes • Développer des produits financiers accessibles aux femmes. • Identifier des mécanismes de coordination entre le développement des unités économiques et celui des infrastructures. • Identifier et mettre en place des mécanismes d'accès au marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilité et utilisation des études. • Nb et types de micro-entreprises individuelles viables mises en œuvre. • Nb et types de micro-entreprises collectives viables mises en œuvre. • Nb de femmes sensibilisées à l'épargne et volume d'épargne mobilisé • Nb de micro-entreprises ayant bénéficié de supports techniques et financiers. • Qualité des supports. • Nb de femmes ayant bénéficié des crédits • Qualité des produits financiers disponibles • Nb et qualité des moyens d'accès au marché • Qualité des liens entre les productrices, les transporteurs et les commerçants/tes.
Améliorer le niveau d'organisation	Les femmes produisent et commercialisent plus facilement grâce à leur insertion dans des groupements bien structurés	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la création et/ou le renforcement des entreprises collectives et/ou groupements. • Offrir aux femmes des formations en technique de gestion coopérative 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'entreprises collectives et/ou de groupements mises en place • Degré de fonctionnalité des entreprises

<p>Favoriser l'accès des femmes aux secteurs d'emploi porteurs par l'accès à une formation adéquate et des appuis institutionnels en matière de recherche d'emploi, d'insertion et de mobilité professionnelle</p>	<p>Les femmes augmentent leur participation aux emplois techniques et professionnels du secteur privé et public</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Produire des études d'identification des secteurs d'emplois porteurs • Identifier des stratégies pour permettre aux filles d'acquérir des compétences techniques et professionnelles • Accompagner les filles dans leur stratégie d'insertion professionnelle par des séminaires sur l'accès à l'emploi technique et par des activités d'IEC dirigées vers le milieu professionnel, promouvant le traitement égal en emploi. • Élaborer des politiques et des stratégies ministérielles d'équité entre les sexes, en matière d'embauche et de mobilité professionnelle dans les emplois qui relèvent de l'État. • Prendre des mesures pour favoriser l'accès des femmes à des postes décisionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> • % d'accroissement de la participation des filles à l'ETFP ou autres formations porteuses • Types de compétences acquises par les filles/garçons • Degré de performance des filles/garçons dans l'accès à l'emploi • Nb et qualité des accompagnements • % filles accompagnés sur le total des diplômées • Nb et % filles embauchées dans le secteur privé • Durée des emplois • Nb de femmes ayant bénéficié de la politique et stratégie en matière de mobilité professionnelle et accès à des postes décisionnels
<p>Améliorer la prise en compte des droits des femmes en tant que travailleuses, au même titre que les hommes en favorisant l'accès des femmes aux organisations de défense des droits des travailleurs</p>	<p>Les droits des femmes, autant que des hommes, sont défendus par les organisations syndicales et respectés par la partie patronale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les femmes à intégrer les organisations de défense des droits des travailleurs et à y occuper des postes décisionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • % de représentativité des femmes dans les organisations syndicales • % de représentativité des femmes dans les postes décisionnels

4. POPULATION, GENRE ET INFRASTRUCTURES

4.1 POPULATION, GENRE ET ÉNERGIE

4.1.1 Politique et programmes

Trois types d'énergie ont été considérés : l'électricité, les énergies traditionnelles et les énergies nouvelles et renouvelables.

4.1.1.1 Électricité

Au début des années 90, le Gouvernement a entrepris un programme de réforme et de réhabilitation en profondeur visant à moderniser le secteur de l'électricité. Le Gouvernement a décidé de se désengager de la fourniture de services publics de l'électricité. C'est dans ce sens que la réforme institutionnelle du secteur a créé deux entités : une entité de patrimoine des installations détenue par l'État (ENELGUI); une entité privée chargée de l'exploitation de l'électricité (SOGEL). Cette réforme est basée sur la politique énergétique édictée en 1993 et qui a cinq objectifs dont celui d'assurer un niveau de service adéquat et un accès à l'électricité à tous les consommateurs capables d'en assumer la charge.

La loi Build, Operate and Transfer (BOT) de 1998 a jeté les bases de l'investissement privé dans le secteur de l'énergie électrique. Dans le cadre de l'application de ces dispositifs, et en articulation avec le développement de l'industrie minière, des projets (cas du projet Tiopo sur le fleuve Cogon dans la région de Boké) ont été identifiés, les études techniques ont été entreprises et des discussions engagées avec les partenaires privés.

À l'heure actuelle, le Gouvernement a engagé, avec la Banque Mondiale, la planification d'un projet d'électrification rurale dont la gestion est décentralisée. L'objectif de ce projet vise principalement une amélioration de l'accès à l'électricité en zones rurales et péri-urbaines. Entre autres objectifs spécifiques, le projet vise à identifier des mécanismes institutionnels en vue de développer des méthodes de gestion de l'électricité sur une base communautaire, décentralisée et abordable.

4.1.1.2 Énergies traditionnelles

Ce secteur représente près de 80 % de la consommation en énergie. Il s'agit principalement du bois de feu et du charbon de bois. Les programmes tentés au cours de la décennie 80 n'ont pas donné de résultats suffisants.

En 1995, une politique globale du secteur des énergies traditionnelles portant sur les aspects de l'offre et de la demande a été élaborée. Une stratégie de mise en œuvre du Programmes Énergies Traditionnelles a été formulée par le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie (MRNE) en collaboration avec la Banque Mondiale. Il en est ressorti le plan d'actions suivant :

- améliorer le confort des femmes guinéennes en leur assurant un approvisionnement en énergies domestiques satisfaisant tout en améliorant les conditions d'utilisation des combustibles;
- établir un niveau de coupe forestière compatible avec la possibilité de la forêt de se régénérer ;
- impliquer les populations rurales dans la gestion de leurs terroirs;
- contrôler le secteur des énergies traditionnelles et conventionnelles de substitution dans le but d'inciter aux économies d'énergies traditionnelles;
- définir un cadre réglementaire à l'introduction de nouvelles technologies.

Jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu réellement de mise en œuvre de ce plan. On peut le regretter car les actions s'adressent essentiellement aux populations défavorisées qui ont un grand besoin d'accès à des sources énergétiques compatibles avec leurs capacités de les acquérir et de les gérer.

4.1.1.3 Énergies nouvelles et renouvelables

En 1982, plusieurs départements ministériels ont entrepris la promotion des énergies nouvelles et renouvelables dans leurs secteurs respectifs pour les besoins de pompage d'eau, d'éclairage, de séchage, de méthanisation et de réfrigération. Compte tenu de l'absence de synergie entre les intervenants, le Gouvernement s'est vu forcé de procéder à une véritable réforme institutionnelle afin de regrouper tous les services intéressés au sein de deux directions nationales : 1) la Direction Nationale des Énergies et Hydrocarbures (DNEH) avec la Division des Énergies Nouvelles et Renouvelables (DENR) ainsi que des structures décentralisées de la DENR (Moyenne Guinée, Haute Guinée) ; 2) le Centre de Recherche Scientifique et Océanographique de Rogbané (CERESCOR) au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).

Malgré cette restructuration, force est de constater, comme pour les énergies traditionnelles, le manque de stratégie globale pour le secteur. Il est prévu, en fonction des filières :

- l'équipement de 16 villages et 3 centres de santé pour la filière photovoltaïque ;
- la formation des utilisateurs et la sensibilisation des jeunes scolarisés à la technique de métallisation pour la filière bioénergie ;
- l'élaboration des textes réglementant la section énergie solaire et éolienne ;
- l'équipement en radio VHF de tous les centres de l'intérieur pour des besoins de communication ;
- la formation des cadres dans tout le secteur.

Depuis plus de 20 ans donc des expériences sont menées dans le domaine de développement des ENER avec un premier programme bio-gaz. En 1990, la construction de 20 installations de bio gaz a été lancée sur financement Union Européenne pour le Ministère de l'Agriculture en vue de satisfaire les besoins d'éclairage et de stérilisation des centres de santé de Haute Guinée. Cependant, ce programme n'a pas atteint les résultats escomptés en raison de :

- l'adoption d'une mauvaise approche qui a privilégié la formation des ingénieurs plutôt que celle des utilisateurs ;

- le manque de motivation des techniciens chargés de la maintenance (défaut de rémunération).

Par ailleurs, il faut noter le faible niveau de la contribution du secteur privé au financement des ENER en raison du coût élevé de la construction des digesteurs et l'absence de sensibilisation et d'information des utilisateurs.

Sur financement conjoint de la région wallonne (TBW Bénélux) et du Gouvernement Guinéen, un projet de construction de 30 digesteurs à bio gaz a démarré le 15 octobre 1997 dans les zones de :

- la préfecture de Kindia (Guinée Maritime) : 19 sites
- la préfecture de Coyah (Guinée Maritime) : 4 sites
- la préfecture de Faranah (Haute Guinée) : 2 sites
- la préfecture de Boké (Guinée maritime) : 3 sites

Vingt-huit digesteurs sur 30 ont été réalisés. L'écart est dû au manque de temps et de financement pour la construction de digesteurs de 23m³. En outre, l'évaluation du projet²⁰ a révélé que le manque d'entretien des digesteurs et de matières premières (effluents en quantité suffisante) étaient les principaux problèmes. Pour illustrer les rapports de genre, soulignons que les besoins des femmes de Somima Kanty 1 dans la préfecture de Faranah se sont révélés distincts de ceux des hommes, les premières souhaitant utiliser le gaz pour la cuisson et les autres pour l'éclairage. Si les matières premières sont limitées, on peut en effet penser que les conséquences seront subies par les femmes, le choix des hommes étant souvent prépondérant.

De même, des problèmes au niveau du fonctionnement et de la gestion des digesteurs se sont posés ainsi qu'au niveau de la formation des responsables de l'entretien en raison, d'une part, de leur mobilité au cours de l'année et, d'autre part, de l'analphabétisme de certains autres qui ne peuvent remplir les fiches de suivi.

Enfin, des programmes en matière d'énergie solaire et éolienne existent pour améliorer les conditions de vie dans le domaine du transport, des télécommunications, de l'audiovisuel et du pompage d'eau, mais, en raison des coûts élevés, ils ne sont pas encore accessibles aux populations vulnérables.

4.1.2 Constats et analyses

La politique énergétique n'avait pas comme objectif primordial de faciliter l'accès de l'électricité aux populations pauvres. Par conséquent, en matière d'accès à l'électricité, les actions engagées ont donné peu de résultats. Malgré l'extension du réseau et la construction du barrage hydroélectrique de Garafiri, les besoins énergétiques de l'économie nationale sont loin d'être satisfaits. La fragilité des installations, la prolifération de la fraude et le manque de discipline restent encore les principales faiblesses du secteur.

²⁰ Effectuée par l'équipe du Bénélux pour le compte du Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie.

L'accès à l'électricité s'est particulièrement dégradée depuis février 2001. En effet, le service assuré par la Société d'Électricité est non seulement insuffisant en quantité mais également médiocre en qualité : interruptions fréquentes et variations de tension importantes dont la majorité des consommateurs font l'expérience chaque jour. Cette situation oblige les industries, les magasins de grandes surfaces et même quelques particuliers à installer des génératrices dont le coût à l'achat s'ajoute aux coûts élevés de l'électricité, et cela sans compter que le recours au carburant est une source de pollution importante à long terme.

Autant le secteur public que le secteur privé sont affectés par le manque d'électricité et certainement plus encore les petits producteurs de la micro-entreprise et ceux de l'informel.

Si l'accès à l'énergie électrique apparaît autant nécessaire aux hommes qu'aux femmes, il n'en demeure pas moins que les femmes verraient leur conditions de vie nettement améliorées par un accès abordable à l'énergie électrique. En effet, les bénéfices sont évidents, autant dans le cadre d'une activité productive que dans celui des activités domestiques. De plus, la sécurité qu'offre l'éclairage des rues et des ruelles améliore les conditions de circulation et permet de prolonger des activités de commercialisation.

En milieu rural, où l'électricité fait aussi grandement défaut, le problème se pose plutôt en terme d'énergie intermédiaire. En effet, plus de 95 % de la consommation d'énergie des ménages proviennent des énergies traditionnelles telles, le bois de feu et le charbon de bois. Les activités productives telles que les briqueteries, l'extraction de sel, le fumage de poisson, la production artisanale de l'huile de palme et de l'extraction du beurre de karité, les boulangeries, les dîbiteries et la restauration collective sont de gros consommateurs de combustibles ligneux. La filière des combustibles ligneux est entièrement aux mains des hommes du secteur informel. La coupe du bois est faite par les paysans et les bûcherons engagés par les transporteurs de bois. La carbonisation du bois est effectuée par des charbonniers qui passent un contrat avec les grossistes des villes. Les femmes ne sont impliquées que dans la vente au détail. Par ailleurs, elles sont de grandes utilisatrices de charbon pour la cuisson domestique et surtout pour la restauration.

Le bois de feu dont le ramassage incombe aux femmes et aux enfants et l'utilisation massive du charbon n'ont que des incidences négatives sur l'environnement. Des zones du pays sont particulièrement affectées par la surconsommation du bois de feu et du charbon, en regard des capacités du milieu de se régénérer, soit :

- toutes les périphéries des villes et particulièrement celle de Conakry;
- la partie soudanienne de la Haute Guinée ;
- les régions où affluent les réfugiés du Libéria et de la Sierra Leone.

La rareté du produit entraîne sa cherté et de longs déplacements des femmes pour le ramassage du bois. De plus, les effets des vapeurs nocives de la combustion sur la santé des femmes sont bien connus.

En somme, le recours aux énergies traditionnelles posent de réels problèmes aux populations pauvres, lorsqu'elles y ont accès, et encore plus quand elles n'y ont pas accès. Par conséquent, toutes actions visant à diminuer l'usage de bois de feu et de charbon pour la cuisson des aliments ne peut que contribuer à améliorer les conditions de vie et de santé

des femmes. L'accès à des équipements de cuisson et de combustibles sécuritaires et à des coûts abordables s'impose.

4.1.3 Objectifs et stratégies

Il est manifeste que les besoins énergétiques diffèrent selon les milieux. L'électricité apparaît comme élément infrastructurel indispensable à l'amélioration des conditions de vie des populations, en milieu urbain, notamment : l'évacuation des eaux usées, l'éclairage des quartiers pauvres et de l'habitat, la conservation des aliments, les travaux scolaires et domestiques et la fonctionnalité des micro-entreprises. Le lien positif est confirmé entre l'électricité publique et domestique, la sécurité et la productivité des populations.

Le milieu rural, de son côté, requiert des sources d'énergies intermédiaires pour la mécanisation des travaux domestiques et de production de la micro-entreprise, notamment de conservation et transformation agro-alimentaire. Le lien est évident entre le recours à des énergies intermédiaires et l'amélioration de la santé des femmes et leur accès à des activités génératrices de revenus. La mécanisation des travaux agricoles (travail du sol, irrigation) ne peut que faciliter le développement de la micro-entreprise agricole permettant aux pauvres et aux femmes d'augmenter leurs revenus et leur bien-être. Deux axes de développement infrastructurel énergétique apparaissent d'emblée : l'axe urbain et l'axe rural.

Un troisième axe paraît complémentaire : celui de la participation communautaire aux options énergétiques. La responsabilité des collectivités locales dans le choix des énergies et l'orientation des investissements (irrigation, centres de santé, écoles, etc.) encourage l'utilisation et la contribution aux coûts.

4.1.3.1 Objectifs opérationnels

En lien avec les axes identifiés, les objectifs opérationnels sont les suivants :

Axe urbain :

Faciliter l'accès des populations urbaines à l'énergie électrique à un coût de raccordement et de consommation abordable, afin de favoriser les opportunités de créations commerciales et, partant, de l'emploi et aussi de sécuriser les populations par un éclairage adéquat des quartiers et des maisons.

Axe rural :

Favoriser l'accès des femmes, à des coûts abordables, aux énergies traditionnelles et aux énergies intermédiaires susceptibles d'alléger leurs tâches et de leur permettre de développer des activités économiques.

Axe communautaire :

Favoriser l'accès communautaire à des sources énergétiques en vue de permettre aux pauvres, dont les femmes d'en bénéficier et d'améliorer leurs capacités de satisfaire leurs besoins

4.1.3.2 Résultats attendus

Conformément aux objectifs opérationnels, les résultats attendus sont les suivants :

Résultat 1 :

Les populations urbaines saisissent les opportunités qu'offre l'accessibilité des énergies électriques pour développer ou améliorer leurs activités économiques et/ou améliorer leur conditions de vie.

Résultat 2 :

Les femmes pauvres des milieux ruraux accèdent à des énergies intermédiaires qui contribuent à améliorer leurs conditions de vie et de revenus

Résultat 3 :

Les collectivités investissent dans des sources énergétiques favorisant l'accès à des services de base améliorés.

4.1.3.3 Actions et indicateurs de suivi

Le Tableau 12, ci-dessous, propose un cadre opérationnel qui intègre la dimension genre et développement pour le Secteur de l'énergie, en identifiant des actions porteuses et des indicateurs de suivi :

TABLEAU 12

**Cadre opérationnel GED
Secteur Énergie**

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions à entreprendre	Indicateurs
Faciliter l'accès des populations urbaines à l'énergie électrique à un coût de raccordement et de consommation abordable, afin de favoriser les opportunités de créations commerciales et, partant, de l'emploi et aussi de sécuriser les populations par un éclairage adéquat des quartiers et des maisons	Les populations urbaines saisissent les opportunités qu'offre l'accessibilité des énergies électriques pour développer ou améliorer leurs activités économiques et/ou améliorer leur conditions de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et satisfaire les besoins les plus urgents en matière d'électrification visant à sécuriser les femmes et les enfants et à contribuer à la mise en place de micro-entreprises de production 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de quartiers électrifiés • Nb de micro-entreprises d'hommes et de femmes ayant accédé à l'électricité • Nb de ménages disposant d'énergie électrique
Favoriser l'accès des femme, à des coûts abordables, aux énergies traditionnelles et intermédiaires susceptibles d'alléger leurs tâches et de leur permettre de développer des activités économiques.	Les femmes pauvres des milieux ruraux utilisent des énergies traditionnelles et intermédiaires qui contribuent à améliorer leurs conditions de vie et de revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures pour diminuer les coûts de matériaux de fabrication des foyers et fumoirs améliorés • Examiner et identifier les énergies intermédiaires les plus appropriées aux besoins des populations des régions les plus problématiques • Appuyer les femmes dans leurs activités de transformation des produits commercialisables en facilitant leur accès aux énergies intermédiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • % de la population par quartier et par village utilisant des énergies traditionnelles • Nb de ménages bénéficiant d'énergies intermédiaires allégeant le travail domestique des femmes • Nb de femmes ayant individuellement ou collectivement entrepris ou amélioré des activités économiques grâce aux énergies intermédiaires
Favoriser l'accès communautaire à des sources énergétiques en vue de permettre aux pauvres, dont les femmes, d'en bénéficier et d'améliorer leurs capacités de satisfaire leurs besoins	Les collectivités investissent dans des sources énergétiques favorisant l'accès à des services de base améliorés	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures publiques ou communautaires favorisant l'accès des populations pauvres et des femmes à des solutions alternatives en matière d'énergies intermédiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de quartiers et villages bénéficiant collectivement d'énergies intermédiaires • Nb d'activités entreprises suite à l'accès aux énergies intermédiaires, selon le genre • Degré d'implication des femmes dans l'identification des besoins et la gestion des ressources énergétiques

4.2 POPULATION, GENRE ET TRANSPORTS

4.2.1 Politique et programmes

Le secteur des transports, en raison de son impact sur le développement économique et sur les conditions de vie des populations guinéennes, a bénéficié de politiques appropriées notamment dans les sous-secteurs, portuaire et routier. Dans le domaine portuaire, la politique fait actuellement l'objet d'examen dans le cadre plus large de la revue du cadre réglementaire des infrastructures, en vue d'une augmentation significative de la participation du privé dans le financement des infrastructures. Cet exercice est conduit avec l'appui de la Banque Mondiale. Ses conclusions pourraient déboucher sur des mesures concrètes permettant l'amélioration du cadre de l'activité économique.

Dans le domaine routier, le Gouvernement guinéen, conscient de la nécessité de développer les réseaux de transport pour désenclaver le pays et pour servir d'appui à la croissance économique, a mis l'accent sur le développement des infrastructures routières. Les orientations sont clairement définies dans le cadre de sa Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA 1) et, à partir de 1990, le Programme National des Infrastructures Rurales (PNIR 1) a été élaboré et exécuté. Il a essentiellement porté sur la réhabilitation et l'entretien des routes nationales, régionales et rurales, sur les aménagements hydro-agricoles et sur l'hydraulique villageoise facilitant ainsi l'accès des populations, d'une part, aux marchés, aux services sociaux de base et, d'autre part, aux moyens de production (superficies disponibles, aménageables ou à aménager) et ressources naturelles (eau).

Au cours de l'exécution de ce programme, des méthodes d'intervention ont permis d'utiliser la main d'œuvre locale, d'organiser des Comités Villageois d'Entretien des Pistes (CEVP) et de faire appel aux PME/PMI locales, favorisant ainsi l'emploi et la réduction des coûts de construction et d'entretien à l'échelle communautaire. Il semble que ces interventions aient eu pour impact : la diminution des coûts de transport des marchandises et des passagers ; la réduction du temps de transport ; l'augmentation du volume du trafic et donc des échanges et des activités entre les localités concernées.

L'une des composantes du Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV), débuté en 1998, est aussi l'entretien et la réhabilitation des pistes rurales afin de poursuivre les activités du PNIR-1 durant sa phase de transition. Dans ce cadre, il est prévu le financement du petit matériel et équipement pour les CVEP. En matière de réhabilitation des pistes, le programme prévoit prendre en compte les aspects environnementaux et la formation des élus locaux à la gestion et à l'entretien des infrastructures routières dont ils ont la charge.

Le PNIR 2, en phase de planification, comprend une composante « Désenclavement » qui vise essentiellement la poursuite de la réhabilitation des infrastructures routières (extension du réseau par l'ouverture de 40 000 km de pistes rurales d'ici 2007), l'amélioration de l'état des infrastructures existantes par la mise en place d'un dispositif d'entretien approprié, la création d'un Fonds d'Entretien Routier (FER), dit de deuxième génération avec la contribution des usagers et l'allocation budgétaire du Gouvernement pour la maintenance des infrastructures.

Parallèlement à cette planification de programme, le Gouvernement a élaboré, avec le soutien de la Banque Mondiale, une politique et stratégie pour l'amélioration des transports en milieu rural. À ce jour, le Programme des Transports en Milieu Rural (PTMR) est sous la responsabilité de la Direction Nationale du Génie Rural qui supervise la préparation du PNIR 2. L'accent est mis sur les moyens de transport, y compris les transports non motorisés, pouvant faciliter les déplacements des populations rurales et leur favoriser ainsi l'accès aux services sociaux de base (écoles, dispensaires, etc.), aux terres agricoles et aux marchés.

4.2.2 Constats et analyse

Les politiques et les stratégies pour le développement du transport a permis une meilleure intégration entre le réseau national et celui des pistes rurales afin de désenclaver les régions de la Guinée. Le PNIR apparaît comme une contribution au développement économique et social. Le programme étant essentiellement axé sur la construction et la réfection d'infrastructures rurales, une complémentarité avec le PACV a visé à impliquer les populations dans la gestion et l'entretien des infrastructures. Les femmes ont été invitées à s'insérer dans les structures de gestion pour y recevoir une formation et un encadrement en entretien.

Le constat général est que, tant en milieu urbain que rural, l'accès aux services et moyens de transport est plus facile pour les hommes que pour les femmes. Rares sont les femmes propriétaires de moyens de transport. En zones urbaines, la grande majorité des commerçantes se déplacent à pied ou empruntent des charrettes et pousse-pousse. Elles recourent aussi aux services des minibus ou de camionnage dont le coût a suivi la hausse du carburant. Ce qui a affecté soit la vente, soit le bénéfice.

La situation en milieu rural est encore plus pénible pour les femmes que pour les hommes, compte tenu de la rareté des moyens de transport et des déplacements bien connus qu'elles doivent effectuer quotidiennement : ramassage du bois, collecte de l'eau, transport des produits agricoles, soins aux postes ou centres de santé, achats au marché, etc.. Le PACV est loin d'avoir trouvé des solutions à tous ces déplacements problématiques.

Des études de besoins des femmes et des hommes ont été réalisées dans le cadre du PNIR 2. Elles ont mis en lumière les principaux obstacles à une circulation facile et sécuritaire des populations comme suit:

- insuffisance des infrastructures routières et d'aménagements intermédiaires (sentiers, chemins);
- insuffisance des moyens de transport intermédiaires (vélos et des charrettes).

4.2.3 Objectifs et stratégie

Le Programme des transports en milieu rural (PTMR) œuvre déjà pour le développement et la promotion de l'utilisation de moyens intermédiaires de transport (MIT), plus accessibles et mieux adaptés aux besoins du milieu rural. C'est la stratégie qui intègre le mieux l'aspect genre dans le cadre du volet Transport Rural intégré au Genre puisqu'elle permet aux femmes autant qu'aux hommes de bénéficier des ressources du programme.

Deux axes d'interventions déjà retenus par les programmes gouvernementaux demeurent pertinents : axe relatif aux infrastructures et axe relatif aux moyens de déplacement

4.2.3.1 Objectifs opérationnel

Les objectifs opérationnels s'inscrivent dans ces axes stratégiques.

Axe infrastructures

Améliorer l'accès des populations rurales et péri-urbaines aux routes, pistes et débarcadères par des constructions, réhabilitations et entretiens, en priorité dans les zones les plus enclavées afin de leur permettre des débouchés économiques et d'améliorer leur accès aux services sociaux de base.

Axe moyens de transport

Favoriser l'accès des femmes à des services de transport sécuritaires, tant en zones rurales qu'urbaines, afin d'alléger la pénibilité du transport à pied, de diversifier leurs activités agricoles et commerciales et d'élargir leurs marchés.

4.2.3.2 Résultats attendus

Résultat 1 :

Les populations les plus défavorisées accèdent plus facilement aux villages, aux îles de mangroves et aux zones urbaines environnantes pour y exercer des activités commerciales ou y recevoir des services de base

Résultat 2 :

Les populations disposent de services de transport privés sécuritaires à des coûts abordables et reliant les centres urbains.

Résultat 3 :

Les femmes des milieux ruraux disposent de moyens de transport intermédiaires leur permettant de diminuer la pénibilité du transport et de réduire le temps consacré au déplacement

4.2.3.3 Actions et indicateurs de suivi

Le Tableau 13, ci-dessous, propose un cadre opérationnel qui intègre la dimension genre et développement pour le Secteur des transports, en identifiant des actions porteuses et des indicateurs de suivi :

TABLEAU 13
Cadre opérationnel GED
Secteur Transports

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions à entreprendre	Indicateurs
Améliorer l'accès des populations rurales et péri-urbaines aux routes, pistes et débarcadères par des constructions, réhabilitations et entretiens, en priorité dans les zones les plus enclavées afin de leur permettre des débouchés économiques et d'améliorer leur accès aux services sociaux de base	Les populations les plus défavorisées accèdent plus facilement aux villages, aux îles de mangroves et aux zones urbaines environnantes pour y exercer des activités commerciales ou y recevoir des services de base	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'état des routes et assurer leur entretien (construire et bitumer) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb km construites, réparés entretenus, selon les régions et les zones les plus enclavées et les plus pauvres • % augmentation des activités économiques et commerciales
Favoriser l'accès des femmes à des services de transport sécuritaires (zones urbaines et rurales) afin de leur permettre de se déplacer et de diversifier leurs activités agricoles et commerciales et d'élargir leurs marchés	<ul style="list-style-type: none"> • Les populations disposent de services de transport privés sécuritaires à des coûts abordables et reliant les centres urbains. • Les femmes des milieux ruraux disposent de moyens de transport intermédiaires leur permettant de diminuer la pénibilité du transport et de réduire le temps consacré au déplacement 	<ul style="list-style-type: none"> • Subventionner et réglementer les services privé de transport en commun • Suivre la qualité du transport en commun • Subventionner ou faciliter l'accès au crédit pour l'achat de moyens intermédiaires de transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de minibus en circulation • Quartiers et zones desservies • % d'utilisation des services de transport en commun, selon le sexe • % d'augmentation des ventes de MIT

4.3 POPULATION, GENRE, EAU, ASSAINISSEMENT ET HABITAT

4.3.1 Politique et programme

Une Lettre de Politique Sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement a été adoptée en août 1996 et porte essentiellement sur la stratégie générale du secteur qui s'articule autour de la gestion et de l'administration des ressources en eau, de l'hydraulique urbaine, de l'hydraulique rurale et de l'assainissement urbain et rural.

Avec le concours de différents partenaires, le Gouvernement guinéen a élaboré et exécuté plusieurs projets d'alimentation en eau potable et assainissement.

En milieu urbain, cela s'est traduit par une augmentation de la production et de la couverture des besoins par un réseau d'adduction d'eau. La 4^e phase du Projet Eau et Assainissement a porté sur : la réhabilitation du réseau et distribution de l'eau, la lutte contre les pertes et gaspillages, les mesures de tout ordre pour rendre l'eau accessible à un grand nombre de ménages tout en renforçant la viabilité financière. Des efforts spécifiques ont été faits pour favoriser l'accès des ménages à des bornes fontaines.

Sous tutelle du Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique, le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE), créé en 1989 et doté d'une Politique de Développement en 1991, a procédé à des forages et des aménagements de puits et de sources d'eau avec l'appui de plusieurs bailleurs de fonds. L'objectif à atteindre est un taux d'accès à l'eau potable à 90% en 2010 avec, en moyenne, 150 litres d'eau par habitant / jour en milieu urbain, et 50 litres d'eau en milieu rural.

Pour ce qui est de l'assainissement, il existe un Programme d'Amélioration de l'Environnement Urbain et de l'Assainissement de Conakry (PADEULAC) qui a pour objectif d'améliorer la situation physique, sanitaire et socio-économique de la population urbaine. Plusieurs projets financés par la Banque Mondiale, entre autres, sont intervenus pour la réhabilitation de grandes infrastructures (voiries, égouts, ramassage des ordures, recyclage des déchets). En milieu rural, de nombreux projets ont été exécutés avec l'assistance du PNUD ou de la GTZ pour la promotion des latrines dans les écoles et les postes de santé. Ces programmes sont renforcés par des activités de sensibilisation et d'éducation ainsi que par l'appui aux artisans locaux.

Compte tenu que l'intérêt pour l'amélioration de l'habitat est un phénomène assez nouveau, comparativement à d'autres pays d'Afrique, le problème du logement en milieu urbain se pose avec beaucoup d'acuité. Un plan de développement urbain de Conakry et des schémas directeurs d'aménagement ont été élaborés pour les villes régionales, et accompagnés d'une législation urbaine. Le pays est déficitaire de 100 000 logements annuellement. La construction domiciliaire représente des investissements que la très grande majorité de la population urbaine ne peut se permettre. Les conditions de logement sont déplorables.

4.3.2 Constats et analyse

4.3.2.1 Eau et assainissement

Des efforts louables ont été déployés en vue du développement des infrastructures en eau et en habitat depuis une dizaine d'années. Quant à l'amélioration du cadre de vie des populations, des mesures sont attendues pour le développement harmonieux des centres urbains. Dans ce domaine, les stratégies envisagées ont été orientées de manière à favoriser l'amélioration de l'accessibilité des quartiers défavorisés et la fourniture de services d'assainissement. Les efforts se sont traduits par l'extension des capacités de production et la multiplication des villes couvertes par un réseau d'adduction d'eau. Pour l'exécution des projets urbains, il faut dire que les populations contribuent par leurs travaux à l'assainissement des villes et que cela fournit de l'emploi tant aux jeunes qu'aux femmes.

Concernant l'hydraulique villageoise, la création par le SNAPE de forages et d'aménagements de puits et sources d'eau a permis d'améliorer l'alimentation en eaux en milieu rural et dans les petits centres urbains. On est passé de 1 938 points d'eau (PE) en 1985 à environ 9 400 points d'eau en mars 2000. L'objectif pour l'horizon 2005 a été fixé à 15000 PE afin de pouvoir desservir 1 PE pour 360 habitants. Le chiffre de 800 ouvrages par an est apparu parfaitement raisonnable. Il faut noter que l'accent est mis sur la durabilité des infrastructures réalisées et, pour ce faire, les bénéficiaires sont désormais impliqués dans la gestion, l'entretien des ouvrages. Des comités des points d'eau ont été mis en place et des efforts sont faits pour que les communautés mais aussi les femmes y soient représentées et qu'elles jouent un rôle important dans les décisions prises en matière d'approvisionnement en eau potable, sachant que ce sont elles les gestionnaires traditionnelles de l'eau dans les ménages. De plus, aux critères quantitatifs, s'ajoutent désormais des critères qualitatifs portant sur la qualité de l'eau, la formation des ménages au programme d'éducation, d'hygiène et d'assainissement. Mais, en milieu rural, il faut signaler que les femmes et les fillettes continuent à parcourir de longues distances pour s'approvisionner en eau à partir des sources non potables (marigot, rivière, fleuve). Les cours d'eau constituent encore une source d'eau importante pour la population. En effet, selon une étude effectuée par l'UNICEF, 57,8% de ruraux et 23,5% des citadins n'ont pas encore accès à une source d'eau potable.

Enfin, malgré la construction de nombreuses latrines, la gestion des excréta humains pose de sérieux problèmes d'hygiène individuelle et collective. Les données de l'EIBC (Enquête Intégrale Budget Consommation) indique qu'en Guinée, seulement 30,7% des ménages ont accès à des toilettes couvertes convenables dont 3,6% munies de chasse d'eau, comparativement à 41,8% qui utilisent des latrines non protégées situées le plus souvent, à moins de 50 m de l'habitation. Au niveau national, 27,5% des ménages ne disposent d'aucune installation pour leurs besoins en toilettes et utilisent les espaces vides autour de leur habitation. C'est essentiellement en milieu rural que la proportion de ménages ne disposant pas de toilettes est plus importante : 37,5% utilisant la nature. Conakry connaît aussi son lot de problèmes hygiéniques. Beaucoup de maisons ne disposent pas de sanitaires adéquats.

La gestion des ordures ménagères et des eaux usées constitue un sérieux problème pour l'administration des villes. Peu de Guinéens gèrent correctement leurs ordures. La majorité

les jette à l'air libre ou au bord des cours d'eau. Les eaux des pluies sont mal évacuées; elles stagnent, obstruent et / ou dégradent les routes, inondent ou font écrouler les maisons. À Conakry et dans certaines villes de l'intérieur, les caniveaux sont très souvent bouchés par les ordures, aggravant ainsi l'état d'insalubrité de l'environnement. Les réseaux d'égouts pour le traitement et l'évacuation des eaux usées sont pratiquement inexistantes. Les fosses septiques sont souvent mal dimensionnées. L'excédent d'effluents communique directement avec la mer pour la zone côtière de Conakry.

4.3.2.2. Habitat

Le logement est un des indices de la pauvreté d'un pays. En Guinée, 65% des ménages ruraux et 49% des urbains vivent dans une case ronde, d'une seule pièce, faite de banco et recouverte de pailles et/ou de feuilles. Ce type de logement est très peu hygiénique (le plancher est une surface en terre battue), l'humidité y est très forte; il ne résiste pas aux pluies fortes et est très exposé aux incendies, puisque la case sert souvent de cuisine. Les maisons modernes et appartements ne sont accessibles qu'en milieu urbain.

La grande majorité des habitants des cases en sont les propriétaires contrairement aux habitants des maisons et de logements qui en sont surtout des locataires. Ce sont les petits salariés dont les revenus ne permettent pas l'accès à la propriété.

Compte tenu de la faiblesse des revenus et du déficit de logement, la promiscuité est forte. À côté de la concession traditionnelle, qui peut abriter quelques dizaines de personnes, le logement urbain est conçu pour abriter quelques personnes. L'entassement des personnes n'est pas propice à l'harmonie et au bien-être. Inceste, prostitution, délinquance juvénile, violence familiale et mise à la rue des divorcées, des veuves et de leurs enfants constituent des conséquences graves de la promiscuité.

4.3.3 Objectifs et stratégie

L'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement ainsi que leur utilisation adéquate sont des conditions essentielles pour la réduction de la morbidité liée à l'eau. Le problème de l'habitat, surtout en milieu urbain est criant. La lutte contre la pauvreté passe nécessairement par des interventions urgentes en matière d'hydraulique, d'hygiène du milieu et de l'habitat social.

Toutes interventions relatives à l'eau, l'assainissement et l'habitat ne peuvent que profiter aux populations pauvres et, de surcroît, favoriser les femmes dans les responsabilités que les rapports de genre leurs attribuent : approvisionner le ménage en eau, gérer les ordures domestiques et entretenir l'habitat.

4.3.3.1 Objectifs opérationnels

Pour la maîtrise du secteur eau, assainissement et habitat, trois objectifs opérationnels doivent être visés selon les axes retenus :

Axe 1 : Hydraulique

Garantir à toute la population un accès aisé à l'eau potable, soit par des travaux d'adduction, soit par des forages et des puits que les collectivités sont en mesure d'entretenir

Axe 2 : Hygiène du milieu

Assurer aux populations des infrastructures sanitaires adéquates

Axe 3 : Habitat social

Garantir aux femmes, chefs de famille monoparentale, par veuvage, divorce ou abandon, un logement adéquat pour elles-mêmes et leurs enfants

4.3.3.2 Résultats attendus

Conformément aux objectifs opérationnels les résultats attendus sont les suivants :

Résultat 1 :

Augmentation du taux d'accès à l'eau potable des groupes pauvres qui en sont encore dépourvus

Résultat 2 :

Réduction de la pénibilité du travail d'approvisionnement en eau des femmes et des filles

Résultat 3 :

Réduction de la morbidité liée à la mauvaise qualité de l'eau

Résultat 4 :

Les populations les plus démunies, et particulièrement dans les milieux, disposent d'un environnement salubre

Résultat 5 :

Les femmes chefs de famille monoparentale sont assurées de disposer d'un logement adéquat pour elles-mêmes et leurs enfants

4.3.3.3 Actions et indicateurs de suivi

Le Tableau 14 ci-dessous, propose un cadre opérationnel qui intègre la dimension genre et développement pour le Secteur eaux, assainissement et habitat, en identifiant des actions porteuses et des indicateurs de suivi :

TABLEAU 14

**Cadre opérationnel GED
Secteur Eaux, Assainissement, Habitat**

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions à entreprendre	Indicateurs
Garantir à toute la population un accès aisé à l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux accès à l'eau potable des groupes qui en sont encore dépourvus • Réduction de la pénibilité du travail d'approvisionnement en eau des femmes • Réduction de la morbidité liée à la mauvaise qualité de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer l'installation des infrastructures d'adduction d'eau en milieu urbain et d'aménagement des points d'eau en milieu rural • Entreprendre des travaux d'extension du réseau d'approvisionnement en eau, de réhabilitation de bornes fontaines, de construction de réservoirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb villages disposant de suffisamment d'eau pour la satisfaction des besoins • Nb litres d'eau/habitant/jour • Distance moyenne entre les points d'eau et les habitats • % de diminution de la morbidité liée à la mauvaise qualité de l'eau
Assurer aux populations des infrastructures sanitaires adéquates	Les populations les plus démunies, et particulièrement dans les milieux urbains, disposent d'un environnement salubre	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des latrines convenables et en quantité suffisantes tant en milieu rural qu'urbain • Sensibiliser la population à l'usage et à l'entretien des latrines • Construire et réparer les canalisations non fonctionnelles • Organiser, réglementer et suivre le ramassage des ordures 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de latrines aménagées en regard des besoins • Nb de canalisations fonctionnelles • Qualité et assiduité du ramassage des ordures
Garantir aux femmes, chefs de famille monoparentale, par veuvage, divorce ou abandon, un logement adéquat	Les femmes chefs de famille monoparentale sont assurées de disposer d'un logement adéquat pour elles-mêmes et leurs enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Construire des logements sociaux ou offrir aux femmes chefs de famille monoparentales une allocation de logement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de femmes chefs de ménages monoparentaux bénéficiant d'un logement social adéquat ou d'une allocation de logement

5. SECTEURS SOCIAUX

5.1 POPULATION, GENRE ET ÉDUCATION

5.1.1 Politiques et programmes

Le système éducatif guinéen a la particularité d'être subdivisé en deux composantes qui relèvent, soit de l'éducation formelle soit de l'éducation non formelle, que ce soit dans le privé ou le public. Dans la première catégorie, on distingue quatre niveaux :

- L'enseignement préscolaire (MASPFE) ;
- L'enseignement pré-universitaire et l'éducation civique (EPU-EC) ;
- L'enseignement technique et la formation professionnelle (ET-FP) ;
- L'enseignement supérieur et la recherche scientifique (ESRS).

Dans la catégorie non formelle, se trouve essentiellement l'alphabétisation des adultes dans des centres de formation spécifiques ou dans des centres de promotion féminine.

Le Gouvernement guinéen a élaboré, avec l'appui de différents partenaires, des politiques et développé des programmes pour rendre le système éducatif plus performant et plus pertinent.

5.1.1.1 Enseignement pré-universitaire (primaire ou élémentaire)

L'enseignement pré-universitaire (primaire ou élémentaire) a bénéficié depuis 1989/1990 d'une plus grande attention du Gouvernement guinéen et de ses principaux partenaires (Banque Mondiale, France et USAID) pour relever le niveau de l'éducation de base et corriger le déséquilibre entre l'enseignement supérieur et les niveaux d'enseignement inférieurs. Ces efforts se sont d'abord matérialisés par l'adoption d'une Déclaration de Politique Éducative (1990) qui a engagé l'éducation dans une réforme selon trois grands axes de priorités : rendre l'éducation accessible à l'ensemble des Guinéens, améliorer l'efficacité interne et externe du système éducatif, corriger les grandes disparités pour une meilleure équité et une justice sociale.

La matérialisation de cette politique s'est traduite par le Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Éducation - PASE I (1990-1994) et par le PASE II (1996-2000). Les objectifs du PASE, reflétant les priorités et orientations de la Déclaration de Politique Éducative, ont essentiellement visé la valorisation des ressources humaines, le développement des infrastructures scolaires et du potentiel scientifique orienté sur les besoins économiques et sociaux du pays et, surtout, la gestion et la réduction des inégalités entre les zones et entre les sexes. Un Comité National d'Équité (organisme consultatif du MEPU/EC) a été créé en 1991 en vue de développer des stratégies visant spécialement à augmenter le taux de scolarisation global, à atténuer les écarts entre les sexes et les disparités entre zones urbaines et rurales.

La mise en place du PASE a été renforcée par un Projet d'Équité et d'Amélioration des Écoles (PEAE), soutenu par la Banque Mondiale. En outre, le Gouvernement a bénéficié

depuis 1998, d'un crédit de l'IDA pour financer le Projet de Formation Initiale des Maîtres en Guinée (FIMG) qui a pour objectif de développer un système innovateur de formation des enseignants, et capable de répondre à la demande.

En plus de ces interventions, l'USAID a mis en place, avec le soutien d'autres partenaires multilatéraux, le Projet Niveaux Fondamentaux de Qualité et d'Équité (NFQE) qui, par la réalisation des investissements de grande envergure, contribue à améliorer la qualité de l'Éducation et une attention particulière est portée à la ventilation des données par sexe.

5.1.1.2 Enseignement supérieur

La Lettre de Politique en Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a été conçue en 1995. Ce document porte essentiellement sur : la redéfinition des programmes et des filières avec les besoins du marché de la main d'œuvre, l'allocation des ressources budgétaires en fonction des priorités, la limitation des flux d'entrée des étudiants en fonction des besoins, l'établissement des liens entre institutions de formation et de recherche, la fourniture d'intrants (personnel enseignant qualifié, matériel et équipement, infrastructure). Dans la foulée, un Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur (PADES) a démarré en 1996 avec deux objectifs principaux : la réforme de la politique et le développement des capacités locales. La Cellule de Réflexion et de Sensibilisation à la Dimension Genre et Équité entre les Sexes (CE.G.E.S.) a été créée en 1999, suite à un atelier sur l'Équité et la participation de la femme à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique (arrêté N°99/7367/MESRS/CAB du 31 Décembre 1999. Cette cellule a pour mission de :

- Favoriser l'accroissement du nombre de filles dans l'enseignement supérieur guinéen en général et dans les filières scientifiques et technique des universités guinéennes et institut d'enseignement supérieur en particulier ;
- Entreprendre des activités pour éliminer les inégalités entre les sexes au niveau des services relevant du MESRS.

Dès sa création, le CE.GES a élaboré un programme d'activités qui a été soumis à tous ses partenaires. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme d'activités, elle a élaboré un plan d'action annuel qui a donné lieu aux résultats suivants :

- l'autorité du MESRS est encouragée à soutenir la CE.G.E.S dans la poursuite de ses objectifs ;
- le pourcentage de place occupées par les filles à l'Université est passé de 13,4% en 1998 à 19,02% en 1999 ;
- l'octroi d'un minimum d'équipement (local, outil informatique et autres matériels de bureau) à la CE.G.E.S en Décembre 2000 ;
- le MESRS a ordonné l'admission à l'Université, de toutes les filles détentrices des deux bacs, candidates au concours (session 2000) en sciences Mathématiques et cela a été respecté à 90%, ce qui fait que la présence des filles est remarquable dans les classes de 1^{ère} année (options Mathématique et sciences techniques) pour l'année scolaire 2000 – 2001;
- des femmes sont nommées responsables de projets ou programmes évoluant dans les sous secteurs du MESRS.

5.1.1.3 Enseignement Technique et Formation Professionnelle

Une réforme est en cours en vue d'assurer l'adéquation entre de la formation et les besoins de l'emploi. Une Déclaration de Politique Nationale d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle a été adoptée en 1994. Le Projet Appui à la Mise en Œuvre de la Réforme de l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle (AMORE/ETFP), s'inscrit dans cette réforme. Le projet se préoccupe également d'équité sociale et d'intégration des femmes, non seulement de manière transversale dans toutes les interventions du projet mais aussi de façon ciblée par des actions incitatives en faveur des filles et des femmes. C'est dans ce contexte qu'a été implanté en novembre 2000, au sein du Ministère de l'Enseignement technique et Formation Professionnelle (METFP), le Comité Genre et Équité en Enseignement Technique et Formation Professionnelle (COGETEP), chargé d'intégrer l'approche genre dans la gestion et le fonctionnement du système de l'ETFP afin de contribuer à l'augmentation du taux de fréquentation mixte dans les filières de l'ETFP.

5.1.1.4 Éducation non formelle

L'alphabétisation des adultes constitue l'un des axes prioritaires de la politique éducative guinéenne (1990). Pour répondre à cette question, le Gouvernement a créé en 1991 une Commission Nationale de l'Éducation de Base pour Tous (CONEBAT) avec pour mission de promouvoir, dynamiser et coordonner les activités opérationnelles pour l'éducation tant formelle que non formelle. La CONEBAT qui vise un abaissement du taux d'analphabétisme des adultes et plus particulièrement des femmes, s'est appuyé sur deux structures :

- 1) Les centres NAFA ou Écoles de la seconde chance (*nafa* signifiant « avantage » en langue soussou) ont les objectifs spécifiques suivants : faire acquérir aux jeunes déscolarisés ou non scolarisés (10 à 16 ans) des connaissances instrumentales (calcul, lecture, écriture) et des capacités utiles pour leurs communautés ; servir de passerelle pour faire accéder les jeunes des centres au système d'éducation formelle ; contribuer à l'élimination des disparités entre zones urbaines et rurales, et entre les sexes.
- 2) Les centres d'alphabétisation qui ont été implantés au cours de la décennie (plus d'un millier) et encadrés par des structures soit étatiques (Service national d'alphabétisation du MEPU), soit de la société civile (une trentaine d'ONG et de projets). On distingue aussi des centres communautaires et des centres d'alphabétisation professionnalisante pour les communautés à la base.

Un document de politique nationale d'alphabétisation et d'un plan d'action pour 1999-2003 ont été élaboré en 1999, mais non encore adopté. Des actions sont en cours : formation d'alphabétiseurs; implantation d'autres centres d'alphabétisation professionnalisante ; mise en place de projets agricoles avec des volets d'alphabétisation.

5.1.2 Constats et analyses

En matière d'éducation, les objectifs visant l'équité et le genre ont été clairement identifiés et des stratégies ont été proposées. Ainsi, une place importante a été accordée à cette dimension, tant en ce qui concerne la planification que la mise en oeuvre des programmes et projets. Des études ont été réalisées pour faire un diagnostic de situation; les problèmes ont été examinés et des indicateurs sexospécifiques ont été retenus parmi les indicateurs de performance. Les données statistiques des Ministères sont aujourd'hui désagrégées par sexe. Il est donc possible d'examiner l'accès des filles et des femmes à l'éducation formelle et non formelle.

En matière d'éducation, dans le cadre du programme éducation pour tous (PEPT), les objectifs visant l'équité et le genre ont été clairement définis et quelques stratégies proposées.

5.1.2.1 Accès à l'éducation formelle

Dans le secteur de l'éducation pré-universitaire, les résultats en terme de scolarisation s'avèrent largement positifs²¹ avec la mise en place du Comité d'Équité et les plaidoyers faits en faveur de la scolarisation des filles. En effet, les chiffres récents sont assez éloquents. Depuis 1989, l'effectif total des élèves suit une courbe ascendante (de 310 064 effectifs en 89/90 à 790 497 en 99/2000). L'effectif des filles, de son côté, est passé de 95 924 à 31 4778, pour la même période. Pour ce qui est du taux de scolarisation global, il a enregistré un accroissement moyen annuel de près de 9% (7 % pour les garçons et 14 % pour les filles). Le taux brut de scolarisation (TBS) total est passé de 28,61 % en 1989/1990 (40,32 % pour les garçons et 17,35 % pour les filles) à 56,78 % en 1999/2000 (69,78 % pour les garçons et 44,33 % pour les filles). Par ailleurs, il faut signaler une utilisation plus rationnelle des ressources de base, tant au niveau des infrastructures (écoles et salles de classes en net progression) que du nombre de maîtres (évolution ascendante).

Cependant, au niveau du secondaire, les TBS sont nettement plus faibles. On note également une insuffisance des infrastructures et du personnel enseignant. Ainsi pour l'année 1998, la Guinée ne disposait que de 328 établissements composés de 2 704 classes, un total d'élèves de 153 661 dont 39 339 fille, soit 25,67 %.

La qualification du personnel enseignant actuel doit être poursuivie.

La situation des étudiantes dans les institutions d'enseignement supérieur se caractérise par leur sous-représentation par rapport aux étudiants (13,4 % à l'Université de Conakry) et les femmes par leur sous représentation, également, aux postes de responsabilités dans l'administration ainsi que dans les établissements et instituts supérieurs (25 % au niveau de l'administration centrale, 6 % à la faculté des sciences, 30 % à la faculté de droit, économie et gestion, 12 % à la faculté des lettres et sciences humaines, 13 % à la faculté de médecine, 3 % à l'institut polytechnique²². Malgré les déclarations d'intention, les mesures positives adoptées et quelques progrès enregistrés en matière d'éducation et formation

²¹ MEPU/EC (Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique, Service Statistique et Planification, **Annuaire statistique, Enseignement primaire, Année scolaire 1999-2000**, Financement Banque mondiale, AT : USAID, Conakry, Juillet 2000.

²² MESRS, Services Planification et Statistiques, 1998.

scientifique, la présence des filles et des femmes à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique reste encore en deçà des attentes.

En matière d'enseignement technique et professionnel, l'appréciation de la physionomie actuelle de l'ET/FP permet de relever de grandes faiblesses : certes, les effectifs féminins sont passés de 10% en 1991 à 39% en l'an 2000. Mais, cela s'explique par l'influence du projet FIMG à partir de 1998 dans les ENI et grâce à l'émergence des écoles privées professionnelles, dont les filières sont toutefois toutes axées sur le tertiaire. Le faible taux d'orientation des filles/femmes vers les écoles à option technologique telles que l'ENAM, l'ENSET les CFP et les ENAE. Par conséquent, peu de filles sont diplômées en technologie.

5.1.2.2 Accès à l'éducation non formelle

Les centres NAFA ont suscité beaucoup d'engouement parmi les populations (notamment les femmes) à cause des possibilités d'accroissement des connaissances. On en compte environ 110, pour un effectif de 5249 apprenants dont 5149 filles, soit 98,18%, pour 2000. Cependant des difficultés de fonctionnement se posent à cause de l'insuffisance des animateurs et des équipements. Il s'avère aussi que les formations ne répondent pas suffisamment aux besoins d'emplois des apprenants et apprenantes, ce qui peut influencer leur motivation.

Pour ce qui est des centres d'alphabetisation, les populations estiment que l'alphabetisation peut les aider à résoudre rapidement leurs problèmes, à changer leurs comportements individuels et collectifs, tels que le recours à des soins modernes, aux pratiques alimentaires et nutritionnelles, et favorise l'instruction de leurs enfants²³. Le concours des organisations de la société civile et de quelques bailleurs de fonds ont permis un encadrement soutenu des alphabétisé(e)s, notamment en zones rurales. En 1997, le taux d'analphabétisme a été estimé par le Service National d'Alphabetisation (SNA) à 65 %²⁴ au lieu de 74 % en 1990. Ce taux est plus élevé chez les femmes (80,16 %) que chez les hommes (50,65 %). Il est aussi indiqué que sur un effectif de 81 162 apprenants inscrits aux programmes d'alphabetisation, les femmes représentent 38 % de l'effectif total. On remarque donc que les disparités de genre dans ce domaine sont encore importantes et contribuent à aggraver la pauvreté des femmes.

5.1.2.3 Accès à l'emploi

Si l'accès des filles et des femmes à l'éducation demeurent encore problématique, l'accès à l'emploi l'est davantage. Le secteur public embauche peu et le secteur privé n'est pas suffisamment développé. Les mêmes préjugés qui affectent l'inscription des filles aux écoles techniques et dans les filières scientifiques et techniques à l'Université, refont surface au moment de l'embauche. Le manque d'étude et de statistiques fiables sur l'emploi des filles diplômées en technique ne permet pas de documenter la situation avec précision. La CE.G.E.S et le COGETEP ont justement été mis en place pour documenter la situation et la corriger.

²³ UNICEF, rapport d'évaluation des centres NAFA et d'alphabetisation, 1997.

²⁴ UNICEF/GUINEE, la situation des enfants et des femmes, Programme de coopération 2002-2006, Novembre 2000.

5.1.2.4 Obstacles

La faible scolarisation des filles comparativement aux garçons et, encore plus, leur faible participation, à tous les niveaux de l'enseignement, est liée à des facteurs, tant culturels qu'institutionnels, tels que :

- difficulté pour les filles pauvres d'intégrer le marché informel;
- division sexuelle du travail qui accapare les filles, leur laisse peu de disponibilité pour étudier et les désintéresse de l'école;
- accent mis sur le rôle de reproduction des femmes;
- persistance des stéréotypes, des préjugés familiaux et sociaux et la mauvaise interprétation des préceptes religieux qui réduisent leur accès aux carrières techniques et scientifiques;
- faiblesse des compétences institutionnelles pour corriger la situation;
- analphabétisme et pauvreté des parents;
- insuffisance de modèles féminins.

On peut penser que, tant qu'il ne sera pas démontré que l'accès des filles à l'école et, en particulier, à la formation scientifique, technique et professionnelle est rentable, les parents pauvres consentiront difficilement à se priver des services domestiques de leurs filles.

5.1.3 Objectifs et stratégies

Le PCGED a déjà identifié des objectifs relatifs à :

- l'augmentation du taux de scolarisation des filles à tous les niveaux de l'enseignement (pré-scolaire, primaire, élémentaire, technique, professionnel et supérieur);
- l'accroissement du taux d'alphabétisation des femmes et des filles non scolarisées

Ces objectifs sont toujours d'actualité. Ils rejoignent une stratégie en 3 axes : éducation formelle, éducation non-formelle et cadre institutionnel.

5.1.3.1 Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels sont les suivants

Axe 1 : Éducation formelle

Favoriser l'accès, le maintien et la réussite des filles à tous les niveaux de l'enseignement général et au niveau de l'enseignement technique et professionnel.

Favoriser l'intégration des filles/femmes dans les filières scientifiques et techniques en vue de leur insertion socio-professionnelle, notamment dans la carrière d'enseignante.

Axe 2 Éducation non formelle

Améliorer l'accès des femmes et des filles non scolarisées à une éducation non formelle de qualité et répondant à leurs besoins

Axe 3 Cadre institutionnel

Favoriser l'intégration de la dimension genre et équité dans le système éducatif

5.1.3.2 Résultats attendus

En lien direct avec les objectifs opérationnels, les résultats attendus sont les suivants :

Résultat 1 :

Le taux de scolarisation des filles a augmenté de façon significative ainsi que le taux de réussite, alors que le taux de déperdition a diminué

Résultat 2 :

Les filles et les femmes ont un meilleur accès à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, en tant qu'étudiantes, enseignantes et gestionnaires.

Résultat 3 :

Les femmes et les filles non scolarisées bénéficient d'activités éducatives non formelles répondant à leurs besoins

Résultat 4 :

Le cadre institutionnel fait de l'équité une priorité à tous les niveaux

5.1.3.3 Actions et indicateurs de suivi

Le Tableau 15 ci-dessous propose un cadre opérationnel qui intègre la dimension genre et développement pour le Secteur de l'éducation, en identifiant des actions porteuses et des indicateurs de suivi

TABEAU 15

**Cadre opérationnel GED
Secteur éducation**

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions à entreprendre	Indicateurs
Favoriser l'accès, le maintien et la réussite des filles à tous les niveaux de l'enseignement général et au niveau de l'enseignement technique et professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de scolarisation des filles a augmenté de façon significative, ainsi que le taux de réussite, alors que le taux de déperdition a diminué 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser toutes les personnes et autorités susceptibles d'influencer la scolarisation des filles Identifier des stratégies favorisant l'accès, le maintien et la réussite des filles à l'école Soutenir les actions des Comités d'équité et les ONG partenaires, notamment à l'intérieur du pays 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'accroissement des filles % d'augmentation des filles dans les trois niveaux Nb et qualité des actions menées par les Comités d'équité
Favoriser l'intégration des filles/femmes, dans les filières scientifiques et techniques en vue, notamment, de leur insertion professionnelle dans la carrière d'enseignante	<ul style="list-style-type: none"> Les filles et les femmes ont un meilleur accès aux filières scientifiques, techniques et professionnelles, en tant qu'étudiantes, enseignantes et gestionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> Donner au COGETEP et au CE.GES les facilités leur permettant de mettre en œuvre leurs activités et d'en suivre les résultats Sensibiliser en utilisant tous les moyens de communication les parents sur la scolarisation des filles ainsi que le soutien qu'ils doivent leur apporter Promouvoir les femmes modèles 	<ul style="list-style-type: none"> Quantité et qualité des moyens octroyés au COGETEP et CE.GES Nombre d'activités d'IEC Taux d'accroissement des filles étudiantes et des femmes enseignantes % de filles insérées sur le marché du travail formel Nb de micro-entreprises fonctionnelles.
Améliorer l'accès des femmes et des filles non scolarisées à l'éducation non formelle de qualité, et répondant à leurs besoins	<ul style="list-style-type: none"> Les femmes et les filles non scolarisées bénéficient d'activités éducatives non formelles de qualité et répondant à leurs besoins 	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer financièrement et matériellement les ONG compétentes qui travaillent à la promotion éducative des femmes et filles non scolarisées Consolider les 120 centre Nafa existant et en mettre en place 300 autres et répondant aux besoins des femmes Créer des centres de métiers Renforcer la formation de tous les intervenants dans les centres Doter les centres de formation de ressources matérielles, humaines et financières Revoir et élaborer des outils et supports didactiques 	<ul style="list-style-type: none"> Nb., qualité et pertinence des programmes appuyés Nb de centres mis en place (Nafa, Caaf, centres alphabétisation, centres de métiers) Nb de femmes formées dans les différents centres Nb et succès des activités engagées par les bénéficiaires des programmes d'éducation non-formelle Qualité des programmes de formation offerts aux femmes Suffisance des ressources octroyées Nb d'outils et de supports didactiques
Favoriser l'intégration de la dimension genre et équité dans le système éducatif	Le cadre institutionnel fait de l'équité une priorité à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des structures chargées de la mise en œuvre des stratégies genre et équité Mettre à leur disposition les moyens nécessaires à leurs activités Identifier des mécanismes de concertation pour la prise en compte du genre dans le système éducatif 	<ul style="list-style-type: none"> Type et qualité du renforcement et nb de personnes formées Activités engagées dans les différents secteurs de l'éducation, suite au renforcement des capacités Qualité des mécanismes de concertation de prise en compte du genre

5.2 POPULATION, GENRE ET SANTÉ

5.2.1 Politique et programmes

Un des principes généraux de la politique sanitaire de la République de Guinée est que chaque Guinéen doit bénéficier, en temps opportun et à coût abordable, des soins promotionnels, préventifs et curatifs requis pour son état de santé.

La politique sanitaire est basée sur les soins de santé primaires issus de l'Initiative de Bamako qui vise à procurer à l'ensemble de la population des soins essentiels de santé à moindre coût pour réduire la morbidité et la létalité. Dans le but de parvenir à ces résultats, le Ministère de la Santé Publique a identifié, dans une première phase, des interventions connues sous le nom de Paquet Minimum d'Activités (PMA) à mener dans tous les centres de santé. Ce sont :

- la consultation primaire curative (CPC);
- la consultation prénatale (CPN);
- le programme élargi de vaccination (PEV);
- la vente de médicaments essentiels.

Tout cet ensemble réalise un Programme dit Programme Élargi de Vaccination / Soins de Santé Primaires / Médicaments Essentiels (PEV/SSP/ME). D'autres programmes et projets de santé ont été initiés et s'intègrent au fur et à mesure au PEV/SSP/ME en élargissant le PMA à d'autres activités de soins préventifs réalisées dans le cadre de deux types de stratégies :

- la stratégie fixe qui permet de recevoir et de traiter les populations habitant dans un rayon de 5 km du centre de santé;
- la stratégie avancée qui consiste à offrir des services ambulants aux populations habitant à plus de 5 km d'un centre de santé, ou pour rechercher des patients qui ne se sont pas présentés, comme prévu, pour recevoir des soins ou services programmés.

Les principaux Programmes et Projets dans le secteur de la santé qui s'adressent à des problématiques de genres sont les suivants :

1. PEV/SSP/ME (dont les objectifs et la stratégie sont décrits plus haut)

Malgré la couverture territoriale quelque peu satisfaisante :

- 60% seulement de la population ont accès aux services santé de base ;
- 69% des enfants sont vaccinés;
- 65% de femmes enceintes bénéficient de suivi;
- 25% des accouchements sont assistés.

2. Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS) (depuis 1998)

Théoriquement, le PNLS vise à :

- réduire la propagation de l'infection au VIH;
- prendre en charge les personnes vivant avec le VIH;
- réduire l'impact socio-économique du VIH/SIDA;
- promouvoir la recherche sur les IST/SIDA.

3. Programme de lutte contre les troubles dus à la carence en iode

Le programme vise à diminuer le taux de prévalence de 63,6% à 30% d'ici l'an 2003 par la formation des agents de santé, la distribution de capsules iodées aux enfants de 0 à 15 ans et aux femmes en âge de procréer et la fourniture de sel iodé à plus de 80% de la population. À cela s'ajoutent des programmes information – éducation – communication (IEC). Depuis la mise en oeuvre du programme le taux de prévalence des TDCI est passé de 63,6 % à 45% et le taux de consommation du sel iodé est passé de 0 à 12 %.

4. Projet Santé de la Reproduction (PSR)

L'objectif visé est d'accroître l'utilisation et améliorer les services de santé de la reproduction par le renforcement des capacités institutionnelles, la fourniture de services de qualité et la sensibilisation de la population. Ce programme est principalement financé par le FNUAP. La Banque Mondiale, l'USAID et la GTZ. Sa mise en oeuvre s'inscrit dans la logique des orientations de la Politique de Population; telle que présentée dans la section 1 du présent document.²⁵ En effet, ce programme contribue à la maîtrise de la croissance démographique, autant qu'à la protection du capital santé de la femme et des groupes vulnérables. Le PSR n'est encore opérationnel qu'en Guinée Maritime, en Moyenne Guinée et à Conakry.

5. Projet Population Santé Génésique (PPSG)

Le projet vise à améliorer le bien-être de la population par la prévention des risques liés à la santé de la reproduction, la prévention et la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et infantile, notamment par la promotion de comportements et de pratiques sains et sans danger et l'amélioration des services de santé de la reproduction. Il s'adresse particulièrement aux femmes en âge de procréer, aux jeunes et aux enfants. La maternité sans risque est une composante du projet. Il en est résulté que le programme a permis notamment, le renforcement du système de références comme :

- le projet Soins Obstétricaux d'Urgence (SOU) de Dabola et de Boffa;
- la création et la mise en place de 47 caisses de solidarité dénommées MURIGA ou mutuelles dans les préfectures de Siguiri, Mandiana, Beyla, Lola, Boffa et Dabola.

Ces caisses, financées par les cotisations des membres, prennent en charge les coûts des soins liés aux grossesses à risques et à l'accouchement ainsi que les cas des indigentes qui n'ont pas la capacité financière de cotiser.

²⁵ Voir, Section 1 : POPULATION. GENRE ET DEVELOPPEMENT.

Cette action doit s'étendre sur toute l'étendue du territoire d'ici 2010.

D'autres résultats du programme se libellent ainsi :

- 75% des leaders et décideurs sont sensibilisés;
- 25% des naissances hors des structures sanitaires sont assistées;
- 65% des préfectures sanitaires ont un système de monitoring.

Dans le cadre du PPSG, un Fonds d'Appui à la Population (FAP) a justement été mis en place pour financer des activités considérées comme prioritaires par les communautés pour répondre aux besoins de santé de la reproduction des groupes les plus vulnérables dont les femmes et les adolescents. Ce programme n'a pas encore été évalué.

6. Projet Santé Nutrition

Le projet vise principalement l'amélioration de la couverture et de la qualité des services de santé, de nutrition et de planification familiale, le renforcement de l'organisation et de la gestion du secteur, y compris la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières.

7. Programme nationale de lutte contre la lèpre

Initié comme projet depuis 1987, il est devenu programme en 1989. Les statistiques disponibles ne font pas état de répartition par sexe du nombre de malades de la lèpre. Cependant, le rapport du premier trimestre 2001 indique que le nombre de cas cumulés se chiffre à 1233, que le taux de prévalence est de 1,59 pour 10000 et que le taux de détection est de 4,8 pour 100000 habitants. Les principaux objectifs du programme sont de diagnostiquer 80% des malades existants et de traiter 90% d'entre eux par la polychiothérapie (PCT) régulière dans le cadre des SSP. La principale stratégie est le traitement anti-lépreux ambulatoire gratuit et supervisé selon les schémas de l'OMS.

8. Programme nationale de lutte contre le paludisme

L'objectif général du programme est de faire reculer le paludisme et d'en réduire la morbidité et la mortalité, notamment celles des des jeunes enfants et des femmes enceintes. La stratégie prévoit plusieurs actions dont la lutte antilarvaire et contre les anophèles adultes et l'intégration du programme aux soins de santé primaire.

Les résultats obtenus à ce jour en terme de diminution de la prévalence ne sont pas inscrits au programme.

Il existe aussi d'autres programmes tels que le Programme National de Lutte contre la tuberculose et le Programme National de lutte contre l'ulcère de Burly.

5.2.2 Constats et analyse.

Malgré les progrès enregistrés dans les domaines de la couverture sanitaire territoriale et la fourniture des soins de santé de base, les femmes restent confrontées à des problèmes qui les touchent, particulièrement dans leur fonction de reproduction. Les principaux problèmes sont la mortalité maternelle, la malnutrition et de plus en plus le VIH/SIDA.

5.2.2.1 Mortalité maternelle

Le taux de mortalité maternel met en relief le risque obstétrical de la grossesse et de la maternité. Selon l'EDS II²⁶, ce taux est de 528 pour 100 000 naissances vivantes en 1999, comparativement à 582 pour la période de 1985-91. La très légère baisse au cours des dernières années dépend, en partie, des programmes mis en place pour l'amélioration de la santé des populations en général et celle des femmes en particulier. La tranche la plus touchée est celle de 25 à 29 ans qui correspond à la période de forte fécondité. Un décès sur deux serait dû à des causes maternelles. Parmi les facteurs directement liés à la mortalité maternelle, trois sont majeurs et peuvent être classés comme les causes immédiates : les hémorragies, les infections et les avortements provoqués. On estime à 40% la part des hémorragies liées à l'accouchement dans les décès maternels. Elles surviennent généralement sur des terrains déjà fragilisés par l'anémie et les infections. Ces dernières comptent pour environ 31% des décès. Pour leur part, les avortements provoqués dans des conditions non hygiéniques contribuent à 20% des décès.²⁷

5.2.2.2 Malnutrition

Le problème de l'alimentation féminine est chronique et directement lié à la pauvreté. Il se présente sous deux aspects essentiels : la sous-alimentation - insuffisance quantitative - et la malnutrition - insuffisance qualitative. D'après l'EDS 99, le taux de malnutrition des femmes est de 11%. Ce problème affecterait moins cependant les femmes des milieux urbains (9%) que celles du reste du pays (13%). En revanche, les femmes pauvres du milieu urbain seraient plus affectées que celles du milieu rural. La carence en iode est un problème sérieux (63%), soit six fois au dessus du seuil acceptable de 10%, et connu depuis fort longtemps. Les enquêtes ont signalé des taux élevés d'anémie chez les femmes enceintes et allaitantes²⁸.

79 % des enfants d'âge pré-scolaire et 52 % des enfants d'âge scolaire sont anémiés. Les conséquences de l'anémie par carence en fer sur la productivité sont significatives et entraînent une diminution de la productivité. La malnutrition ne serait pas, par ailleurs, toujours directement liée à la pauvreté, mais plutôt due à une méconnaissance de la valeur nutritive des aliments de même qu'à la persistance de croyances alimentaires.

²⁶ Direction Nationale de la Statistique (DNS), **Enquête démographique et de santé II**, 1999.

²⁷ Hyjazi et al, 1998.

²⁸ D'ou justement le Projet de lutte contre les troubles dû à la carence en iode (PTDCI).

5.2.2.3 VIH/SIDA

Les infections sexuellement transmissibles, en particulier le VIH/SIDA sont maintenant une réalité en Guinée. Le VIH/SIDA contribue, dans une proportion non négligeable, à augmenter le taux de mortalité des femmes. Les données nationales sur la séro-prévalence ne sont pas disponibles l'enquête étant en cours²⁹. Cependant, selon les statistiques du Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS), 8 477 cas cumulés de VIH/SIDA ont été recensés de 1987 à 2000 dont 1646 cas pour l'an 2000, ventilés comme suit : 737 hommes et 848 femmes. Selon l'Enquête Démographique et de Santé en Guinée (ÉDSG), en 1999, le nombre annuel médian de cas était de 117. On notait une tendance à un dédoublement du nombre de cas annuellement. En 1999, les femmes représentaient 43% des personnes infectées, comparativement à 54% d'hommes et 3% d'enfants. C'est dire que la progression est évidente chez les femmes. Les tranches d'âges les plus touchées, en 1999, étaient celles de 20-29 ans (556 cas cumulés avant 1997 contre 764 cas de 1997 à 1999). Dans cette catégorie d'âge, les femmes étaient plus touchées que les hommes. Parmi la catégorie des 30 à 39 ans, il y avait 443 cas avant 1997 et 607 cas de 1997 à 1999 et enfin chez les femmes de 40-49 ans, il y avait 114 cas, avant 1997, et 276 cas de 1997 à 1999. Il n'y avait que 26 et 30 cas chez les femmes de plus de 50 ans pour les mêmes périodes. Les hommes étaient plus touchés que les femmes dans la catégorie d'âge des 35-39 ans³⁰.

Dans le cadre de la lutte contre le VIH, le comité multi-sectoriel qui a été mis en place a procédé à l'élaboration d'un programme d'urgence et d'un plan d'action opérationnel.

5.2.2.4 Pratiques de violence

Les principales formes de violence à l'endroit des femmes sont les coups et blessures, la répudiation, le lévirat, le sororat, les mariages précoces, les mariages forcés, les mutilations génitales féminines, les viols et l'obligation du port du voile et du masque.

Dans le cas particulier de la violence conjugale et des viols, les problèmes sont aggravés par un **manque d'accès** aux soins et services de santé. Même quand les services existent les femmes sont confrontées à l'incapacité de les payer, à leur mauvaise qualité ou encore au poids des coutumes et traditions. Il faut encore ajouter qu'un manque d'information adéquate contribue à éloigner les femmes des soins de santé appropriés et à négliger la protection de leur capital santé. Depuis une décennie, les structures gouvernementales³¹ pour la promotion de la femme et les ONG entreprennent de vastes campagnes en faveur de l'abolition progressive de toute forme de violence, telles que :

- un atelier national sur la prévention et la gestion des conséquences des violences sur les femmes et les enfants (avril-juin, 2000);
- l'organisation du forum national de réflexion sur les violences faites aux femmes et aux enfants (juin 2001).

²⁹ Le dépistage du SIDA n'est pas obligatoire. Par conséquent, aucun vrai système national de collecte n'est mis en place (EDSG, 1999).

³⁰ Ministère de la Santé Publique, **Programme national maternité sans risque, 2001-2010**, Direction Nationale de la Santé Publique, Conakry, p. 18.

³¹ Notamment par la ratification de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et la promulgation de la loi L 10 relative à la santé de la reproduction en Guinée.

Il en est résulté :

- la ratification de la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- l'adoption de la loi L-2000-010 - du 10 juillet, portant sur la santé de la reproduction en Guinée.

Malgré tous ces acquis, les violences demeurent de graves problèmes de société.

Les principales contraintes à l'abandon des pratiques de mutilations génitales féminines sont :

- l'opposition des leaders religieux;
- le faible engagement des partis politiques;
- l'analphabétisme et ignorance d'une frange importante de la population;
- l'insuffisance des ressources;
- la faiblesse des capacités institutionnelles.³²

Le droit coutumier entretient un climat permissif vis-à-vis des hommes violents. Il est difficile de faire juger et condamner ce qui est inscrit dans la tradition.

5.2.2.5 Faible accès aux services de santé

Dans la mise en œuvre de la politique sanitaire, les femmes et les enfants constituent, en principe, des cibles privilégiées car ils sont les plus touchés par la maladie et la pauvreté. C'est ainsi que le Ministère de la Santé s'est attelé à augmenter la disponibilité et l'accessibilité des services de santé, notamment en zone rurale, puisque près de 80% de la population guinéenne est à vocation essentiellement agro-pastorale.

Aujourd'hui, environ 341 postes de santé et 367 centres de santé sont opérationnels et fournissent les paquets minimum définis selon la carte sanitaire. Il faudra au moins 376 centres de santé et 370 postes de santé et des services à base communautaire pour se conformer au Programme de Développement Sanitaire (PDS) de Vision 2010. Il faut signaler que, compte tenu du caractère itératif des problèmes de santé, ces données peuvent faire l'objet de modifications au fur et à mesure de la mise en œuvre des programmes de santé, dans le souci de prendre en compte de nouvelles données éventuelles, plus conformes aux réalités du terrain.

Les données de l'EDSG fournissent des informations relatives aux services de planification familiale et, du coup, aux autres services de santé maternelle et infantile de même que les services de IST et VIH-SIDA. L'EDSG 99 fait état de ce qui suit :

« Un tiers des femmes vivent à moins d'un kilomètre d'un établissement quelconque fournissant des services de planification familiale et 62% vivent à moins de 5 kilomètres. Il

³² Malgré qu'une branche nationale du Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles ayant un effet sur la santé des femmes et des enfants soit très active en Guinée : Cellule de coordination sur les Pratiques Traditionnelles Affectant la santé des Femmes et des Enfants (CPTAFE).

faut noter que ce résultat masque de grandes disparités entre les milieux de résidence. Plus de la moitié des femmes du milieu urbain (59%) vivent à moins d'un kilomètre d'un établissement quelconque fournissant des services de planification familiale et 93 % à moins de 5 kilomètres, contre seulement 25% des femmes vivant en milieu rural à moins de 1 kilomètre et 48% à moins de 5 kilomètres. En terme de temps, il a été signalé que près de la moitié des femmes vivant en milieu urbain (47%) résident à moins de 15 minutes, contre seulement 21% des femmes vivant en milieu rural. »³³

Compte tenu des nombreuses charges quotidiennes des femmes, il leur est difficile de s'absenter longtemps de la maison. L'éloignement des centres de santé explique aussi, en partie, les accouchements à domicile.

Selon les données de l'EDSG, 70% des naissances ont lieu à la maison. Ce taux varie selon des caractéristiques socio-démographiques, telles que l'âge de la mère, le nombre d'enfants, le lieu de résidence, le niveau de scolarité et le nombre de consultations prénatales. La combinaison négative de ces variables jouent en la faveur d'un accouchement à domicile. Ainsi, 66% des femmes de Conakry accouchent dans des établissements de santé contre 19% en milieu rural.

Il faut signaler aussi la réticence des femmes, dans certaines localités, à accoucher dans une structure sanitaire tenue par un personnel presque exclusivement masculin. En effet, les femmes préfèrent se faire assister par une infirmière ou une sage-femme plutôt que par un personnel masculin. Faute d'infirmière ou de sage-femme disponible, une accoucheuse villageoise apporte un support.

Dans l'ensemble, le taux d'accouchements assistés par une personne qualifiée reste encore faible, soit 25%. Encore une fois, le milieu urbain est différent du milieu rural avec respectivement 75,6 et 21,3 %. Force est de constater une inégalité dans la répartition des services de santé publique, à la faveur de Conakry et des centres urbains. On note également une répartition géographique inégale des infrastructures sanitaires privées entre la capitale et l'intérieur du pays, entre zones urbaines et zones rurales au détriment de ces dernières. La disponibilité des services et les considérations socio-culturelles ne sont toutefois pas seules en cause en matière de santé précaire. La qualité et les coûts des services interviennent dans les décisions de soins.

5.2.2.6 Faible qualité des soins et services

Il est un fait que la faible qualité des services de base est liée à des impondérables d'ordre économique, matériel, financier et organisationnel. Il s'agit notamment du sous-équipement des services publics, de l'absentéisme des professionnels, voire de l'incompétence de certains et de la faiblesse de la supervision. En fait, le secteur accuse une insuffisance numérique de certaines catégories de personnels spécialisés, notamment, de sage-femmes; depuis que l'école des sages-femmes a été fermée. Les conditions environnementales et professionnelles sont loin d'être toujours réunies pour assurer un conseil de qualité sur les affections génitales et la planification familiale. En milieu rural, les consultations et les soins prénataux sont assurés par des hommes. À cela s'ajoute l'insuffisance et la mauvaise répartition du personnel de santé et la faible représentation des

³³ EDSG, 1999, p. 230, 235 et 236.

femmes dans la gestion des structures de santé. En effet, on compte 1 femme sur 3 parmi les directeurs nationaux de la santé, 3 femmes sur 38 parmi les directeurs préfectoraux et communaux et 1 femme sur 35 parmi les directeurs d'hôpitaux préfectoraux, communaux et régionaux. Deux femmes, comparativement à 12 hommes, enseignent à la faculté de médecine.

Si le ratio de 1 médecin pour 8 304 habitants, 1 infirmier pour 1 500 habitants, 1 aide de santé pour 5366 habitants et 1 agent technique de santé pour 2734 habitants, favorise la Guinée comparativement à d'autres pays environnants, celui de la sage-femme témoigne d'une importante disparité régionale. En 1994, il y avait 1 sage-femme pour 3 808 habitants à Conakry et 1 sage-femme pour 20 535, en milieu rural³⁴. La concentration des femmes médecins à Conakry corrobore cette disparité d'accès. Le Ministère de la Santé Publique (MSP) identifie trois contraintes majeures qui gênent l'efficacité du personnel.

1. Répartition inégale

- entre les sexes, avec une tendance marquée à la féminisation (60% de femmes à Conakry VS 40% à l'intérieur du pays);
- entre les régions et avec une concentration à Conakry et dans les centres urbains : 1 médecin pour 18 657 habitants à Kankan et 1 médecin pour 2641 à Conakry et 48 % des médecins et 51% des sages-femmes, à Conakry.

2. Insuffisances

- insuffisance du personnel spécialisé;
- insuffisance du matériel pédagogique;
- inadaptation des curricula aux besoins de formation;
- faiblesse de la formation continue.

Ces données attestent de la nécessité de se pencher sur le problème. En cela, on ne peut que souhaiter que l'éventuelle mise en œuvre du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) retienne au moins deux des recommandations qui lui ont été adressées : la réouverture de l'École des sages-femmes et le renforcement des compétences des professionnels de la santé.

À cela il faut encore ajouter :

3. Insuffisance de motivation

- due à la faiblesse des salaires et l'absence d'un statut approprié.

5.2.2.7 Coût élevé des soins et services

La problématique de l'accessibilité financière des populations est réelle. En effet, malgré la modicité des prix des médicaments génériques à travers le PEV/SSP/ME, il apparaît difficile à certains de les supporter. Une étude réalisée dans les formations sanitaires sur les recours thérapeutiques à Conakry en 1999, montre que le manque d'argent est le principal motif de non recours aux soins de santé.³⁵ D'autres études citées dans le Plan stratégique

³⁴ Ministère de la Santé Publique, **Programme national maternité sans risque, 2001-2010**, Direction Nationale de la Santé Publique, Conakry.

³⁵ Étude sur les déterminants des recours aux soins de santé (1999).

indiquent que près de 23% sont absolument incapables de faire face aux soins de santé alors que 22% le sont temporairement. Les coûts des prestations de soins varient considérablement, selon que l'on se situe au niveau d'un hôpital ou d'un centre de santé, en milieu rural ou urbain. De plus, la sur-tarifification des médicaments, introduite par des agents de santé faisant eux-mêmes face à la pauvreté, est souvent rencontrée³⁶. Les mécanismes institutionnels de prise en charge et de solidarité en cas de malades étant limités, l'endettement auprès des membres de la famille, des amis ou des voisins constitue alors le seul recours.

Nul doute que la non disponibilité des soins de santé en termes d'accès, de coût et de qualité influe sur la décision de recourir à la médecine traditionnelle, d'autant plus que les femmes y jouent un rôle important.

5.2.2.8 Manque d'information

Des programmes d'IEC pour le planning familial ont enregistré des succès relatifs. Seulement 8% des femmes ayant fait l'objet de l'enquête démographique y recourent. Encore une fois, la connaissance et l'utilisation d'un moyen de contraception moderne est fonction du milieu de résidence et du niveau de scolarité. L'indice synthétique de fécondité est estimé à 5,7 enfants par femme. Il semble que cette situation soit imputable à l'absence d'une stratégie nationale d'IEC en matière de population.

La connaissance des IST est assez répandue chez les femmes, bien que pour l'ensemble, elle soit moindre que chez les hommes. Le niveau de connaissance est lié au degré de scolarité, à l'âge et au milieu de résidence. En revanche, l'existence du VIH-SIDA est connu par l'ensemble de la population : 95% des femmes et 96% des hommes. Les deux principales sources d'information sont la radio et les amis. Cependant, 83% des femmes et 91% des hommes pensent encore ne courir aucun risque. On ne s'étonne donc pas que, bien que la majorité des hommes (87%) et des femmes (65%) connaissent le condom, son usage soit très peu fréquent (16% des hommes et 3% des femmes).

5.2.2.9 Manque de contrôle

Le manque d'accès aux soins de santé de qualité et à une information fiable sur les IST-VIH-SIDA se double du manque de contrôle des femmes de leur capital santé. En effet, qu'il s'agisse de planification familiale, de contraception ou encore de protection vis-à-vis des IST/VIH/SIDA, dans le contexte actuel des rapports de genre, la très grande majorité des femmes subordonnent leur attitude et comportement à ceux du partenaire.

De plus, malgré la présence des femmes dans le secteur de la santé, il faut souligner que la majorité des prestataires de soins et de services ne sont pas préparés pour tenir compte des particularités des problématique de santé féminine due aux rapports de genre. Le contexte culturel qui prévaut dans les rapports entre les femmes et les hommes se transpose dans les centres de santé où les interventions privilégient la dimension purement médicale au détriment de la dimension socio-culturelle de la santé. Nul doute que des

³⁶ Un rapport de genre insidieux apparaît dans la tarification liée aux accouchements : ainsi il en coûterait 20,000 fr pour accoucher d'une fille, comparativement à 25, 000 pour un garçon...

efforts doivent être consentis pour rapprocher les femmes d'une médecine exercée selon une approche genre. Manifestement, une augmentation de la représentation féminine dans les structures de gestion contribuerait à améliorer la situation.

Il est certain qu'une formation accentuée des femmes en matière de soins d'hygiène, de santé et de nutrition, doublée d'un meilleur accès aux soins et service et d'une bonification de la qualité de ces soins et services, contribuerait grandement à améliorer la santé des femmes. Tout cela, sans compter les nombreuses interventions en matière d'emploi et de revenu, d'infrastructures et d'allègement du travail ainsi que l'accès à l'éducation qui sont toutes des mesures qui peuvent contribuer à améliorer la santé des femmes d'une part, en les sortant de la pauvreté et, d'autre part, en réduisant les effets négatifs des rapports de genre sur leur santé. Quoique les femmes et les hommes aient en commun de nombreux fardeaux qu'impose la pauvreté dans la plupart des sociétés, les femmes sont également sujettes à des contraintes qui leurs sont imposées et qui limitent d'autant plus leur possibilités d'améliorer leur situation économique ou de profiter d'une égalité d'accès des services publics et aux biens de consommation pour leur foyer.

En effet, l'analyse comparative sexospécifique, qui fait l'objet de tout ce document, démontre comment les rapports de genre sont facteurs de pauvreté. Qui dit pauvreté, dit forcément incidence sur la santé. C'est pourquoi tous les programmes et projets évoluant dans le secteur de la santé devraient normalement identifier des objectifs prioritaires pour la santé des femmes.

5.2.3 Objectifs et stratégie

Il existe de nombreux programmes qui ont des objectifs d'amélioration de la santé des femmes. Toutefois, ces programmes n'ont pas encore permis de garantir à toutes les femmes des soins et des services de santé accessibles et adéquats. Des efforts doivent donc être stratégiquement consentis, d'une part, du côté du renforcement des programmes existants et, d'autre part, en vue de l'insertion de la dimension genre dans toutes les composantes du secteur santé : soins, services, ressources humaines. Trois axes d'interventions sont envisagés : Accès, contrôle, institution.

5.2.3.1 Objectifs opérationnels

Conformément aux axes proposés, les objectifs opérationnels sont les suivants :

Axe 1 : Accès

Améliorer l'égalité d'accès des groupes défavorisés et des femmes aux soins et services de santé

Améliorer la qualité des soins et services en matière de santé génésique

Axe 2 : Contrôle

Améliorer la capacité des femmes de protéger leur capital santé

Améliorer la représentativité des femmes dans les postes décisionnels du secteur de la santé

Axe 3 : Institution

Assurer la prise en compte de la dimension genre dans tous les programmes du secteur santé

5.2.3.2 Résultat attendus

Les résultats attendus et correspondant aux objectifs opérationnels sont :

Résultat 1 :

Les groupes défavorisés et les femmes ont un meilleur accès à des soins et services de santé alors que les adolescents ont accès à des services spécifiques en santé de la reproduction.

Résultat 2 :

La qualité des soins et des services de santé génésique est améliorée

Résultat 3 :

Les femmes sont en mesure de protéger leur capital santé

Résultat 4 :

La représentativité des femmes dans les postes décisionnels de la santé a augmenté

Résultat 5 :

La dimension genre traverse toutes les interventions en matière de santé

5.2.3.3 Actions et indicateurs de suivi

Le Tableau 16, ci-dessous, propose un cadre opérationnel qui intègre la dimension genre et développement pour le Secteur de la santé, en identifiant des actions porteuses et des indicateurs de suivi

TABLEAU 16

**Cadre opérationnel GED
Secteur santé**

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions à entreprendre	Indicateurs
Améliorer l'égalité d'accès des groupes défavorisés, des femmes et des adolescents aux soins et services de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Les groupes défavorisés et les femmes ont un meilleur accès à des soins et services de santé alors que es adolescents ont accès à des services spécifiques en santé de la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> • Doter de postes de santé les zones et les villages éloignés des centres de santé. • Doter les agents de santé des moyens nécessaires pour donner des soins et services ambulants • Répartir équitablement le personnel soignant • Identifier des services spécifiques à offrir aux adolescents • Former un personnel spécialement qualifié pour traiter les problèmes des adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb postes de santé mis en place • Degré de fonctionnalité des postes de santé • Moyens mis à la dispositions des agents de santé pour offrir des services ambulants • Répartition du personnel soignant
Améliorer la qualité des soins et services en matière de santé génésique	La qualité des soins et des services de santé génésique est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Doter les établissements de santé du matériel nécessaires aux soins et service • Pourvoir les établissements en personnel suffisant en santé génésique • Perfectionner le personnel médical en santé génésique et conseilting, selon l'approche genre • Former des sages-femmes • Faciliter l'accès aux anti rétroviraux (ARV) 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité, qualité et utilité du matériel • Ratio personnel/population • % de diminution de l'absentéisme • Types de soins et services offerts • Types de professionnel • Nb agents qualifiés en santé génésique et conseilting selon l'approche genre • Nb sages-femmes formées • Répartition géographique des sages-femmes • Nombre de séropositifs ayant accès aux ARV
Améliorer la capacité des femmes de protéger leur capital santé	Les femmes sont en mesure de protéger leur capital santé	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et multiplier les activités d'IEC et plaidoyer en nutrition, soins primaires et santé de la reproduction et IST-SIDA • Assurer la prise en charge psycho sociale des veuves et orphelins du VIH/SIDA • Appuyer les organisations luttant contre les violences faites aux femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'activités d'IEC et leur déploiement géographique • % d'augmentation de fréquentation des femmes des structures de santé • % d'augmentation d'accouchements assistés • % diminution du taux de prévalence des IST-VIH-SIDA • Mesures prises par l'État et la société civile pour lutter contre les violences

Améliorer la représentativité des femmes dans les postes décisionnels du secteur de la santé	La représentativité des femmes dans les postes décisionnels de la santé a augmenté	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une stratégie d'accès des femmes aux postes décisionnels dans le secteur de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures prises pour favoriser l'accès des femmes aux postes décisionnels • Nb femmes ayant accédé à des postes décisionnels
Assurer la prise en compte de la dimension genre dans tous les programmes du secteur santé	La dimension genre traverse toutes les interventions en matière de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir la politique et les programmes afin d'y introduire la dimension genre • Élaborer un plan d'action pour garantir l'introduction de la dimension genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Changements apportés à la politique et programmes favorisant la prise en compte de la dimension genre • Actions engagées pour introduire la dimension genre

6. POPULATION, GENRE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT

6.1 POLITIQUE ET PROGRAMMES

6.1.1 Politique et programmes du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

L'effort de promotion de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'agroforesterie, étendu aux ressources naturelles et à l'environnement en général, a été traduit en documents de politique à travers les première et deuxième Lettres de Politique de Développement Agricole (LPDA). Dans ces différents documents, l'analyse des secteurs a plus ou moins pris en compte la question des conditions et situations des femmes et des hommes. Toutefois, l'on peut encore noter, malgré les efforts entrepris dans le cadre de la vulgarisation agricole pour doter les agents en capacités d'analyse et d'utilisation de méthodes genre, que l'approche développement agricole est plus bâtie autour des ménages qui constituent l'unité d'exploitation de base. De ce fait, la distinction entre femmes et hommes n'a été envisagée qu'au niveau de l'évaluation des actifs agricoles.

Les différentes études réalisées pour dresser le portrait des statistiques agricoles, bien qu'ayant abouti à la publication de données portant sur les femmes en milieu rural, n'ont mis en évidence que des données statiques qui ignorent les relations femmes-hommes dans l'exploitation des parcelles, l'élevage et au niveau du ménage. Telles que collectées et publiées, les données ne permettent pas de faire de réelles analyses comparées des situations entre productrices et producteurs. En effet, il n'est nullement fait référence aux rôles au sein des ménages, à l'intérieur des diverses unités d'exploitation, ni aux conditions de possibilités d'accès aux facteurs de production et de contrôle des ressources. En somme, les rapports de genre ne sont pas systématiquement et rigoureusement considérés. Par ailleurs, il faut signaler que l'essentiel des autres études et travaux réalisés pour évaluer la pauvreté en milieu rural à l'occasion du Programme d'Appui au Développement du Secteur Économique (PADSE), du Programme National de Développement humain (PNDH) et de la Stratégie d'Assistance à la Guinée (SAG) de la Banque Mondiale, ne mettent jusqu'ici que très peu l'accent sur l'analyse différenciée entre les sexes dans le secteur de l'agriculture, de la pêche, de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement.

Toutefois, il importe de rappeler que quelques efforts ont été faits grâce aux actions qui ont été développées dans le cadre de programmes et de projets visant à prendre en compte les problématiques des femmes et des hommes ou encore ciblant des mesures incitatives en faveur des groupes défavorisés.

Durant l'année 2000, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAE), en collaboration avec le MASPFE, et avec l'appui technique et financier du Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique, a achevé l'élaboration d'un Programme Cadre Genre et Développement Agricole (PCGeDA) qui vise à prendre en compte les aspects genre en matière de développement agricole et de compléter, ainsi, la LPDA. Ce document, qui doit être validé au cours de l'année 2001, a le mérite de mettre en place un nombre limité d'objectifs stratégiques et des activités ponctuelles permettant d'atteindre des résultats concrets définis par ces objectifs.

Dans le domaine de la vulgarisation agricole et pour mieux offrir des services aux agricultrices et atteindre davantage cette catégorie, il a été créé, au Ministère, une cellule d'appui chargée de promouvoir non seulement les actions en faveur des femmes rurales, mais également, des groupes défavorisés en matière de technologies, formations techniques et vulgarisation agricole.

Avec la Direction Appui aux Organisations Paysannes (DAOP), devenue de plus en plus présente dans la promotion des organisations d'auto-promotion en milieu rural, le MASPFE et l'action d'organisations non gouvernementales, des femmes agricultrices, éleveuses ou encore actives dans la pêche reçoivent de plus en plus d'assistance dans le développement social et économique. Toutefois, il est à noter la non participation des femmes à la gestion des organisations. Elles apparaissent moins actrices et gestionnaires que les hommes.

Dans le cadre du Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASAL), il faut noter que les femmes comme les autres catégories de groupes pauvres ne sont pris en compte que pour collecter auprès d'eux des informations relatives aux filières, aux marchés, aux prix. Si les femmes contribuent à la production de données destinées à alimenter le système mis en place, il faut regretter leur manque d'accès à ces informations, dû en grande partie à leur faible diffusion et, particulièrement, au fait que les quelques documents produits sont très peu accessibles en raison du niveau d'analphabétisme poussé des femmes et au manque d'effort de vulgarisation de ces données.

Dans le domaine de la sécurisation foncière des usagers, il faut souligner que la Déclaration de Politique Foncière en milieu rural (DPF), adoptée en mars 2001, devrait contribuer à l'amélioration de l'accès à la terre des femmes et des autres catégories défavorisées. Encore faudrait-il que les femmes comme les autres groupes vulnérables soient informées des possibilités et opportunités qui existent et arrivent à vaincre les divers facteurs socioculturels qui les bloquent pour accéder davantage à cet intrant indispensable. À cet effet, la composante « Amélioration des conditions d'accès et de sécurité d'exploitation des ressources foncières rurales » du futur Programme National d'Infrastructures Rurales 2 (PNIR-2) prévoit des actions pilotes dans 7 Communautés rurales de Développement (CRD) du pays pouvant être reconduites à la fin du programme dans toute la Guinée.

De plus, il a été reconnu que le PNIR 2 et le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV) devraient être favorables aux femmes et autres groupes vulnérables en matière d'accès aux infrastructures de base de soutien à la production (aménagements agricoles) et celles favorisant la mobilité des personnes (routes, pistes, moyens intermédiaires de transport...). Déjà, dans les actions tests, des initiatives concrètes ont été prises pour assurer l'impact positif de ce programme sur les femmes et sur les pauvres par un accroissement de leur mobilité et une diminution sensible des corvées de transport qui, dans certaines zones, peuvent s'étaler sur des dizaines de kilomètres.

Durant ces 10 dernières années, plusieurs projets de développement mis en oeuvre dans le sous-secteur de l'élevage (PRSE, PAFPA, PNSA, PAR CET PACE), on pris en compte dans les grands principes la problématique genre et équité. Les programmes développés ont privilégié les actions pilotes en matière de :

- mise en place de groupements féminins autour de productions pastorales;
- réalisation de formations spécifiques pour les femmes (femmes auxiliaires, alphabétisation fonctionnelle);
- introduction des techniques de transformation et de conservation du lait en milieu rural.

6.1.2 Politique et programmes du secteur de la pêche artisanale

La politique de développement de l'aquaculture initiée par le gouvernement, a permis d'engager des actions en faveur des groupes de population impliqués dans la pêche artisanale, principalement en Guinée Maritime ainsi qu'en Guinée Forestière et en Haute Guinée, où se développent des activités de pêche continentale, devenue un secteur en expansion. Là aussi, il faut noter, et pour le déplorer, l'approche consistant à centrer des actions de promotion sur des stratégies qui privilégient, de fait, les hommes au détriment des femmes, les plus nantis au détriment des plus démunis. Dans la plupart des cas, le point d'entrée pour offrir aux populations des appuis est constitué soit par le chef de ménage (homme) soit identifié en référence au statut de principal producteur (pêcheur artisanal, marin ou chef de famille détenant les moyens de production pour constituer la base d'exploitation aquacole (pêche continentale dans les bas fonds où existent les étangs piscicoles). Est-il nécessaire de rappeler que ces bas fonds ne peuvent guère appartenir aux gens de basse classe.

Le programme d'infrastructures rurales (PNIR 2) en préparation, prévoit des actions d'assainissement de certains débarcadères de Conakry et de l'intérieur, le long du littoral.

Les approches adoptées, depuis 1999, par le Programme d'Amélioration d'Existence des Débarcadères (PAMED) et les activités entreprises par le Comité de Coordination de Formation et d'Appui aux Débarcadères (CCFAD), pour appuyer les comités chargés de la gestion des infrastructures, se veulent soucieuses de prendre en compte les besoins des femmes et des autres groupes pauvres.

6.1.3 Politique et programme du secteur de l'environnement

Les préoccupations dans le domaine de l'environnement sont de deux ordres : 1) la conservation, la préservation voire la reconstitution des ressources naturelles, là où c'est possible, compte tenu de la pression de plus en plus accrue exercée sur celles-ci, 2) la lutte contre la pollution et les nuisances engendrées par les activités humaines. Il faut souligner qu'en zones rurales, les problèmes environnementaux sont indissociables de la pauvreté, car la dégradation des sols et des ressources naturelles sont les conséquences des pratiques de survie exercées par les populations : feux de brousse, diminution de la jachère, déforestation, surpâturage, entraînant érosion des sols, perte de fertilité, destruction de la diversité biologique, pollution des fleuves, rivières et côtes maritimes. Est-il nécessaire de rappeler, d'après le profil de pauvreté, qu'en Guinée les pauvres ont pour principale source d'énergie le bois et exploitent la forêt pour y tirer des revenus et des produits destinés à la fabrication de la pharmacopée.

Pour une meilleure gestion rationnelle des ressources naturelles et leur conservation durable, des stratégies ont été définies et traduites en Plan National d'Action pour

l'Environnement (PNAE) avec pour objectifs : l'amélioration du cadre de vie, la protection des ressources, la protection contre les risques majeurs, la prévention et correction des pollutions et nuisances, la sauvegarde et valorisation du patrimoine naturel. Les stratégies de protection et de conservation fondées sur l'approche terroir risquent de reproduire les démarches qui font du chef de ménage le principal point d'entrée pour mobiliser les femmes.

6.2 CONSTATS ET ANALYSES

6.2.1 Groupes sociaux vulnérables

Il est évident que l'état de la pauvreté des femmes et des hommes en Guinée ne peut être abordée qu'à partir de l'exploitation et de l'analyse des données produites dans le cadre du PADSE, avec comme principale publication le Profil de pauvreté en Guinée, 1995. Ce document n'aborde les questions que sous l'angle de la distribution des pauvres dans l'espace, des catégories socioprofessionnelles concernées et du nombre de ménages affectés. Ainsi, il reste encore difficile de dresser le niveau de pauvreté des femmes et des hommes au-delà de celles ou ceux qui ont le statut de chef de ménage. Et, d'ailleurs, il faut signaler que les dimensions abordées dans le cadre du Profil de pauvreté ne concernent que les déterminants axés sur la pauvreté monétaire (personnes démunies de revenus) et sur les difficultés d'accès aux services publics (éducation, santé, hydraulique, énergie) alors que la perspective genre intègre les inégalités des rapports sociaux entre les femmes et les hommes pour avoir un portrait plus global et fiable sur les unes et les autres.

Des données du Profil de pauvreté et des documents qui abordent la situation et la condition des femmes dans le secteur agricole et l'environnement, ressort que les femmes appartiennent aux groupes sociaux pauvres et figurent, notamment, parmi les couches les plus vulnérables. En effet, les réalités guinéennes et surtout les normes et pratiques socioculturelles, qui prédominent en milieu rural, ne permettent pas aux femmes et à certaines personnes, appartenant à des catégories sociales défavorisées, comme les jeunes, les descendants d'anciens esclaves, les gens de caste, les allochtones, d'accéder à la propriété terrienne.

Il importe donc de dresser un portrait clair des groupes, mais aussi, des individus qui sont actifs, dans le secteur de l'agriculture, élevage et pêche pour y situer leurs caractéristiques respectives. Il convient de distinguer, d'une part, les groupes sociaux, en tant qu'ensembles des hommes et des femmes qui se distinguent à partir de leurs activités, comme les indépendants, les agriculteurs et éleveurs de subsistance, les pêcheurs, les mareyeuses, les fumeuses ainsi que les petits commerçants et, d'autre part, les particularités individuelles de ces groupes. En effet, à l'intérieur de chaque groupe, des aspects de la pauvreté peuvent se ressentir au niveau individuel et toucher différemment certains membres d'une même famille. Les femmes, les jeunes filles et jeunes garçons sont souvent les plus affectés.

Ainsi, dans le secteur de l'agriculture, les groupes sociaux pauvres sont constitués principalement par :

- les agriculteurs ou agricultrices de subsistance;
- les ouvriers ou autres salariés agricoles;

- les personnes travaillant dans la transformation agro-alimentaire;
- les petits commerçant(e)s au détail.

En ce qui concerne l'élevage, ce sont essentiellement :

- les bouviers et bergers (femmes et jeunes de 10 à 17 ans);
- les femmes éleveuses s'occupant du gros bétail sans jamais contrôler les revenus qu'on en tire soit par la vente de la viande, des bêtes en l'état ou du lait³⁷ ;
- les éleveurs et éleveuses de petits ruminants et volailles (femmes et jeunes de 10 à 17 ans);
- les agro-éleveurs traditionnels;
- les petits intermédiaires de commerce de bétail;
- les petit(e)s commerçant(e)s (jeunes).

Dans le domaine de la pêche artisanale, l'on distingue:

- les pêcheurs marins utilisés comme main d'œuvre salariée dans les barques et les femmes pêchant à la nasse;
- les fumeuses de poisson;
- les mareyeuses;
- les petits transporteurs de la barque au quai (appelés « wapers »).

Malgré les efforts qui ont été consentis dans les Politiques, Programmes et Projets examinés ci-haut, les facteurs expliquant la situation de pauvreté sont encore bien présents. Ils ont trait au manque d'accès aux ressources et au manque de contrôle de ces ressources. Il convient de les rappeler.

6.2.2 Manque d'accès aux ressources productives

Le manque d'accès aux ressources se présentent comme suit :

- l'accès difficile aux moyens de production tels que: terre fertile, crédit; intrants, équipement, technologie, énergie;
- le manque de marchés;
- le manque d'information, de formation et de savoir-faire technique dans les activités de production, de transformation et d'artisanat;

Les facteurs limitant la production et la commercialisation sont:

- la dégradation continue du couvert végétal;
- la pollution des lacs et des rivières;
- la pression continue sur les ressources naturelles;
- les incendies et l'enclavement de certains villages de pêche;
- le manque de réglementation sociale;
- la concentration de l'effort agro-pastoral sur les cultures et l'élevage de subsistance et la faible diversification des spéculations agricoles qui continuent de limiter les sources de revenus financiers;

³⁷ Lorsque les femmes arrivent à obtenir de ces ventes des revenus, elles les utilisent au niveau des ménages ;

- l'insuffisance des infrastructures de base (eau, routes, transport, stockage);
- l'insuffisance de soutien à la production;
- l'insuffisance d'information sur les marchés nationaux et régionaux;
- les faibles capacités de gestion individuelle et collective;
- le manque de temps pour s'investir à fond dans la production et/ou le commerce, vu les nombreuses autres tâches liées à la reproduction et reposant sur une division sexuelle du travail;³⁸
- le manque d'estime de soi et la perception d'état d'infériorité dus au développement de complexes entretenus par la stratification sociale;
- les handicaps physiques et/ou intellectuels qui fragilisent encore plus les personnes déjà défavorisées par le statut social.

6.2.3 Manque de contrôle et d'accès aux bénéfices

Le manque de contrôle des femmes renvoie aux situations suivantes :

- incapacité prendre des décisions relatives au choix de la production du ménage;
- non contrôle de la terre et du matériel agricole.

En effet, l'Enquête Agricole Permanente (EAP) de 1995 a évalué la responsabilité des femmes dans la gestion du matériel agricole. Il est ressorti que les femmes n'ont qu'un accès au matériel du mari, exception faite des houes (29%) et des arrosoirs (39%) quoique encore là le propriétaire est habituellement le mari ou le père. Tous les équipements tels que semoir, matériel motorisé, abreuvoir, magasin, relèvent des hommes. Il en est de même pour les intrants agricoles et les produits phytosanitaires. Les technologies nouvelles sont maîtrisées par les hommes.

- insécurité des conditions de travail (notamment dans le secteur de la pêche) et manque de réglementation sociale de la communauté;
- pratiques coutumières érigées en règles de droit et le droit juridique peu appliqué et, surtout, méconnu par les pauvres et plus encore par les femmes;
- faible participation des femmes dans les organisations professionnelles et communautaires.

En effet, l'organisation de la production et de la commercialisation est très faible. Les groupements présents dans la commercialisation représentent environ 20% avec, cependant une implication des femmes. 9% sont liées à des ONG de type Femmes et Développement. Bien qu'elles se répandent, les organisations féminines du milieu rural sont très peu efficaces. Elles manquent de cohésion; elles sont isolées et manquent de savoir faire en matière de gestion organisationnelle.

Les tableaux 17, 18, 19 et 20 des pages suivantes résument la situation des différents groupes sociaux dans chacun des secteurs.

Ce qui n'aide pas les femmes à améliorer leur accès et leur contrôle des moyens de production est le fait de :

³⁸ Ce facteur touche exclusivement les femmes.

- la non prise en compte de la dimension genre comme priorité dans les actions d'amélioration des conditions de vie des populations;
- l'absence de statistiques désagrégées selon le genre
- l'absence d'analyse et d'outils préalables fiables distinguant de manière nette les situations, problèmes de développement et besoins spécifiques aux femmes et aux hommes.

TABLEAU 17

**Catégories sociales pauvres
Identification, caractéristiques et situation de pauvreté
dans le secteur de l'agriculture**

Catégories sociales pauvres	Facteurs expliquant la pauvreté et/ou la vulnérabilité
Non-propriétaires terriens (femmes, jeunes, personnes de castes, descendants anciens captifs, allochtones)	<ul style="list-style-type: none"> • Persistance des normes et pratiques socioculturelles (coutume, religion) • Non-cohérence entre les textes et droits coutumiers et non-application des textes juridiques • Ignorance des lois et des droits (analphabétisme, manque d'informations)
Femmes chefs de ménage en situation économique précaire	<ul style="list-style-type: none"> • Statut social (veuve, célibataire, divorcée) • Faiblesse de la main d'œuvre masculine due à la migration des hommes • Poids des charges familiales sur les femmes consécutifs à l'absence des hommes dans les terroirs et dans la plupart des tâches de production
Agriculteurs et agricultrices de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> • Faible production due au manque de terres cultivables, de moyens de production; • Accent mis sur l'agriculture de subsistance • Vulnérabilité aux facteurs climatiques • Absence de possibilités d'exploitation de d'autres créneaux en milieu rural; • Faible accès aux facteurs de production (intrants, crédit, équipement, formation technique, gestion...)
Main d'œuvre agricole temporaire (hommes, femmes, jeunes)	<ul style="list-style-type: none"> • Main d'œuvre agricole quasiment dépendante de celle des femmes; • Absence de grands producteurs capables de contribuer au développement d'une main d'œuvre ouvrière agricole • Insuffisance des revenus
Transformatrices agro-alimentaire (femmes et jeunes filles)	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance de la production agricole (matières premières) • Inexistence des infrastructures, équipements et outillages • Non-accès aux équipements • Faiblesse des formations en technologies appropriées • Manque de crédit • Surcharge des travaux
Petits détaillants et intermédiaires de commerce (femmes, jeunes filles jeunes hommes)	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de fonds de roulement • Dépendance vis à vis des usuriers et gros commerçants • Manque d'information des prix • Pas de formation en gestion à la base • Problèmes de mobilité et de transport

TABLEAU 18

**Catégories sociales pauvres
Identification, caractéristiques et situation de pauvreté
dans le secteur de l'élevage**

Catégories sociales pauvres	Facteurs expliquant la pauvreté et/ou la vulnérabilité
Bouviers et bergers (femmes et jeunes de 10 à 17 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau de structuration • Analphabétisme accentué • Faible couverture des besoins (eau, nourriture, santé, habitat)
Femmes éleveuses s'occupant du gros bétail et transformation de lait	<ul style="list-style-type: none"> • Non contrôle des ressources • Surcharge des travaux principalement manuels et non rémunérés • Analphabétisme, pas de formations spécifiques • Manque de fonds propres • Manque d'équipements pour la conservation des produits • Forte dépendance des femmes par rapport aux hommes
Éleveurs de petit bétail (femmes, jeunes 10/17 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de fonds de roulement • Faible couverture nationale des opérations pilotes • Analphabétisme, pas de formations spécifiques • Faible niveau de structuration • Insuffisance d'assistance sanitaire
Agro-éleveurs sédentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Persistance système traditionnel d'élevage • Nonaccès aux facteurs de production (crédit, intrants...) • Manque d'infrastructures • Pas d'information sur l'économie pastorale • Insuffisance de formation et communication • Faible professionnalisation des femmes • Faible participation des OPE aux financement des activités • Problèmes d'eau de breuvage
Intermédiaires de commerce de bétail	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'information socio-économique • Pas accès au crédit • Pas de formations spécifiques (gestion, commerce)

TABLEAU 19

**Catégories sociales pauvres
Identification, caractéristiques et situation de pauvreté
dans le secteur de la pêche**

Identification et caractéristiques des différentes catégories sociales pauvres	Facteurs expliquant la situation de pauvreté et/ou de vulnérabilité
Pêcheurs marins (main d'œuvre salariée des barques)	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance de la demande • Insécurité vis à vis de l'employeur • Analphabétisme • Revenus faibles • Exclus des organisations professionnelles
Femmes pêcheuses traditionnelles (nasse)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'engins de pêche efficace • Poids de la technique de pêche • Temps long consacré à la pêche • Faiblesse des quantités pêchées
Petits mareyeurs et mareyeuses	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance fonds de roulement • Pas de marché de vente • Problèmes de débouchés
Fumeuses de poissons	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'infrastructures • Manque de formation spécifique • Pas de fonds de roulements • Irrégularité de l'approvisionnement • Méconnaissance des marchés
Petits transporteurs ou wapers (garçons, filles)	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus en nature • Non-scolarisation et délinquance

TABLEAU 20

**Catégories sociales pauvres :
identification, caractéristiques et situation de pauvreté
liés aux problèmes d'environnement**

Identification et caractéristiques des différentes catégories sociales pauvres	Facteurs expliquant la situation de pauvreté et/ou de vulnérabilité
Agriculteurs/trices	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la disponibilité des terres • Dégradation, aridification des sols • Désertification, déboisement
Éleveurs/euses	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la disponibilité des terres d'élevage • Problème d'eau de breuvage • Insuffisance d'assistance sanitaire aux animaux
Pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de la mangrove • Érosion côtière • Ensamblage et/ou tarissement des cours d'eau et rivières • Transformation des cours d'eau et rivières en dépotoirs de déchets

6.3 OBJECTIFS ET STRATÉGIE

La relance économique et le développement rural comme outil de réduction de la pauvreté nécessitent la prise en compte de quatre axes stratégiques : le cadre de vie, les facteurs et les moyens de production, le cadre institutionnel et le renforcement des capacités.

Sur la base des objectifs de développement déjà identifiés par le PCGEDA, il est proposé les objectifs opérationnels et résultats escomptés suivants :

6.3.1 Objectifs opérationnels

Axe 1 : Cadre de vie et de production

Assurer aux populations rurales défavorisées et aux femmes un cadre de vie favorisant la production, par des actions a) de protection et de conservation de l'environnement; b) d'allègement de la pénibilité du travail; c) amélioration des soins et des services de santé, d'hygiène et de nutrition.

Axe 2 : Facteurs et moyens de production

Favoriser la production et la commercialisation (des trois secteurs) des populations défavorisées et des femmes en équité avec les hommes, par la mise en place et/ou l'amélioration d'infrastructures de production et de commercialisation et l'organisation de la production et de la commercialisation individuelle et ou collective.

Axe 3 : Cadre institutionnel

Favoriser l'accès et la gestion équitable entre les femmes et les hommes des moyens de production et des ressources naturelles, par la définition d'un cadre institutionnel favorisant l'équité entre les femmes et les hommes

Axe 4 : Renforcement des capacités

Renforcer les capacités à tous les niveaux du cadre institutionnel en vue de l'intégration effective de l'approche genre, tant dans les politiques, programmes que projets de développement rural

6.3.2 Résultats attendus

Conformément aux objectifs opérationnels, les résultats attendus sont :

Résultat 1 :

Les populations défavorisées et les femmes, en équité avec les hommes, ont un cadre de vie et de production amélioré

Résultat 2 :

Les populations défavorisées et les femmes en équité avec les hommes disposent des infrastructures, des capacités organisationnelles nécessaires à leur production et à leur commercialisation

Résultat 3 :

Les populations défavorisées et les femmes en équité avec les hommes disposent des moyens de productions adéquats

Résultat 4 :

Le cadre institutionnel assure que les besoins et les intérêts différenciés des groupes de populations et des femmes en équité avec les hommes sont pris en compte

Résultat 5 :

Les cadres et gestionnaires de l'administration publique intègrent systématiquement l'approche genre dans les politiques, programmes et projets

6.3.3 Actions et indicateurs de suivi

Le Tableau 21 ci-dessous propose un cadre opérationnel qui intègre la dimension genre et développement pour le Développement rural et l'environnement, en identifiant des actions porteuses et des indicateurs de suivi :

TABEAU 21

**Cadre opérationnel GED
Développement rural et environnement**

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions à entreprendre	Indicateurs
Assurer aux populations rurales défavorisées et aux femmes un cadre de vie favorisant la production par des actions a) de protection et de conservation de l'environnement; b) d'allègement de la pénibilité du travail; c) d'amélioration des soins et des services de santé, d'hygiène et de nutrition	Les populations défavorisées et les femmes, en équité avec les hommes, ont un cadre de vie et de production amélioré	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre des actions de protection et de conservation du milieu physique (terre, eau, air) • Mettre en place des équipements contribuant à alléger le travail de production particulier des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb et qualité des actions entreprises • Suffisance et fonctionnalité des équipements • Types de services mis en place • Degré d'accessibilité aux femmes et groupes défavorisés des équipements et ressources • Degré de fonctionnalité des services • Qualité des services • % augmentation d'utilisation des soins et services
Favoriser la production et la commercialisation (des trois secteurs) des populations défavorisées et des femmes en équité avec les hommes, par la mise en place et/ou l'amélioration d'infrastructures de production et de commercialisation et l'organisation de la production et de la commercialisation individuelle et ou collective.	<ul style="list-style-type: none"> • Les populations défavorisées et les femmes en équité avec les hommes disposent des infrastructures et des capacités organisationnelles nécessaires à leur production et à leur commercialisation • Les populations défavorisées et les femmes en équité avec les hommes disposent des moyens de productions adéquats 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des infrastructures de production et de commercialisation • Organiser la production et la commercialisation, individuelle et ou collective (achats, stockage, transformation et vente) • Vulgariser et appliquer les textes et les lois régissant l'accès des femmes et des jeunes au foncier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb, qualité et fonctionnalité des infrastructures • Degré d'implication des femmes dans la gestion de ces structures • Fonctionnalité des types d'organisation
Favoriser l'accès et la gestion équitable entre les femmes et les hommes des moyens de production et des ressources naturelles, par la définition d'un cadre institutionnel favorisant l'équité entre les femmes et les hommes	Le cadre institutionnel assure que les besoins et les intérêts différenciés des groupes de populations et des femmes en équité avec les hommes sont pris en compte	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mécanismes de prise en compte des besoins et intérêts des groupes de population défavorisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité et fonctionnalité des mécanismes • Besoins et intérêts satisfaits, selon le genre
Renforcer les capacités à tous les niveaux du cadre institutionnel en vue de l'intégration effective de l'approche genre, tant dans les politiques, programmes que projets de développement rural	Les cadres et gestionnaires de l'administration publique intègrent systématiquement l'approche genre dans les politiques, programmes et projets	<ul style="list-style-type: none"> • Former les cadres et gestionnaires à l'approche genre • Identifier des mécanismes de suivi/évaluation de l'intégration de l'approche genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la formation donnée • Nb et qualité des cadres et gestionnaires formés • Qualité des mécanismes de suivi/évaluation • Application effective des mécanismes

7. POPULATION, GENRE, GOUVERNANCE ET PROCESSUS PARTICIPATIF

7.1 POLITIQUE ET PROGRAMMES

La politique de décentralisation a été initiée en 1986 dans le but d'améliorer la qualité de la gouvernance. Elle a conduit à la définition d'un cadre juridique légal et à la création des collectivités décentralisées en milieu rural et urbain. L'organisation financière et administrative de ces structures est régie par des textes législatifs et réglementaires³⁹. Comme le rappelle le DSRP, la configuration des structures décentralisées organise le pouvoir local autour des quartiers regroupés en communes pour le milieu urbain et autour de communautés rurales regroupées en district pour le milieu rural. L'ensemble de ces collectivités locales sont dotées d'un organe délibérant, le Conseil communal pour les communes urbaines, un Conseil communautaire pour les communautés rurales et un organe exécutif : le Maire de Commune et président du Conseil communal.

La politique de décentralisation a été le coup d'envoi à la mobilisation de la société civile pour s'investir dans le développement. 690 ONG nationales, 78 ONG étrangères et environ 3800 coopératives et groupements ont fait leur apparition.

Deux exercices ont ouvert la voie au processus participatif pour le développement. Ainsi en 1995, une série de consultations sur le problème de pauvreté a abouti à l'élaboration du Programme National de Développement Humain (PNDH) et à son opérationnalisation à travers le Programme Cadre Promotion de la Décentralisation et Renforcement des Capacités de la Société Civile (PC-PDRCSOC). Ce programme vise à donner aux communautés à la base l'autonomie administrative, financière et de gestion de leur développement. Cependant, ce programme ne bénéficie d'aucune attention particulière ni de contribution financière pour sa mise en œuvre.

Dans le même élan, le Gouvernement guinéen et la Banque Mondiale ont conjugué leurs efforts en 1997 pour la mise en place d'une vision stratégique de lutte contre la pauvreté, fondée sur des choix propres aux populations. Les consultations des populations ont été faites sur une base plus large, afin de permettre au plus grand nombre de groupes de population, d'une part, d'identifier leurs priorités de développement et, d'autre part, de mettre en place des programmes et projets de développement villageois et de renforcement des capacités institutionnelles des communautés locales. La stratégie d'assistance à la Guinée (SAG) de la Banque Mondiale repose sur cet exercice participatif.

Deux programmes concourent à transférer aux communautés locales la responsabilité et la gestion de leur propre développement :

- le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV) qui vise, depuis 1998 et pour 12 ans, l'habilitation économique et sociale des populations rurales;
- le Programme de Renforcements des Capacités Institutionnelles (PRCI) qui vise à améliorer la qualité des prestations de services publics à la population rurale. Au cours

³⁹ Ordonnance 079/PRG/SGG/86 du 25 Mars 1986, portant réorganisation territoriale de la République de Guinée et institution des collectivités décentralisées ; l'Ordonnance 019/PRG/SGG/90 du 21 Avril 1990, portant organisation et fonctionnement des communes de Guinée ; et l'Ordonnance 092/PRG/SGG/90 du 22 Octobre 1990, portant organisation et fonctionnement des CRD en Guinée.

de la première phase (2000-2003), trois services sont visés : les écoles primaires, les postes et centres de santé et les services de vulgarisation agricole.

Cette nouvelle démarche politique témoigne certes de la volonté du Gouvernement, d'une part, de donner aux populations le pouvoir de leur développement et, d'autre part, de leur assurer des services de base en respect avec leurs besoins. Cependant un défi de taille demeure : celui de permettre à tous les groupes de population, et autant aux femmes qu'aux hommes, de faire entendre leurs voix et de partager un pouvoir qui leur a toujours échappé en vue de la réduction de leur pauvreté. Il est bien connu qu'il faut plus que des textes, même législatifs, pour donner des voix et du pouvoir à ceux qui n'en n'ont pas. Que l'État ait décidé de recentrer les actions de développement autour des collectivités décentralisées telles les communautés rurales de développement (CRD) et les communautés urbaines de développement (CUD) est une chose. Que les groupes défavorisés et, en particulier les femmes, y participent aisément en égalité avec les hommes en est une autre. Le PCGED l'a bien relevé.

Les lacunes du PACV et du PRCI en matière d'égalité entre les sexes sont manifestes. En effet, si le PACV, en regard d'un objectif de décentralisation, permet aux élus locaux de mieux gérer les ressources des collectivités, il est certain que le projet ne rejoint pas les femmes, puisqu'elles sont absentes de ces postes électifs. Les postes de maires, de conseillers communaux et de conseillers communautaires sont monopolisés par les hommes. De plus, il n'y a aucune femmes parmi les 303 secrétaires communautaires, nommés par l'État pour appuyer les CRD.

De son côté, le PRCI qui vise le renforcement des administrateurs des services déconcentrés de l'État n'offre guère plus de possibilités de permettre aux femmes de se donner un espace de pouvoir, dans la mesure où elles sont moins représentées que les hommes dans les postes-clés de l'administration. En effet, il n'y a aucune femme gouverneur de région, directeur de cabinet dans un gouvernement ou encore à la préfecture. Il existe seulement 3 femmes secrétaires générales sur 66 dans les préfectures et 1 femmes sur les 38 secrétaires généraux des communes. On ne compte que 2 femmes sous-préfets comparativement à 300 hommes, 1 femme sous-préfet adjoint sur 301.

Il apparaît évident que des considérations de genre doivent être prises en compte pour améliorer la participation des femmes à ces instances décisionnelles et, ainsi, que soient considérés les besoins et les intérêts différenciés des femmes et des hommes des diverses localités.

Pour sa part, le PCGED dont la mise en œuvre est effective depuis l'an 2000 a permis d'instaurer un cadre institutionnel chargé particulièrement de la promotion de la femme et de l'enfant. Ce programme qui salue la volonté du Gouvernement de promouvoir un développement durable par la décentralisation et son corollaire, la participation populaire, ne manque pas de rappeler que le pouvoir a un sexe. Le PCGED produit une analyse on-ne-peut-plus juste de la situation, en ces termes :

« Au regard de la place, pour le moins dérisoire qu'occupent les femmes dans les instances élues, et, plus globalement, dans les lieux de pouvoir, l'on peut formuler l'hypothèse qu'en l'absence d'une politique volontaire et réaliste pour renverser la tendance, la qualité et la durabilité des acquis de la démocratie resteront pendantes (...)

En plus d'être les plus démunies parmi les plus démunis, les Guinéennes ne sont pas seulement pauvres au plan économique, elles sont aussi les moins « *powerful* » (nanties de pouvoir), si on se réfère à leur position relative dans le processus de prise de décision.»⁴⁰

À ces constats, le PCGED tente de répondre aux principaux problèmes et aux priorités majeures des femmes (capacités, potentiels économiques, sécurité...).

Par ailleurs, il faut noter que le PACV et le PRCI (programmes récents) s'inscrivent dans les rapports de genre qui prévalent dans la société guinéenne sans y apporter d'améliorations évidentes.

Enfin, un autre aspect de la gouvernance et de son efficacité réside en la transparence et la mise en place de mécanismes ou d'institutions capables de lutter contre la corruption. Aussi, le Gouvernement a mis en place un Comité national de lutte contre la corruption et de moralisation des activités économiques par le décret D/2000/017/PRG/SGG du 4 février 2000. Ce comité est composé de toutes les partis politiques, des représentants de la société civile et des organisations professionnelles avec l'appui des partenaires au développement. La représentation féminine semble assurée et l'on peut espérer que les femmes pourront jouer un rôle important dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions pour une lutte renforcée contre le phénomène.

A cela, il faut ajouter les mesures de renforcement des capacités humaines entreprises depuis 1995 dans le domaine judiciaire afin de favoriser une meilleure adéquation entre la qualification, l'organisation et le fonctionnement du système judiciaire, d'une part, et sa mission de lutte contre les inégalités sociales, d'autre part. Parmi les réformes envisagées, signalons la mise en place d'une politique d'accès à la justice par l'institution d'une aide judiciaire devant permettre aux plus démunis de recourir aux tribunaux et bénéficier des conseils juridiques gratuits. On peut cependant, se demander si de telles dispositions ne répondent pas plus spécifiquement aux besoins des populations urbaines, alors qu'il serait nécessaire que les populations rurales, notamment les femmes, bénéficient de structures plus proches, telles que les centres d'assistance juridiques ou les centres d'écoutes placés dans les quartiers.

En matière de communication avec les populations il n'existe aucune politique formellement arrêtée. Toutefois, un Conseil National de la Communication (CNC) a été créé. On y déplore l'absence de représentation féminine.

7.2 CONSTATS ET ANALYSES

La problématique de genre en matière de gouvernance, décentralisation et processus participatif est sans nul doute le faible accès des femmes aux instances de pouvoir quels que soient les secteurs de la société. Deux lieux méritent d'être relevés : les instances décisionnelles gouvernementales et la société civile.

7.2.1 Représentation féminine dans les instances décisionnelles

⁴⁰ PCGED, p. 3-4.

Si la Guinée se félicite d'avoir, à une certaine époque, intégré des femmes dans les organes de décision du Parti unique et dans des postes clés tels Ambassade, Sociétés d'État, Conseil de Sécurité des Nations, force est de reconnaître qu'il s'agissait de faire valoir une seule voie/voix idéologique et que la situation actuelle ne reflète pas les capacités des femmes d'exercer une influence significative sur le Gouvernement au même titre que les hommes.

Tel que le rappelle le PCGED, l'égalité des hommes et des femmes dans le processus décisionnel est loin d'être établi. Les indicateurs statistiques sont utiles pour mesurer l'inégalité. Suivant les résultats d'une étude réalisée en août 2000⁴¹ et des informations mises à jour en 2001, l'on peut dire que : les femmes députées ne représentent que moins de 9% de l'Assemblée (10 sur 114). Sur 22 ministres dans le Gouvernement de 1998, 4 étaient des femmes (18 %) et, aujourd'hui, elles ne sont plus que 3 ; de même, au lieu de 3 femmes maires sur un total de 38, il n'en reste plus que 2. Au Conseil économique, on dénombre 11 femmes sur 45 conseillers. D'autres statistiques sont révélatrices, telles que : 1 femme ambassadrice sur 31 (en 2001, aucune), 3 femmes sur 14 juges à la Cour Suprême, 4 femmes sur 35 Présidents de Tribunal de Première Instance et Juges de Paix et 1 femme sur 12 présidents de Conseils d'Administration de Sociétés Nationales. Les données relatives au système judiciaire, aux syndicats et aux autres corporations montrent que la marginalisation des femmes dans le processus décisionnel est extensible à toute la sphère publique.

Cette faible représentation féminine dans les instances décisionnelles en Guinée s'explique non pas sur le plan légal, car les textes et lois existent, mais en raison de leur méconnaissance et de leur non application dans les faits.

7.2.2 Représentation féminine dans les instances de la société civile

Bien que manœuvrant à l'extérieur des espaces officiels de pouvoir, il est bien connu que les femmes, autant que les hommes, s'investissent dans la communauté, selon des règles et des mécanismes que la société a établis. Ainsi, les femmes guinéennes participent aux travaux communautaires en regard de la division sexuelle du travail. Il arrive aussi que, par le biais des associations traditionnelles, elles puissent faire entendre leurs voix et orienter des actions concernant la communauté. L'administration moderne, qui suppose des compétences techniques dont les femmes n'ont pas profité, les a évincé de la gestion des options de développement. Sans la présence des ONG de développement et depuis peu du PACV qui tentent de donner aux femmes des espaces décisionnels et d'autonomie, elles risqueraient de demeurer confinées dans la sphère domestique, qui reçoit pourtant le contrecoup des options politiques de développement. Les ONG locales tentent de jouer un rôle de premier plan pour appuyer les populations vulnérables, même s'il faut déplorer leur démarche parfois tatillonne et le caractère circonstanciel de certaines d'entre elles. Les conditions gagnantes d'une participation équitable au processus démocratique sont loin d'être réunies. Il faut reconnaître qu'au contexte culturel, qui nuit aux rapports égalitaires entre les femmes et les hommes, s'ajoute le contexte socio-politique qui joue en la défaveur d'une répartition équitable du pouvoir. Comme le souligne le PCGED :

⁴¹ MASPFE/PCGED, Situation des femmes travailleuses en Guinée : Accès aux instances de prise de décision et aux postes de responsabilité, par S. Kourouma, Mohamed Traoré, Conakry Août 2000.

« Les mentalités des populations et les réflexes étatiques restent cependant tributaires d'un « habitus » forgé pendant des décennies de transactions fondées sur l'interventionnisme d'un « État Providence » et l'attentisme d'une société civile dont les initiatives étaient lourdement hypothéquées par un encadrement dirigiste et une centralisation à outrance de tous les pouvoirs. »⁴²

De plus, en matière juridique, force est d'admettre que malgré les progrès réalisés, des lacunes importantes demeurent et nuisent aux capacités des femmes de prendre en main la réduction de leur pauvreté. Il est bien connu que, même si juridiquement les femmes ont les mêmes droits que les hommes, il existe encore des dispositions discriminatoires dans le Code Civil, entre autres, la virilocalité du domicile conjugal et l'exercice de la puissance paternelle pour la garde des enfants,. Le législateur peut bien évoquer des contraintes liées aux pesanteurs socioculturelles, cela ne diminue en rien la discrimination juridique des femmes. Pour corriger les inégalités de droit, il urge donc d'approuver le Code des personnes et de la Famille .

Face à l'égalité de principe mais inégalité de fait, les femmes n'ont d'autres choix que de s'engager dans le combat. C'est pourquoi des ONG nationales et internationales, en partenariat avec les départements ministériels de la Justice et de la Promotion Féminine, s'efforcent de vulgariser les droits des femmes, mais elles n'ont encore qu'une audience et une influence très limitées, compte tenu de la faiblesse de leurs moyens.

Étroitement liées à l'inégalité de fait est la violence faite aux femmes dont il a été question précédemment en 5.2.2.4. Ses expressions sont multiples et s'inscrivent dans des pratiques du droit coutumier. Par conséquent, les coups et les blessures ne sont presque pas dénoncés et peu d'intérêt y est accordé. Pourtant, la violence contre les femmes, qui se retrouve dans tous les milieux sociaux et à tous les échelons, hypothèque leur capital santé et leur capacité de s'investir dans la lutte contre la pauvreté. La protection de l'intégrité physique des femmes à la maison, au travail, à l'école, sur les routes, etc., fait partie intrinsèque de la bonne gouvernance.

Nos sociétés réclament aujourd'hui une nouvelle forme de gouvernance laissant une plus grande marge à la décentralisation, au pluralisme et à la participation populaire. Dans ce sens, de nouvelles techniques de communication évoluent et deviennent accessibles à un plus large public. Les démarches participatives ont ouvert la voie à l'utilisation de divers moyens de communication dont la radio rurale, favorisant ainsi la promotion du développement, notamment dans les campagnes.

Cependant, force est de constater que le dialogue entre les femmes, rurales en particulier, et les autres secteurs de la société est presque inexistant du fait des comportements sociaux ou des coutumes qui les relèguent encore au second plan. Il s'avère donc indispensable que les moyens et stratégies de communication reflètent les besoins et priorités des femmes et, pour ce faire, il faut d'abord leur donner la parole, les écouter afin qu'elles commencent à faire valoir leurs points de vue.

En matière de genre et bonne gouvernance, le MASPFE pourrait jouer un rôle de premier plan de même que les comités genre et équité des départements ministériels. Cependant,

⁴² PCGED, p. 4m.

pour l'heure ces structures institutionnelles demeurent encore très faibles à tous points de vue (ressources humaines, matérielles, financières et organisationnelles).

7.3 OBJECTIFS ET STRATÉGIE

Les objectifs en matière de gouvernance, renforcement des capacités et processus participatif repose sur une stratégie de mise à niveau du statut des femmes par comparaison avec les hommes, en matière de pouvoir décisionnel et de droit positif. Trois axes stratégique sont proposés : le renforcement du pouvoir, l'égalité des droits et la communication. Des actions visant à favoriser l'expression des femmes en égalité avec les hommes et leurs capacités de connaître et de défendre leurs droits sont envisagées.

7.3.1 Objectifs opérationnels

Conformément aux axes stratégiques, les objectifs opérationnels s'expriment ainsi :

Axe 1 : Renforcement du pouvoir

Améliorer la participation des femmes aux instances décisionnelles

Favoriser la représentation équitable des femmes et des hommes dans les processus participatifs en s'appuyant sur les mécanismes institutionnels et de la société civile qui œuvrent à l'émergence d'une égalité de genre

Garantir la prise en compte des besoins distincts des femmes et des hommes par les structures déconcentrées et décentralisées

Axe 2 : Égalité des droits

Relever le statut social des femmes en leur garantissant un droit non discriminatoire et effectif

Rendre les femmes capables de défendre leurs droits et de protéger leur intégrité physique

Axe 3 : Communication

Favoriser l'accès des femmes aux moyens de communication ainsi qu'aux connaissances et techniques leur permettant de s'en servir.

7.3.2 Résultat attendus

Aux objectifs opérationnels correspondent les résultats suivants :

Résultat 1 :

Les femmes sont mieux représentées dans les instances décisionnelles

Résultat 2 :

Les femmes participent en égalité avec les hommes à l'identification et à la gestion des moyens de réduire la pauvreté

Résultat 3 :

Les besoins distincts des femmes et des hommes sont satisfaits par les structures décentralisées et déconcentrées

Résultat 4 :

Les femmes bénéficient d'une égalité de droit et de fait avec les hommes

Résultat 5 :

Les femmes sont capables de défendre leurs droits et de protéger leur intégrité physique

Résultat 6 :

Les femmes sont informées et, à leur tour, font valoir leurs points de vue sur les politiques, projets, programmes et actions les concernant.

7.3.3 Actions et indicateurs de suivi

Le Tableau 22, ci-dessous, propose un cadre opérationnel qui intègre la dimension genre et développement pour la Gouvernance et le processus participatif, en identifiant des actions porteuses et des indicateurs de suivi.

TABLEAU 22

**Cadre opérationnel GED
Gouvernance et le processus participatif**

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions à entreprendre	Indicateurs de suivi
Améliorer la participation des femmes aux instances décisionnelles	Les femmes sont mieux représentées dans les instances décisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en pratique une politique de discrimination positive pour favoriser l'accès des femmes aux instances décisionnelles • Élaborer et dispenser des programmes de formation donnant aux femmes des capacités techniques et morales de prendre le leadership 	<ul style="list-style-type: none"> • % d'augmentation des femmes dans les instances décisionnelles • Type de postes occupés par les femmes • % d'augmentation des femmes candidates aux différentes élections
Favoriser la représentation équitable des femmes et des hommes dans les processus participatifs en s'appuyant sur les mécanismes institutionnels et de la société civile qui oeuvrent à l'émergence d'une égalité de genre	Les femmes participent en égalité avec les hommes à l'identification et à la gestion des moyens de réduire la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les organisations, qui travaillent en faveur de l'égalité de genre, dans l'identification et la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté • Sensibiliser les femmes et les hommes à la nécessité d'augmenter la représentativité féminines dans les postes décisionnels au niveau national et déconcentré et au niveau local et décentralisé 	<ul style="list-style-type: none"> • % de femmes élues dans les CRD, communes urbaines et communautés de districts
Garantir la prise en compte des besoins distincts des femmes et des hommes par les structures déconcentrées et décentralisées	Les besoins distincts des femmes et des hommes sont satisfaits par les structures décentralisées et déconcentrées	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des focus groupe d'hommes et de femmes pour permettre l'expression distincte des besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Types de besoins satisfaits selon le genre
Relever le statut social des femmes en leur garantissant un droit non discriminatoire et effectif	Les femmes bénéficient d'une égalité de droit et de fait avec les hommes	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'adoption du Code des Personnes et de la Famille • Engager des activités de IEC en faveur des droits des femmes • Développer des mécanismes au de défense des droits des femmes et de lutte contre la violence sein du système judiciaire (réformes) • Garantir l'application des conventions internationales ratifiées par la Guinée 	<ul style="list-style-type: none"> • Code des Personnes et de la Famille validé, vulgarisé et effectif • Instruments juridiques révisés à la faveur de l'égalité de genre • Mécanismes mis en place pour favoriser la reconnaissance et défense des droits des femmes • Nb et qualité des plaidoyers et des campagnes de sensibilisation • Mesures prises par les femmes pour faire valoir leurs droits dans tous les secteurs

<p>Rendre les femmes capables de défendre leurs droits et à protéger leur intégrité physique</p>	<p>Les femmes sont capables de défendre leurs droit et de protéger leur intégrité physique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les organisations de défense des droits des femmes • Sensibiliser la société aux droits des femmes à leur intégrité physique • Mettre en place des supports institutionnels efficaces et cohérents pour aider à la défense des droits des femmes et les inciter à avoir confiance en elles 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb et qualité des supports mis en place • Fonctionnalité et utilisation de ces supports • Pourcentage des personnes condamnées pour les cas de violence à l'égard des femmes
<p>Favoriser l'accès des femmes aux moyens de communication ainsi qu'aux connaissances et techniques leur permettant de s'en servir.</p>	<p>Les femmes sont informées et, à leur tour, font valoir leurs points de vue sur les politiques, projets, programmes et actions les concernant.</p>	<p>Mettre les femmes en contact avec les moyens de communication faciles à utiliser pour recevoir et transmettre des informations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Type et Nb de moyens de communication mis à la disposition des femmes • Fréquence d'utilisation des moyens de communication par les femmes

CONCLUSION

La population guinéenne constituée de 51% de femmes recouvre plusieurs variations basées sur les appartenances régionale, géographique, sociale, culturelle, historique et économique. Les rapports sociaux de genre traversent toutes ces appartenances et se traduisent pas des différences d'accès et de contrôle aux ressources du développement. La pauvreté affecte ainsi différemment les hommes des femmes et il est nécessaire de circonscrire ces différences afin de permettre aux femmes autant qu'aux hommes de lutter contre la pauvreté et ses conséquences.

Il existe des différences entre les femmes et les hommes en matière de mortalité et de morbidité. Le risque qu'ont les femmes de mourir en donnant la vie est toujours élevé. Le manque d'accès à des soins de santé adéquats, la malnutrition, les problèmes d'eau potable et d'assainissement, les grossesses précoces et la surcharge de travail les atteignent plus que les hommes. Les femmes sont aujourd'hui plus affectées que les hommes par le virus du VIH. De tout cela résulte un fort taux d'absentéisme au travail qui les désavantage et une baisse de production. On ne s'étonne pas, dès lors que le secteur privé soit peu enclin à embaucher des femmes.

En effet, si les femmes sont peu représentées dans le secteur public, elles le sont encore moins dans le secteur privé. Leur analphabétisme et/ou leur faible scolarisation les désavantagent sur le marché du travail. Les démarches qui pourraient permettre aux femmes de s'insérer dans des secteurs porteurs de la vie économique rencontrent des obstacles culturels et institutionnels. Confinées culturellement dans un rôle de reproduction, les femmes ont peu de disponibilité et peu de possibilité de s'engager dans des voies de changement. De plus en plus responsables économiquement, les femmes n'ont d'autre choix que de s'investir de façon significative dans des activités de l'économie informelle.

Leurs activités économiques font face à de nombreuses difficultés liées au manque d'infrastructures productives et commerciales, au manque de moyens techniques, matériels et financiers et à la surcharge de travail.

L'organisation sociale et le mode d'exploitation des unités de production agricole se concentre autour des hommes chefs de ménages, alors que les femmes constituent plus de la moitié des actifs agricoles. Elles assurent au delà de 80 % de la production vivrière pour nourrir leurs familles. Sans accès aux technologies nouvelles, ni à la formation, ni aux intrants agricoles, ni aux équipements pouvant alléger leur travail, elles affrontent des conditions de vie toujours plus difficiles.

Le milieu urbain ne présente guère plus d'intérêt pour les populations pauvres qui s'entassent dans des logements insalubres et n'ont pour cadre de vie qu'un environnement pollué par les ordures ménagères et l'eau de pluie stagnante. S'il est vrai que le milieu urbain dans l'ensemble offre un peu plus de possibilités aux femmes en terme d'accès à des services de base, dans l'ensemble leurs conditions de vie et de travail sont plus difficiles que pour les hommes.

L'égalité de droit dont les femmes bénéficient ne correspond pas nécessairement à une égalité de fait. Les rapports socioculturels de subordination se maintiennent par de la

légalité. On ne s'étonne pas, dès lors, qu'elles soient victimes de violence multiforme. Ce sont ces mêmes rapports de genre inégaux que l'on retrouve dans toutes les sphères de la société. Les femmes sont peu représentées dans les instances de pouvoir politique et peu représentées aussi dans les instances de la société civile. Si des efforts particuliers ne sont pas faits, elles risquent d'échapper au processus participatif.

En somme, les problèmes de pauvreté prennent une acuité plus grande lorsqu'ils sont considérés du point de vue des femmes. Les solutions existent. Elles exigent cependant qu'une réelle volonté politique les cautionnent et que les mécanismes de suivi des actions préconisées dans le cadre du DSRP soient assurés par le PCGED du MASPFE.

DOCUMENTS CONSULTÉS

BAH, O.

1998

Évaluation des réalisations d'électrification rurale décentralisée en République de Guinée.

Division des Énergies nouvelles et renouvelables.

1995

Les énergies nouvelles et renouvelables en République de Guinée. Réalités et perspectives, Contribution au séminaire du Projet Réglementation Électrique consacré à « L'électrification rurale et les énergies nouvelles et renouvelables, Direction nationale de l'Énergie.

CURTIS, M.Y. et MARTELLA, A.

2001

Évaluation d'impact social. Document de préparation du PNIR 2, version préliminaire préparée, Conakry. DNGR/Banque Mondiale

DIALLO, M.S.

1996

Cadre institutionnel du secteur des énergies traditionnelles, Atelier régional sur « les approches participatives pour la gestion rationnelle et durable du secteur des énergies traditionnelles en Afrique Sub-saharienne.

DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE et PNUD

2000

Rapport de synthèse des focus groupes sur l'exclusion sociale au niveau du marché du travail en Guinée, Conakry.

DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE (DNS)

2000

Enquête démographique et de Santé de la Guinée II (EDSG-II)

DIRECTION NATIONALE DE L'ÉNERGIE

1999

Projet de construction de 30 digesteurs Biogaz, Rapport final d'activités.

1996-98

Le secteur des énergies traditionnelles. Analyse, stratégie et programmes d'action.

DIRECTION NATIONALE DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION

1999

Vaincre la précarité dans les établissements humains de la Guinée, Conakry.

2000

Lettre de politique générale de développement du secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat, Conakry.

DIRECTION NATIONALE DE L'HYDRAULIQUE

1995

Aménagement et construction des points d'eau en Guinée. Bilan et perspectives, Service National d'Aménagements des Points d'Eau (SNAPE)

- FAO
1998 **Analyse socio-économique selon le genre. Guide d'application au niveau macro**, Bureau of Applied Research in Anthropology of the University of Arizona Tucson, Arizona.
- 1997 **Analyse socio-économique selon le genre. Guide de référence (Draft)**. Rosalie Huisinga Norem et le centre international de formation de IOIT, Rome.
- GRUPE THÉMATIQUE MACRO-ÉCONOMIE ET INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE
2000 **DSRP- macro-économie**.
- KABA I. et YOULA, D,
2000 **Les activités économiques des femmes en Guinée**, Conakry.
- KEITA, M, L. et YOULA, D.
2000 **La dimension sociale de la pauvreté. Analyse à l'échelle des sous-préfectures basées sur des données de recensement**, Conakry.
- KOUROUMA, S. et TRAORE, Mohamed
2000 **Situation des femmes travailleuses de Guinée : Accès aux instances de prise de décision et aux postes de responsabilité**, MASPFE, Direction nationale de la Promotion Féminine, Conakry.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE
2001 **Programme Cadre Genre et Développement Agricole**, sous la direction Aïssatou Billy Sow, consultante, Conakry et en collaboration avec la FAO.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ PULIQUE
2000 **Programme national maternité sans risque**, Conakry.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
1999 **Projet de politique sectorielle des transports en milieu rural**. Programme de transport en milieu rural (PTMR), Conakry.
- MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
1998 **Guinée, Deuxième projet de développement urbain**, Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Conakry.
- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA PROMOTION FÉMININE ET L'ENFANCE
1998 **Programme Cadre Genre et Développement**, Conakry.
- MINISTÈRE ET DE LA COOPÉRATION
1995 Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages avec budget et consommation (EIBC), un profil de pauvreté en Guinée, IDA, Conakry..
- PNUD
1997 **Rapport national sur le développement humain**. (Guinée).